

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL**  
**10 décembre 2020 à 19h30**

Le Conseil se réunit en présentiel à 19h30 sur convocation régulière du Collège Communal en date du 2 décembre 2020.

**Présents :**

**Mr Michaël BUSINE, Bourgmestre-Président**

**MM. Jean DELESTRAIN, Axelle CHANTRY, Carine BRED A et Michel BATAILLE, Echevins**

**MM. Yves WILLAERT, Anne DEBOUVRIE, Ophélie HUVENNE, Jean-François HEMPTE, Thierry EEMAN, Daniel GORLOO, Emilie LAURENT, Pierre LEJEUNE, Sylvain HOVINNE et Damien CUIGNET, Conseillers**

**Mr Philippe WANDERPEPEN, Directeur Général-secrétaire**

**Mr Alain HUVENNE, Président du CPAS, avec voix délibérative**

**Excusée : Mme Véronique DURENNE**

**Absent : Mr Yves DUMONCHAUX**

L'ordre du jour communiqué est le suivant :

**SEANCE PUBLIQUE :**

1. PROCES-VERBAL – Séance du 14/11/2020 – Approbation
2. FINANCES COMMUNALES : Entente Velaines Enclusienne - Subside exceptionnel – Proposition – Examen – Décision
3. FINANCES COMMUNALES : Police – Acquisition boîtes radar – Révision de la subvention exceptionnelle à la zone de police - Reconstitution de trésorerie - Décision
4. FINANCES COMMUNALES : Désaffectation des cimetières communaux - Décompte final – Remboursement anticipatif solde OC 1556 - Reconstitution de trésorerie - Décision
5. FINANCES COMMUNALES : Plan d'Investissement Communal 2013-2016 – Décompte de subvention – Reconstitution de Trésorerie - Décision
6. FINANCES COMMUNALES : Eclairage public - ORES – Opération NaLP – Remplacement de luminaires 2019 – Reconstitution de trésorerie - Décision
7. FINANCES COMMUNALES – Parc à conteneurs – Reconstitution de trésorerie - Décision
8. FINANCES COMMUNALES – Tvx de voirie rue Provinciale dans la traversée de Celles – Reconstitution de trésorerie - Décision
9. FINANCES COMMUNALES – Subvention en numéraire aux associations – Exercice 2020 – Octroi - Décision
10. Rapport annuel sur les synergies commune/CPAS - Approbation
11. CPAS – Tutelle - Budget de l'exercice 2021 des services ordinaire et extraordinaire – Approbation
12. ZONE DE SECOURS – Dotation communale 2021 à la Zone de Secours de Wallonie Picarde – Approbation
13. ECLAIRAGE PUBLIC : ORES – Opération NaLP - Remplacement de luminaires 2021 - Approbation des conditions – Décision
14. ENVIRONNEMENT : Pollec2020 – Proposition d'adhérer à la Convention des Maires pour l'Energie et le Climat et de rejoindre le groupe « Wallonie picarde Energie positive » – Décision
15. Rapport sur l'administration et la situation de la commune année 2020 - Approbation
16. FINANCES COMMUNALES : Budget communal 2021 - Services ordinaire et extraordinaire - Examen – Approbation
17. IPALLE – Augmentation de capital par apport de créance – Décision du Conseil d'Administration du 15 septembre 2020
18. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX À POTTES- Conditions et mode de passation - Approbation
19. TRAVAUX :

- a. P.I.C. 2019-2021 – Travaux sur fonds d'investissement 2021 – Réfection de la rue Moulu à Pottes - Frais de reconnaissance sondage et des frais relatifs à l'AGW Terres excavées - Approbation
  - b. P.I.C. 2019-2021 – Travaux sur fonds d'investissement 2021 – Réfection de la du Palais à Pottes - Frais de reconnaissance sondage et des frais relatifs à l'AGW Terres excavées - Approbation
  - c. P.I.C. 2019-2021 – Travaux sur fonds d'investissement 2021 – Réfection de la rue de la Cheminière à Escanaffles - Frais de reconnaissance sondage et des frais relatifs à l'AGW Terres excavées - Approbation
  - d. Travaux d'entretien de voirie – Réfection de la rue Capon à Escanaffles - Frais de reconnaissance et des frais relatifs à l'AGW Terres excavées - Approbation
  - e. Travaux d'entretien de voirie – Réfection de la rue Archimont à Velaines - Frais de reconnaissance et des frais relatifs à l'AGW Terres excavées - Approbation
20. LOGEMENT : Rénovation du clocher de Celles – Décompte final - Approbation
  21. PCDR : Commission Locale de Développement Rural (CLDR) – Mise à jour de la composition
  22. PCDR : Commission Locale de Développement Rural (CLDR) – Désignation des représentants du Conseil communal
  23. 1<sup>er</sup> commision communale (finances) – Remplacement de Mr A. HUVENNE - Désignation
  24. 3<sup>ème</sup> commision communale (logement) – Remplacement de Mr A. HUVENNE – Désignation
  25. INTERCOMMUNALES
    - a. IPFH – AG -Ordre du jour - Approbation
    - b. IGRETEC – AG - Ordre du jour - Approbation
    - c. FIGA – AG -Ordre du jour - Approbation
    - d. ORES – AG - Ordre du jour - Approbation
  26. CORRESPONDANCES

**HUIS CLOS :**

27. RESSOURCES HUMAINES – Cadre statutaire – Service administratif – Démission d'une employée d'administration afin de faire valoir ses droits à la pension de retraite – Décision
28. RESSOURCES HUMAINES – Cadre statutaire – Service des travaux - Demande d'interruption de carrière à ½ temps. Décision
29. ECOLE COMMUNALE D'ESCANAFFLES- Désignation d'un Maître spécial d'éducation physique pour 6 périodes à l'école communale d'Escanaffles en remplacement de Mr DELHAYE Stéphane. Ratification
30. ETAT CIVIL : Ajout de prénoms – Exonération de la redevance - Approbation

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h33.

Il excuse Madame DURENNE

**1. PROCES-VERBAL – Séance du 12/11/2020 – Approbation**

Etant donné que le procès-verbal de la séance précédente n'a pas pu être finalisé dans les délais, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de reporter son approbation. Il reconnaît que Monsieur le Directeur général a les deux charges de directeur général communal et du CPAS, que c'est assez lourd et espère le retour rapide de Madame la Directrice générale du CPAS afin que Monsieur le Directeur général puisse à nouveau se concentrer à temps plein sur les charges qui lui sont dévolues au niveau communal.

Monsieur WILLAERT demande à ce que ses interventions écrites soient reprises dans le procès-verbal de la présente séance du Conseil.

Il demande également une dérogation par rapport au règlement d'ordre intérieur du Conseil pour pouvoir intervenir sur des dossiers datant de plus d'un mois étant donné que les procès-verbaux des séances des Collèges communaux lui ont également été transmis tardivement.

Monsieur le Président accède à ses demandes.

**2. FINANCES COMMUNALES : Entente Velaines Enclusienne - Subside exceptionnel – Proposition – Examen – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DELESTRAIN, échevin des finances.

10/12/2020

Monsieur DELESTRAIN propose à la décision du Conseil communal d'octroyer à l'ASBL « Entente Velaines Enclusienne » pour l'année 2020 un subside exceptionnel de 15.000,00 € destiné à financer des investissements visant l'amélioration des infrastructures sportives du club.

Monsieur HEMPTTE signale que le club de Molenbaix a ouvert la voie pour des investissements nécessaires pour le club.

Monsieur le Président indique qu'il va s'abstenir sur ce point pour rester cohérent par rapport à la position qu'il a adoptée sur les demandes des clubs de Molenbaix et d'Escanaffles.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L3331-1 à 9 ;

VU le règlement général sur la nouvelle comptabilité communale ;

VU la délibération du Conseil Communal du 16 décembre 2019 approuvant le budget communal de l'exercice 2020 ;

ATTENDU que les crédits relatifs à l'octroi des subventions annuelles ont été inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2020 ;

VU la demande émanant de l'ASBL « Entente Velaines Enclusienne » tendant à bénéficier d'un montant de 30.000,00 euros d'une part sous forme d'une subvention exceptionnelle, et d'autre part sous forme d'un emprunt et ce, afin de couvrir des investissements en termes d'infrastructures sportives ;

VU la proposition du Collège Communal du 11 septembre 2020 d'accorder à l'Entente Velaines Enclusienne un subside exceptionnel d'un montant de 15.000,00 euros ainsi qu'un prêt d'un montant de 15.000,00 euros ;

CONSIDERANT que des crédits supplémentaires ont été ajoutés en deuxième modification budgétaire de 2020 au budget ordinaire à l'article 76402/33202 pour le subside exceptionnel, et au budget extraordinaire à l'article 764/82051:20200025 pour le prêt ;

CONSIDERANT qu'un courrier a été adressé à l'ASBL en date du 6 novembre 2020, demandant qu'une copie des statuts ainsi que des comptes annuels des trois dernières années soit envoyée dans la quinzaine afin de pouvoir étudier la capacité financière de l'ASBL et de rédiger un projet de convention ;

CONSIDERANT que les informations demandées n'ont pas été transmises à l'Administration Communale, et que dès lors, aucune suite ne peut être réservée à la demande de prêt actuellement ;

VU l'avis de légalité favorable du 24 novembre 2021 remis par Madame la Directrice Financière ;

Sur la proposition du Collège Communal ;

**DECIDE**, par 13 voix « pour » et 2 abstentions (Michaël BUSINE et Axelle CHANTRY, par cohérence par rapport à leur vote sur les demandes similaires des clubs de Molenbaix et Escanaffles) :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'octroyer à l'ASBL « Entente Velaines Enclusienne » pour l'année 2020 un subside exceptionnel de 15.000,00 € destiné à financer des investissements visant l'amélioration des infrastructures sportives du club ;

**Article 2** : La société subsidiée autorisera l'Administration Communale à faire procéder sur place au contrôle de l'emploi des subventions accordées ;

**Article 3** : Sans préjudice des dispositions résolutives auxquelles la subvention est soumise, le bénéficiaire est tenu de restituer la subvention dans les cas suivants :

- Lorsqu'il n'utilise pas la subvention aux fins pour lesquelles elle a été octroyée,

- Lorsqu'il ne fournit pas les justifications visées à l'article L3331-4, par. 2, alinéa 1er, 6°, dans les délais requis,
- Lorsqu'il s'oppose à l'exercice du contrôle visé à l'article L3331-7, par. 1er, alinéa 2 ;

**Article 4 :** La dépense relative à la subvention exceptionnelle sera imputée à l'article 76402/33202 du budget ordinaire de l'exercice 2020, et sera liquidée sur le compte bancaire de l'Entente Velaines Enclusienne ;

**Article 5 :** La présente décision sera transmise à Madame la Directrice Financière ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

### **3. FINANCES COMMUNALES : Police – Acquisition boîtes radar – Révision de la subvention exceptionnelle à la zone de police - Reconstitution de trésorerie – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN propose à la décision du Conseil communal de prélever pour le fonds de réserve la somme **de 101.358,17 €** correspondant au solde de l'emprunt contracté pour l'acquisition de boîtes radar et d'affecter ce montant aux travaux d'aménagement de sécurité de la maison de l'Entité dont notamment les bureaux du service de police.

Monsieur WILLAERT précise que cette économie fait suite à une intervention auprès de la Région wallonne.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

#### **LE COLLEGE COMMUNAL,**

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L3331-1 et suivants ;

VU le règlement sur la comptabilité communale;

CONSIDERANT qu'une subvention exceptionnelle de 203.805,41 € a été octroyée en 2018 à la zone de Police du Val de l'Escaut pour l'installation de boîtes radar sur le territoire de l'entité (projet extra 20180003) ;

CONSIDERANT que pour financer cette subvention exceptionnelle, un emprunt a été contracté auprès de la banque Belfius (OC1525) et a été consolidé en taux variable, le taux d'intérêt de cet emprunt étant actuellement de 0,447% ;

CONSIDERANT que le coût final du projet a été arrêté à la somme de 102.447,24 €, et que dès lors la zone de Police du Val de l'Escaut est contrainte de rembourser une partie de la subvention, soit 101.358,17 € ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir les voies et moyens affectés à ce projet et de décider de ce qu'il va advenir de ce remboursement ;

VU la délibération du Collège Communal du 8 mai 2020 proposant au Conseil Communal d'affecter le remboursement de la zone de police à un remboursement anticipé de l'emprunt 1525 à la date de révision du taux d'intérêt, soit le 23 janvier 2021, et ce, sans indemnité de emploi ;

VU la délibération du Conseil Communal du 27 mai 2020 décidant d'affecter le remboursement de la zone de police à un remboursement anticipé de l'emprunt 1525 à la date de révision du taux d'intérêt, soit le 23 janvier 2021, et ce, sans indemnité de emploi ;

CONSIDERANT que l'emprunt 1525 a fait l'objet d'une révision anticipée d'intérêt au mois de juillet 2020 dans le cadre de la gestion active de la dette, et que dès lors, un remboursement anticipé de l'emprunt entraîne une indemnité de emploi de 7.408,41 €, équivalente à la perte financière réelle de la banque ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de placer en fonds de réserve le solde de l'OC1525 d'un montant de **101.358,17 €** ;

VU l'avis favorable de Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière en date du 12/11/2020 ;

10/12/2020

CONSIDERANT que le crédit sera inscrit au budget extraordinaires de l'exercice 2021 ;

Sur proposition du Collège communal;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'annuler la délibération du Conseil communal du 27 mai 2020.

**Article 2 :** De prélever pour le fonds de réserve la somme de 101.358,17 € correspondant au solde de l'Ouverture de crédit n° 1525 (crédit non utilisé du Droit n°15/5094) créée pour le paiement de la dépense engagée pour l'installation de boîtiers Radar dans l'entité de Celles (projet n° 2018.0003).

**Article 3 :** D'affecter le montant placé en fonds de réserve aux travaux d'aménagement de sécurité de la maison de l'Entité dont notamment les bureaux du service de police (projet n° 2019.0025).

**Article 4 :** Les crédits nécessaires seront inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2021, en recettes à l'article 330/706-51-2018 (Projet 2018.0003) et en dépenses un prélèvement pour le fonds de réserve extraordinaire à l'article 06004/955.51 pour un montant de 101.358,17 € ;

**Article 5 :** De transmettre la présente délibération à la Directrice financière ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

**4. FINANCES COMMUNALES : Désaffectation des cimetières communaux - Décompte final – Remboursement anticipatif solde OC 1556 - Reconstitution de trésorerie – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN propose à la décision du Conseil communal de rembourser anticipativement à la prochaine date de révision du taux d'intérêt, soit le 19 juin 2021 sans frais ni indemnité de emploi, le solde d'emprunt de **15.258,10 €** correspondant à la différence entre le montant d'attribution du marché "Désaffectations dans les cimetières communaux" (19.844,00 € TVA) et le coût final du projet (4.585,90 €).

Monsieur le Président précise que ces désaffectations n'ont concerné que le cimetière de Popuelles et pas celui de Pottes.

Madame CHANTRY s'en réjouit car le travail n'a pas été réalisé de façon satisfaisante. Elle ajoute qu'actuellement, le personnel communal est en train d'être formé et qu'il serait également envisageable de conclure un partenariat avec d'autres communes.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

VU le règlement sur la comptabilité communale;

VU la décision du Conseil communal du 12 novembre 2019 approuvant le cahier des charges N° 20190012 et le montant estimé du marché "Désaffectations dans les cimetières communaux" de 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise ;

VU la décision du Collège communal du 13 décembre 2019 relative à l'attribution du marché "Désaffectations dans les cimetières communaux" à POMPES FUNEBRES FONTAINE SA, Chaussée De Lodelinsart 30 à 6060 GILLY pour le montant d'offre contrôlé de 16.400,00 € hors TVA ou **19.844,00 €**, 21% TVA comprise ;

CONSIDERANT que pour financer la dépense, un emprunt a été contracté auprès de la banque Belfius (OC 1556) et a été consolidé en taux variable, le taux d'intérêt de cet emprunt étant actuellement de 0,43%;

10/12/2020

CONSIDERANT que le coût final du projet a été arrêté à la somme de **4.585,90 €** ;

ATTENDU qu'un solde de **15.258,10 €** reste disponible sur cette ouverture de crédit n° **1556** déjà consolidée ;

CONSIDERANT qu'un remboursement anticipé à la date de révision du taux d'intérêt de l'emprunt 1556, soit le 19 juin 2021, n'entraîne le paiement d'aucun frais ni d'aucune indemnité de emploi ;

VU l'avis favorable de Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière en date du 23/11/2020 ;

**DECIDE : à l'unanimité :**

**Article 1er :** De procéder à un remboursement anticipé partiel de l'emprunt **1556** pour la somme de **15.258,10 €**, et ce à la prochaine date de révision du taux d'intérêt, soit le 19 juin 2021. Ce remboursement anticipé partiel à la date de révision n'entraînera le paiement d'aucun frais ni d'aucune indemnité de emploi.

**Article 2 :** Les crédits nécessaires seront inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2021, en dépenses en remboursement anticipatif d'emprunt à l'article 878/911.51-2019 (Projet 2019.0012) pour un montant de 15.258,10 €.

**Article 3 :** De transmettre la présente délibération à Madame la Directrice Financière ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

**5. FINANCES COMMUNALES : Plan d'Investissement Communal 2013-2016 – Décompte de subvention – Reconstitution de Trésorerie – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN annonce aux membres du Conseil que le contrôle final par le SPW du plan d'investissement communal 2013-2016 a fait apparaître que la commune n'a pas utilisé la totalité de l'enveloppe qui lui était attribuée et qu'il convient dès lors de rembourser le trop perçu de **8.687,19 €**.

Il propose à la décision du Conseil communal de revoir en diminution ledit subside (non-valeur de droit constaté) et de le financer par l'utilisation du fonds de réserve prévu à cet effet.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1122-30 et L1222-30 ;

VU le Règlement générale sur la comptabilité communale ;

VU la circulaire relative à l'élaboration des budgets communaux de la Région Wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2021 ;

VU l'article L3343-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation spécifiant que les communes reçoivent, dans les conditions et selon la procédure prévue par le présent chapitre, un droit de tirage pour la réalisation de certaines infrastructures en tant que pouvoir adjudicateur au sens de la législation sur les marchés publics ;

VU le courrier du SPW en date du 06/06/2013 spécifiant que la commune de CELES bénéficiait d'un montant de 394.816 € de subsides pour le Plan d'investissement communal 2013-2016 ;

CONSIDERANT que sur base de la promesse de subvention et en application de la circulaire budgétaire un droit a été constaté pour un montant de **394.816,- €** (Droit n° 15/063 à l'article 000/663.51-2014) et mis en fonds de réserve extraordinaire à l'article 06089/995.51 pour une utilisation future dans les projets d'investissements y relatifs ;

ATTENDU que par délibération du Conseil communal du 22/09/2016 il a été décidé de procéder à une non-valeur du droit constaté n° 15/063 « subvention SPW pour plan d'investissement communal 2013-2016 » pour un montant de **9.760,00- €** suite à un courrier du SPW du 01/08/2016 spécifiant que le montant réel disponible pour la commune de CELLES pour la période 2013-2016 était de **385.056 €** ;

ATTENDU que par délibération du Conseil communal du 01/02/2018 il a été décidé de procéder à une non-valeur de ce même droit pour un montant de **11.715,00- €** car notre commune présentait un taux d'exécution du PIC 2013-2016 de 97% ;

CONSIDERANT que, sur base des délibérations susvisés, le montant de l'enveloppe 2013-2016 était limité à **373.340,54 €** ;

CONSIDERANT que cette enveloppe a été répartie sur les projets d'investissements suivants :

2014.0005	Rue du Village à Molenbaix	139.872,86 €
2016.0001	Rues de Maureux et de Forest à Popuelles	77.000,00 €
2015.0001	Rues Fauchy, Clipet, Berlion et rue du Hêtre	156.468,14 €

VU le contrôle final du plan d'investissement 2013-2016 du SPW reçu en date du 01/10/2020 dont il ressort que notre commune n'a pas utilisé la totalité de l'enveloppe qui lui était attribuée et qu'il convient dès lors de rembourser le trop perçu de **8.687,19 €** ;

CONSIDERANT que sur base du présent décompte de subvention, il y a lieu de répartir la subvention de la manière suivante :

		Subvention reçue	Décompte de subvention	Différence
2014.0005	Rue du Village à Molenbaix	139.872,86 €	<b>135.505,38 €</b>	-4.367,48 €
2016.0001	Rues de Maureux et de Forest à Popuelles	77.000,00 €	<b>77.277,34 €</b>	277,34 €
2015.0001	Rues Fauchy, Clipet, Berlion et rue du Hêtre	156.468,14 €	<b>151.871,09 €</b>	-4.597,05 €
		<b>373.340,54 €</b>	<b>364.653,81 €</b>	<b>-8.687,19 €</b>

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de revoir en diminution ledit subside pour le montant de **8.687,19 €** et de le financer par l'utilisation du fonds de réserve prévu à cet effet ;

CONSIDERANT que les crédits seront inscrits au budget 2021 du service extraordinaire en dépense à l'article 000/701.52-2014 couvert par l'utilisation du fonds de réserve PIC (06089/995.51);

VU l'avis de Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière, en date du 15/10/2020 ;

SUR proposition du Collège Communal ;

**DECIDE** : à l'unanimité :

**Article 1er** : De procéder à une non-valeur du droit constaté n° 15/063 « subvention SPW pour plan d'investissement communal 2013-2016 » pour un montant de **8.687,19- €** ;

**Article 2** : La non-valeur sera inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2021 en dépense à l'article 000/701.52-2014 couvert par une recette à l'article 06089/995.51.

**Article 3** : D'utiliser le fonds de réserve extraordinaire « FRIC 2013-2016 » article 06089/995.51-2016.0001 pour un montant de 277,34 € afin d'équilibrer le projet n° 2016.0001 « Rues de Maureux et de Forest à Popuelles ». Un prélèvement du même montant pour le fonds de réserve extraordinaire sera effectué afin d'équilibrer le budget. (art. 060/955.51-2016.0001).

**Article 4** : De réapprovisionner le fonds de réserve extraordinaire « FRIC 2013-2016 » par une recette à l'article 06089/955.51-2014.0005 pour un montant de 4.367,48 € et financé par l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire 060/995.51-2014.0005.

**Article 5** : De réapprovisionner le fonds de réserve extraordinaire « FRIC 2013-2016 » par une recette à l'article 06089/955.51-2015.0001 pour un montant de 4.597,05 € et financé par l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire 060/995.51-2015.0001.

**Article 6** : La présente délibération sera transmise à Mme la Directrice financière et au service des finances pour suite utile.

**6. FINANCES COMMUNALES : Eclairage public - ORES – Opération NaLP – Remplacement de luminaires 2019 – Reconstitution de trésorerie – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN annonce aux membres du Conseil que l'intervention OSP s'est élevée à 180 € au lieu de 125 € pour 147 points lumineux, soit une diminution de l'intervention communale de 8.085 € H/TVA ou 9.782,85 € TTC.

Il propose à la décision du Conseil communal de placer cette somme **de 9.782,85 €** en fonds de réserve extraordinaire et d'utiliser cette somme dans le cadre de la convention conclue avec la société ORES pour l'entretien et l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil Communal ;

VU l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 05/07/2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

VU la décision du Conseil communal du 05/07/2019 approuvant la décision de principe pour les travaux de remplacement des luminaires de l'éclairage public dans le cadre de l'opération NaLP pour l'année 2019 pour un montant estimé de 88.400 € H/TVA ou 106.964,00 € TTC ;

ATTENDU qu'une partie du coût de remplacement des luminaires OSP devait être prise en charge par ORES en sa qualité de G.R.D. au titre d'obligation de service public relative à l'entretien et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public et sera intégrée dans ses tarifs d'utilisation de réseau. Cette intervention s'élevant à 125 € H/TVA par point lumineux remplacé ;

VU la révision du montant des travaux à 96.252,89 € TTC pour le remplacement de 208 luminaires avec une intervention OSP de 125 € H/TVA, soit 31.460,00 € ;

ATTENDU qu'afin de financer le solde de la dépense, un emprunt a été contracté – OC 1551 – pour un montant de 64.792,89 € (DC 19/4272)

**CONSIDERANT le décompte des travaux au montant de 96.252,89 € TTC avec une intervention OSP de 180 € au lieu de 125 € pour 147 points lumineux, soit une diminution de l'intervention communale de 8.085 € H/TVA ou 9.782,85 € TTC ;**

CONSIDERANT qu'un solde de **9.782,85 €** reste disponible sur cette ouverture de crédit n° 1551 déjà consolidée ;

CONSIDERANT que, vu le taux peu élevé de cette ouverture de crédit (taux de 0,36 %), il est de meilleure gestion de placer cette somme de **9.782,85 €** en fonds de réserve extraordinaire plutôt que de procéder à un remboursement anticipatif qui entraînerait une indemnité de remploi à verser à la société BELFIUS Banque ;



10/12/2020

VU l'avis favorable de Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière en date du 12/11/2020 ;

CONSIDERANT que le crédit sera inscrit au budget extraordinaires de l'exercice 2021 ;

Sur proposition du Collège communal;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De prélever pour le fonds de réserve la somme de 9.782,85 € correspondant au solde de l'Ouverture de crédit n° 1551 (crédit non utilisé du Droit n°19/4272) créée pour le paiement de la dépense engagée pour le remplacement de luminaires 2019 (projet 2019.0017).

**Article 2 :** Le montant mis en fonds de réserve sera utilisé dans le cadre de la convention AGW-EP conclue avec la société ORES en application de l'arrêté du Gouvernement du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public tel que complété par l'arrêté du 14 septembre 2017 ;

**Article 3 :** La dépense sera imputée à l'article 06003/955.51-2019.0017 du budget extraordinaire de l'exercice 2021 financé par une augmentation de l'intervention d' ORES à l'article 426/560.52-2019.

**Article 4 :** La présente délibération sera transmise à Mme la Directrice financière ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

#### **7. FINANCES COMMUNALES – Parc à conteneurs – Reconstitution de trésorerie – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN annonce aux membres du Conseil que la création d'un parc à conteneurs sur l'Entité de Celles prévoyait une subvention de la Région Wallonne de 85% du coût des travaux, le solde devant être pris en charge par les communes de Celles et de Mont-de-l'Endus, soit un montant de **43.185,73 euros** pour la commune de Celles financé en 1997 par un emprunt aujourd'hui totalement remboursé.

Il ajoute que l'intercommunale IPALLE n'a jamais sollicité le paiement de la part communale pour la réalisation de ces travaux et propose dès lors à la décision du Conseil communal de placer la somme **de 43.185,73 €** en fonds de réserve extraordinaire et d'utiliser cette somme dans le cadre des travaux de voiries (Rue d'Archimont à Velaines).

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

VU le règlement sur la comptabilité communale ;

VU la délibération du Collège communal du 27/03/1995 marquant son accord de principe sur la réalisation d'un parc à conteneurs sur l'Entité de Celles ;

ATTENDU que la création de ce parc était réalisée conjointement avec la commune de Mont-de-l'Endus ;

VU le contrat de coopération entre l'intercommunale IPALLE et la commune de CELLES concernant l'étude et la réalisation de ce parc approuvé par le conseil communal en séance du 30/12/1996 ;

ATTENDU que ledit contrat prévoyait notamment, en recettes, une subvention de la Région Wallonne de 85% du coût des travaux, le solde devant être pris en charge par les communes de Celles et de Mont-de-l'Endus ;

10/12/2020

CONSIDERANT qu'afin de faire face à la réalisation de ces travaux un crédit a été inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 1997 d'un montant de 1.742.108 francs (**soit 43.185,73 euros**) et financé par un emprunt du même montant (OC n° 1119) ;

CONSIDERANT que l'intercommunale IPALLE n'a jamais sollicité le paiement de la part communale pour la réalisation de ces travaux et que l'emprunt n° 1119 contracté auprès de la société BELFIUS est aujourd'hui totalement remboursé ;

CONSIDERANT qu'il convient de reconstituer la trésorerie afin de permettre l'utilisation de cet emprunt à la réalisation d'autres travaux inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2021 ;

VU l'avis favorable de Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière en date du 30/11/2020,

**DECIDE**, par 13 voix « pour » et 2 abstentions (Messieurs Yves WILLAERT et Pierre LEJEUNE) :

**Article 1er** : D'annuler l'engagement n° 20/2056 de l'exercice 1997 d'un montant de **43.185,73 €** créé afin de faire face à la dépense relative à la création du parc à conteneurs sur l'Entité d Celles ;

**Article 2** : De prélever pour le fonds de réserve extraordinaire la somme de 43.185,73 € correspondant au montant de l'Ouverture de crédit n° 1119 non utilisée (Droit constaté n°1549/97) pour le paiement de la dépense engagée pour la création de ce parc à conteneurs ;

**Article 3** : D'affecter le montant placé en fonds de réserve aux travaux de voirie de la rue d'Archimont à Velaines inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2021 (projet n° 2021.0024) ;

**Article 4** : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2021 en dépenses, en prélèvement pour le fonds de réserve extraordinaire, à l'article 06005/955.51 pour un montant de 43.185,73€ ;

**Article 5** : De transmettre la présente délibération à la Directrice financière ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

#### **8. FINANCES COMMUNALES – Tvx de voirie rue Provinciale dans la traversée de Celles – Reconstitution de trésorerie – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN explique aux membres du Conseil que les travaux de réfection extraordinaire et d'amélioration de la route Provinciale n° 391 Celles-Avelgem dans la traversée de Celles, pour un montant de 1.603.523,06 € devaient être pris en charge par la Province de Hainaut ainsi que par l'intercommunale IPALLE pour l'égouttage et par la Commune de Celles pour les équipements (trottoir, ...) et le solde de l'égouttage, que, pour financer cette dépense, deux emprunts pour un montant total de 235.000 € avaient été souscrits en 2002, mais que la Province de Hainaut n'a jamais sollicité le paiement de la part communale dans la réalisation de ces travaux.

Il propose à la décision du Conseil communal de placer la somme de 235.000 € en fonds de réserve extraordinaire et d'utiliser cette somme dans le cadre des travaux de voiries (Rue d'Archimont à Velaines).

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

VU le règlement sur la comptabilité communale ;

VU la délibération du Collège communal du 26/05/2000 approuvant le cahier spécial des charges, les plans, métré et le devis estimatif des travaux de réfection extraordinaire et d'amélioration de la route Provinciale n° 391 Celles-Avelgem dans la traversée de Celles d'un montant de 64.685.960 frs (1.603.523,06 euros) ;

ATTENDU que la réalisation de ces travaux devait en partie être prise en charge par la Province de Hainaut ainsi que par l'intercommunale IPALLE pour l'égouttage et la Commune de Celles pour les équipements (trottoir, ...) et le solde de l'égouttage ;

CONSIDERANT qu'afin de financer la part communale de ces travaux des crédits ont été inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2002 en dépenses à l'article 42101/634.51 pour un montant de **235.000 euros** (engagement n° 2055/02) et financés par deux emprunts, soit l'OCn° 1199 d'un montant de 210.000 euros et l'OC n° 1221 d'un montant de 25.000 euros ;

CONSIDERANT que la Province de Hainaut n'a jamais sollicité le paiement de la part communale pour la réalisation de ces travaux et que les emprunts n° 1199 et 1221 contractés auprès de la société BELFIUS n'ont jamais été utilisés ;

CONSIDERANT qu'il convient de reconstituer la trésorerie afin de permettre l'utilisation de ces emprunts à la réalisation d'autres travaux inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2021 ;

VU l'avis favorable de Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière en date du 30/11/2020 ;

**DECIDE**, par 12 voix « pour » et 3 abstentions (Messieurs Yves WILLAERT et Pierre LEJEUNE et Madame Anne DEBOUVRIE) :

**Article 1er** : D'annuler l'engagement n° 20/02055 de l'exercice 2002 d'un montant de **235.000,00 €** créé afin de faire face à la dépense relative aux travaux de réfection et d'amélioration de la rue Provinciale n° 391 Celles-Avelgem ;

**Article 2** : De prélever pour le fonds de réserve extraordinaire la somme de 235.000,00 € correspondant aux ouvertures de crédits n° 1199 (DC. 1220/2002) de 210.000 euros et n° 1221 (DC 1086 de 2003) de 25.000 euros non utilisées pour le paiement de la dépense engagée pour les travaux d'amélioration de la rue Provinciale dans la traversée de Celles ;

**Article 3** : D'affecter le montant placé en fonds de réserve aux travaux de voirie de la rue d'Archimont à Velaines inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2021 (projet n° 2021.0024) ;

**Article 4** : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2021 en dépenses, en prélèvement pour le fonds de réserve extraordinaire, à l'article 06006/955.51 pour un montant de 235.000 € ;

**Article 5** : De transmettre la présente délibération à la Directrice financière ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

#### **9. FINANCES COMMUNALES – Subvention en numéraire aux associations – Exercice 2020 – Octroi – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN rappelle que la méthodologie de détermination du subside octroyé repose sur 3 critères :

- Utilisation d'une infrastructure communale ?
  - o non → subside de **2.750€**
  - o oui → subside de **1.750€**
  - o sauf club de basket qui ne bénéficie pas des recettes « buvettes » → subside de **2.250€**
- Ecole des jeunes :
  - o Equipe de 2 joueurs → subside de **200 €**
  - o Equipe de 3 joueurs → subside de **300 €**
  - o Equipe de 5 joueurs → subside de **500 €**
  - o Equipe de 8 joueurs → subside de **600 €**
  - o Equipe de plus de 8 joueurs → subside de **700 €**

- Equipes « fanions »
  - o Niveau 1 → subside de 200 €
  - o Niveau 2 → subside de 300 €
  - o Niveau 3 → subside de 400 €
  - o Niveau 4 → subside de 500 €
  - o Niveau 5 et plus → subside de 600 €

Monsieur DELESTRAIN présente ensuite l'historique des subsides octroyés aux différents clubs et la proposition pour l'année 2020 :

CLUBS	ANNEES	2018	2019	2020
RCS Escanaffles		1.750 €	1.750 €	3.050 €
RCS Escanaffles – jeunes		3.000 €	2.500 €	3.200 €
<b>RCS Escanaffles TOTAL</b>		<b>4.750 €</b>	<b>5.250 €</b>	<b>6.250 €</b>
RCS Molenbaix		2.250 €	2.250 €	3.450 €
RCS Molenbaix – jeunes		3.000 €	4.500 €	6.000 €
<b>RCS Molenbaix TOTAL</b>		<b>5.250 €</b>	<b>6.750 €</b>	<b>9.450 €</b>
Entente Velaines Enclusienne		1.750 €	1.750 €	3.150 €
Entente Velaines Enclusienne – jeunes				
<b>Entente Velaines Enclusienne TOTAL</b>		<b>1.750 €</b>	<b>1.750 €</b>	<b>3.150 €</b>
Celles La Nouvelle (Balle pelote)		1.750 €	1.750 €	2.750 €
Celles La Nouvelle (Balle pelote) - jeunes		3.000 €	3.000 €	3.000 €
<b>Celles la Nouvelle (Balle pelote) TOTAL</b>		<b>4.750 €</b>	<b>4.750 €</b>	<b>5.750 €</b>
La Roue Volante Escanaffles (cyclisme)		200 €	200 €	1.000 €
Blue Gold Basket Celles		1.750 €	1.750 €	2.550 €
Blue Gold Basket Celles – jeunes		2.000 €	2.500 €	2.500 €
<b>Blue Gold Basket Celles TOTAL</b>		<b>3.750 €</b>	<b>4.250 €</b>	<b>5.050 €</b>
Footsal Celles (Mini-foot)		150 €	150 €	150 €
Les Amis de Velaines (course à pied)		0 €	200 €	200 €
Dream Team Popuelles (course à pied)		0 €	200 €	200 €
<b>TOTAL SOCIETES SPORTIVES</b>		<b>20.925 €</b>	<b>22.825 €</b>	<b>31.325 €</b>
			<b>+9.08 %</b>	<b>+37,24 %</b>
Guides et lutins Celles		1.500 €	1.500 €	1.750 €
Scouts et louveteaux Celles		1.500 €	1.500 €	1.750 €
Patro St Ghislain Molenbaix		1.500 €	1.500 €	2.750 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS DE JEUNESSE</b>		<b>4.500 €</b>	<b>4.500 €</b>	<b>6.250 €</b>
				<b>+38.89 %</b>
Sainte-Cécile – Velaines		750 €	750 €	750 €
Orchestre – Molenbaix		750 €	750 €	750 €
Les Amuzettes - Molenbaix				750 €
Chante La Joie – Pottes		125 €	125 €	125 €
<b>SOUS-TOTAL FANFARES-CHORALE</b>		<b>1.625 €</b>	<b>1.625 €</b>	<b>2.375 €</b>
Chaînons de l'amitié – Escanaffles		125 €	125 €	125 €
Amicale pensionnés socialistes – Pottes		125 €	125 €	125 €
Amicale pensionnés libéraux – Celles		125 €	125 €	125 €
<b>SOUS- TOTAL AMICALES DES PENSIONNES</b>		<b>375 €</b>	<b>375 €</b>	<b>375 €</b>
ACRF		50 €	50 €	50 €
Les Bourleux du Joncquois		200 €	200 €	200 €
Club Eole – Pottes		125 €	125 €	125 €
<b>SOUS- TOTAL AUTRES</b>		<b>375 €</b>	<b>375 €</b>	<b>375 €</b>
<b>TOTAL ORGANISMES DE LOISIRS</b>		<b>2.375 €</b>	<b>2.375 €</b>	<b>3.125 €</b>
Entente des sociétés – Celles		250 €	250 €	250 €
Comité des fêtes – Pottes		250 €	250 €	250 €
Sauvegarde patrimoine – Velaines		125 €	125 €	125 €
Géants de Velaines				250 €
<b>TOTAL FETES ET CEREMONIES</b>		<b>625 €</b>	<b>625 €</b>	<b>875 €</b>
Croix Rouge Val de l'Escaut		310 €	310 €	310 €
ASBL APPER Hainaut		100 €	100 €	100 €
ASBL Ecole communale Escanaffles				1.412,46 €
ASBL Ecole communales Pottes				1.139,88 €
ASBL Ecoles libres de Celles		5.662,23 €	5.488,77 €	5.773,74 €
Télévie – Celles				1.000 €
<b>TOTAL AUTRES SUBVENTIONS</b>		<b>6.072,23 €</b>	<b>5.898,77 €</b>	<b>9.736,08 €</b>

Monsieur DELESTRAIN propose à la décision du Conseil communal d'approuver les montants présentés.

Monsieur LEJEUNE fait remarquer qu'il manque l'ASBL Etincelles.

Monsieur DELESTRAIN répond qu'elle n'a pas remis son rapport sur l'utilisation du subside 2019.

Monsieur le Président ajoute qu'on parle ici de subside en numéraire, mais que la commune continue à aider cette association, notamment en mettant des salles communales à disposition, en consacrant du temps de personnel communal.

Monsieur WILLAERT remercie le Collège pour l'utilisation des critères objectifs définis par le passé.

Plus personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

### LE CONSEIL COMMUNAL,

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-37, et L3331-1 à L3331-8 ;

CONSIDERANT la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

CONSIDERANT que les associations suivantes ont transmis les justifications des dépenses qui ont été couvertes par la subvention de l'année 2019, conformément à l'article L3331-3, § 2, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Bénéficiaire	Montant 2019	Utilisation subvention 2019
R.C.S. ESCANAFFLES	1.750,00	Matériel, équipement, encadrement
R.C.S. ESCANAFFLES (Jeunes)	2.500,00	Matériel, équipement, encadrement
R.F.C. MOLENBAIX	17.250,00	Aménagement des installations sanitaires, encadrement des jeunes, organisation stage d'été.
R.F.C. MOLENBAIX (Jeunes)	4.500,00	Aménagement installations sanitaires, encadrement des équipes jeunes, organisation stage d'été + St Nicolas des enfants.
ASBL Entente Velaines Enclusienne	2.250,00	Entretien des infrastructures
Pelote Celloise CELLES - Adultes	1.750,00	Assurances, cotisations, balles, équipements, frais de déplacements, collations.
Pelote Celloise CELLES - Jeunes	2.500,00	Equipements (gants), entraîneurs, location de salle, balles, cotisations, assurances.
B.G.B.C. Basket CELLES	6.250,00	Achat équipements sportifs et matériel, encadrement des jeunes joueurs (entraîneurs diplômés AWBB)
B.G.B.C. Basket Jeunesse CELLES	2.500,00	Achat matériel et équipement sportifs, encadrement des joueurs (entraîneurs diplômés AWBB)
Fédération Football en salle CELLES	150,00	Achat de ballons, frais de location du hall sportif, achat de trophées pour remise des prix
Volley loisir CELLES	125,00	Achat de ballons
Dream Team Popuelles Course	200,00	Frais d'organisation jogging de Popuelles, cotisation à l'ASBL ACRHO, assurances.
Les Amis Sportifs de Velaines Course	200,00	Paiement des tenues sportives de nos adhérents
Vélo Club La Roue Volante	1.200,00	Courses cyclistes

Fanfare Royale Ste Cécile VELAINES	750,00	Achat de partitions, achat et réparation d'instruments, honoraires du chef, organisation d'évènements (jeu de cartes, festival, Sainte Cécile)
Amicale des Pensionnés Socialistes	125,00	Organisation des activités, colis de fin d'année.
Amicale Pensionnés Libéraux	125,00	Réunion les 3èmes mardis de chaque mois + goûter de Noël + Pâques
Bourle du Joncquois	200,00	Championnat interne
AEROMODELE CLUB EOLE	125,00	Frais d'entretien
ASBL ETIN CELLES Adultes	1.750,00	Organisation d'ateliers d'expressions diverses, pluri-langagières de manière hebdomadaire, bi-mensuelle, mensuelle, occasionnelle ainsi que des stages durant les vacances scolaires. Deux grandes expositions dans le cadre du Ramdam en janvier 2019 à Tournai et en mai-juin en l'église de Molenbaix.
ASBL ETIN CELLES Jeunesse	1.200,00	Organisation des ateliers d'expression pluri-langagières de manière hebdomadaire, bi-mensuelle, mensuelle et stages de vacances à l'attention des jeunes en céramique, guitare, djembé, théâtre, textile, aquarelle, cuisine et photos. Intégration des évènements et expositions par le théâtre et l'aquarelle en janvier 2019 et mai-juin 2019.
Chante la Joie	125,00	Mariages, après-midis récréatives dans différentes associations
Guides catholiques CELLES	1.500,00	Formation des animateurs, achat de matériel d'animation, fourniture de gel hydroalcoolique et de masques.
Meute St Christophe Celles	1.500,00	Achat matériel, formation des chefs
Patro St Ghislain Molenbaix	1.500,00	Matériel pour améliorer l'animation, diminuer le prix du camp, proposer des goûters sains, prix de l'année abordable pour tous.
Entente des Sociétés	250,00	Entretien des géants, sorties des géants, organisation du marché de Noël.
Société sauvegarde patrimoine (ASPECT)	125,00	Préparation du "Beau Vélo de Ravel de Popuelles"
F.N.C Pottes	125,00	* Fleurs pour 21 juillet & 11 novembre monuments Pottes: 60€ * Cotisation fédérale: 60€ * Frais administratifs: 20€
Foire Agricole de Pottes	250,00	Organisation de la foire agricole en septembre 2019
CROIX ROUGE VAL DE L'ESCAUT	310,00	Achat matériel SPMS (Service Prêt Matériel Sanitaire)
ASBL APPER HAINAUT	100,00	Prestations de sécurité routière dans les écoles maternelles et primaires du Hainaut.
ASBL ECOLE COMMUNALE ESCANAFFLES	1.424,85	Promotion et développement des intérêts de l'enseignement communal

ASBL ECOLE COMMUNALE POTTES	1.127,49	Achat manuels et matériel pédagogiques Réduction des différents frais d'animations pédagogiques pour les enfants Achat de matériel divers dans les différentes classes
ASBL ECOLE LIBRE CELLES	5.488,77	*Achat de tables et chaises pour l'implantation de Velaines *Achat de coques pour PC

CONSIDERANT que ces associations ne doivent pas restituer une subvention reçue précédemment ;

CONSIDERANT que les associations suivantes n'ont pas transmis les justifications des dépenses qui ont été couvertes par la subvention de l'année 2019 dans le délai imparti :

Bénéficiaire	Montant 2019
Amicale Chainons Amitié	125,00

CONSIDERANT que les associations suivantes sollicitent une subvention pour l'année 2020 à des fins d'intérêt public, à savoir :

Bénéficiaire	Sollicitation subvention 2020
R.C.S. ESCANAFFLES	Matériel, équipement, encadrement
R.C.S. ESCANAFFLES (Jeunes)	Matériel, équipement, encadrement
R.F.C. MOLENBAIX	Aménagement des installations sanitaires, encadrement des jeunes, organisation stage d'été.
R.F.C. MOLENBAIX (Jeunes)	Encadrement des équipes jeunes, entretien des infrastructures, organisation stage d'été, organisation Saint Nicolas
ASBL Entente Velaines Enclusienne	Création d'une extension pour spectateurs
Pelote Celloise CELLES - Adultes	Assurances, cotisations, balles, équipements, frais de déplacements, collations.
Pelote Celloise CELLES - Jeunes	Equipements (gants), entraîneurs, location de salle, balles, cotisations, assurances.
B.G.B.C. Basket CELLES	Achat d'équipements sportifs et matériel, encadrement des jeunes joueurs (U8, U10, U12, U16, U21) par des entraîneurs qualifiés AWBB.
B.G.B.C. Basket Jeunesse CELLES	Achat matériel et équipement sportifs, encadrement des joueurs (entraîneurs diplômés AWBB)
Fédération Football en salle CELLES	Achat de ballons, frais de location du hall sportif, achat de trophées pour remise des prix
Volley loisir CELLES	Achat de t-shirt du club
Dream Team Popuelles Course	Assurance club, acompte location chapiteau
Vélo Club La Roue Volante	Courses cyclistes
Fanfare Royale Ste Cécile VELAINES	Achat de partitions, achat et réparation d'instruments, honoraires du chef, organisation d'évènements (jeu de cartes, festival, Sainte Cécile)
Amicale des Pensionnés Socialistes	Organisation des activités, colis de fin d'année.
Amicale Pensionnés Libéraux	Frais de janvier et février (ensuite plus d'activité > Covid)
Bourle du Joncquois	Championnat interne et Tournaisis
AEROMODELE CLUB EOLE	Entretien des installations et de ses abords



ASBL ETIN CELLES Adultes	La poursuite de certains ateliers sur un autre rythme, de nouveaux ateliers ponctuels voient le jour comme 2 jours sur la gestion du stress, une conférence sur quel arbre fruitier choisir pour mettre dans son jardin, une conférence sur le Liban. Différents ateliers et événements programmés ont dû être annulés en raison de la pandémie COVID-19.
ASBL ETIN CELLES Jeunesse	Les jeunes seront juste accueillis cette année au sein de l'atelier aquarelle qui a eu lieu en juin, juillet et septembre après le 1er confinement dû à la pandémie COVID-19.
Chante la Joie	Prestations diverses (animation musicale homes, communions, mariages)
Guides catholiques CELLES	Adaptation aux conditions sanitaires, formations.
Meute St Christophe Celles	Formation des chefs, couvrir le manque à gagner causé par le COVID (annulation de repas, etc.)
Patro St Ghislain Molenbaix	Acheter des produits locaux, acheter du matériel de rangement pour stocker ce qu'on a acheté, acheter du matériel pour les locaux (peintures, etc.)
Entente des Sociétés	Entretien des géants, sorties des géants, (organisation du marché de Noël).
Société sauvegarde patrimoine (ASPECT)	Dossier du puits de Popuelles Reprise du dossier "RAVEL"
F.N.C Pottes	* Fleurs pour 21 juillet & 11 novembre monuments Pottes: 60€ * Cotisation fédérale: 60€ * Frais administratifs: 20€
Foire Agricole de Pottes	Vu l'absence de foire et donc de revenus, nous devons assurer les frais fixes, en particulier les assurances
CROIX ROUGE VAL DE L'ESCAUT	Achat mobilier
ASBL APPER HAINAUT	Prestations de sécurité routière dans les écoles maternelles et primaires du Hainaut.
ASBL ECOLE COMMUNALE ESCANAFFLES	Promotion et développement des intérêts de l'enseignement communal
ASBL ECOLE COMMUNALE POTTES	Frais liés à l'accompagnement A/E pour la piscine Achat de nouveaux outils de différenciation et de continuité pédagogique tant pour l'équipe éducative que pour les élèves Achats / frais liés à l'aménagement des récréations avec de nouveaux jeux
ASBL ECOLE LIBRE CELLES	Investissement dans du matériel informatique et didactique

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget ordinaire 2020, aux articles 334/33202, 72201/33202, 72202/33202, 761/33202, 762/33202, 763/33202, 764/33202, 76401/33202, 801/33202 et 871/33202 ;

VU l'avis de légalité remis par Madame Camille De Deurwaerder, Directrice Financière, en date du 27 novembre 2020 ;

**PAR CONSEQUENT,**

**DECIDE** , à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'octroyer aux associations les subventions en numéraire suivantes pour l'année 2020 :

Bénéficiaire	Montant	Finalité de la subvention
R.C.S. ESCANAFFLES	3.050,00	Matériel, équipement, encadrement

R.C.S. ESCANAFFLES (Jeunes)	3.200,00	Matériel, équipement, encadrement
R.F.C. MOLENBAIX	3.450,00	Aménagement des installations sanitaires, encadrement des jeunes, organisation stage d'été.
R.F.C. MOLENBAIX (Jeunes)	6.000,00	Encadrement des équipes jeunes, entretien des infrastructures, organisation stage d'été, organisation Saint Nicolas
ASBL Entente Velaines Enclusienne	3.150,00	Création d'une extension pour spectateurs
Pelote Celloise CELLES - Adultes	2.750,00	Assurances, cotisations, balles, équipements, frais de déplacements, collations.
Pelote Celloise CELLES - Jeunes	3.000,00	Equipements (gants), entraîneurs, location de salle, balles, cotisations, assurances.
B.G.B.C. Basket CELLES	2.550,00	Achat d'équipements sportifs et matériel, encadrement des jeunes joueurs (U8, U10, U12, U16, U21) par des entraîneurs qualifiés AWBB.
B.G.B.C. Basket Jeunesse CELLES	2.500,00	Achat matériel et équipement sportifs, encadrement des joueurs (entraîneurs diplômés AWBB)
Fédération Football en salle CELLES	150,00	Achat de ballons, frais de location du hall sportif, achat de trophées pour remise des prix
Volley loisir CELLES	125,00	Achat de t-shirt du club
Dream Team Popuelles Course	200,00	Assurance club, acompte location chapiteau
Vélo Club La Roue Volante	1.000,00	Courses cyclistes
Fanfare Royale Ste Cécile VELAINES	750,00	Achat de partitions, achat et réparation d'instruments, honoraires du chef, organisation d'évènements (jeu de cartes, festival, Sainte Cécile)
Amicale des Pensionnés Socialistes	125,00	Organisation des activités, colis de fin d'année.
Amicale Pensionnés Libéraux	125,00	Frais de janvier et février (suite plus d'activité > Covid)
Bourle du Joncquois	200,00	Championnat interne et Tournaisis
AEROMODELE CLUB EOLE	125,00	Entretien des installations et de ses abords
Les Amuzettes	750,00	
Amicale Chaînons Amitié	125,00	
Chante la Joie	125,00	Prestations diverses (animation musicale homes, communions, mariages)
Guides catholiques CELLES	1.750,00	Adaptation aux conditions sanitaires, formations.
Meute St Christophe Celles	1.750,00	Formation des chefs, couvrir le manque à gagner causé par le COVID (annulation de repas, etc.)
Patro St Ghislain Molenbaix	2.750,00	Acheter des produits locaux, acheter du matériel de rangement pour stocker ce qu'on a acheté, acheter du matériel pour les locaux (peintures, etc.)

Entente des Sociétés	250,00	Entretien des géants, sorties des géants, (organisation du marché de Noël).
Géants de Velaines	250,00	
Société sauvegarde patrimoine (ASPECT)	125,00	Dossier du puits de Popuelles Reprise du dossier "RAVEL"
Foire Agricole de Pottes	250,00	Vu l'absence de foire et donc de revenus, nous devons assurer les frais fixes, en particulier les assurances
CROIX ROUGE VAL DE L'ESCAUT	310,00	Achat mobilier
ASBL APPER HAINAUT	100,00	Prestations de sécurité routière dans les écoles maternelles et primaires du Hainaut.
ASBL ECOLE COMMUNALE ESCANAFFLES	1.412,46	Promotion et développement des intérêts de l'enseignement communal
ASBL ECOLE COMMUNALE POTTES	1.139,88	Frais liés à l'accompagnement A/E pour la piscine Achat de nouveaux outils de différenciation et de continuité pédagogique tant pour l'équipe éducative que pour les élèves Achats / frais liés à l'aménagement des récréations avec de nouveaux jeux
ASBL ECOLE LIBRE CELLES	5.773,74	Investissement dans du matériel informatique et didactique
TELEVIE	1.000,00	

**Article 2 :** L'utilisation des subventions sera contrôlée au moyen des justifications visées à l'article L3331-4, §2, alinéa 1<sup>er</sup>, 6<sup>o</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 3 :** Les subventions seront engagées sur les articles 334/33202, 72201/33202, 72202/33202, 761/33202, 762/33202, 763/33202, 764/33202, 801/33202 et 871/33202 du service ordinaire du budget 2019.

**Article 4 :** La liquidation de la subvention est autorisée avant la réception des justifications visées à l'article 2.

**Article 5 :** Une copie de la présente délibération est notifiée au bénéficiaire sur demande des associations concernées.

**Article 6 :** La présente décision sera transmise à la Directrice Financière ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

#### **10. Rapport annuel sur les synergies commune/CPAS – Approbation**

Monsieur le Président propose au Conseil communal d'approuver le rapport annuel sur les synergies commune/CPAS tel que présenté par le comité de direction commun au comité de concertation commune/CPAS le 04/11/2020 et au conseil conjoint le 10/12/2020.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-11 ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS telle que modifiée ultérieurement, et notamment l'article 26bis§6 ;

Vu le projet de rapport sur les synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, établi par le comité de direction conjoint le 17/10/2020 ;

Vu l'avis du comité de concertation commune/CPAS du 04/11/2020 quant à ce projet de rapport ;

Considérant que le projet de rapport a été présenté publiquement et débattu en séance conjointe du conseil communal et du conseil de l'action sociale, le 10/12/2020 ;

Qu'il revient au conseil communal d'adopter le rapport précité ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'ADOPTER le rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, ainsi qu'aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités, tel que joint en annexe ;

**Article 2 :** D'INFORMER le CPAS de la présente décision.

### **11. CPAS – Tutelle - Budget de l'exercice 2021 des services ordinaire et extraordinaire – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Huvenne, président du CPAS.

Monsieur HUVENNE présente aux membres du Conseil communal les grandes lignes du budget du CPAS.

Les dépenses ordinaires sont stables en pourcentage et se répartissent comme suit :

RUBRIQUE	MONTANT 2021	POURCENTAGE 2021	POURCENTAGE 2015
Personnel	4.462.958,98 €	62,95 %	61,30 %
Fonctionnement	1.413.258,25 €	19,93 %	17,76 %
Transferts	556.463,82 €	7,85 %	8,50 %
Dette	657.023,36 €	9,27 %	12,44 %
Prélèvements	0,00 €	0,00 %	0,00 %
TOTAL exercice propre	7.089.704 ,41 €	100,00 %	100,00 %

71% de ces dépenses concernent la maison de repos, 8% les repas à domicile, 7% l'administration générale, 4% l'aide sociale, 4% la réinsertion socio-professionnelle (article 60), 2% les initiatives locales d'accueil (ILA), les 4 autres pourcents se répartissant essentiellement entre assurances, médiation de dettes, fonds mazout et services généraux.

Le CPAS emploie 102 personnes pour 84,43 ETP (équivalents temps plein) répartis comme suit :

SECTEUR	NOMBRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'ETP
Administration	5	4,30
Aide sociale	4	3,39
Maison de repos	81	65,58
- Service administratif	5	4,42
- Service aide-soignant	29	22,92
- Service infirmier	15	13,88
- Service hôtellerie	13	9,82
- Service entretien	9	7,09
- Service KEL (kiné-ergo-logo)	7	4,45
- Cuisine centrale	3	3
Service repas à domicile	5	4,16
Taxi social	1	1
Article 60	6	6
TOTAL	102	84,43

Ce chiffre de l'emploi est en hausse constante :

Année	Emplois	ETP
2015	79	62,03
2016	80	62,82
2017	82	64,40
2018	90	71,39
2019	94	76,45
2020	97	79,97
2021	102	84,43

La charge de la dette, après avoir culminé en 2016 à 712.668 €, était retombée à 569.570 € en 2017 avant de remonter progressivement d'année en année pour atteindre 657.023 en prévisionnel pour 2021 dont 605.679 € pour la maison de repos avec une charge répartie pour moitié entre le CPAS (304.665 €) et la Région wallonne (301.014 €).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1.413.258 €, en légère hausse par rapport à la stabilité des 3 années précédentes autour de 1.300.000 €.

Les recettes ordinaires sont stables en pourcentage et se répartissent comme suit :

RUBRIQUE	MONTANT 2021	POURCENTAGE 2021	POURCENTAGE 2015
Prestations	2.415.548,30 €	34,01 %	33,73 %
Transferts	4.686.156,11 €	65,99 %	66,19 %
Dette	0,00 €	0,00 %	0,08 %
Prélèvements	0,00 €	0,00 %	0,00 %
TOTAL exercice propre	7.101.704 ,41 €	100,00 %	100,00 %

72% de ces recettes concernent la maison de repos, 9% les repas à domicile, 9% des recettes générales, 3% la réinsertion socio-professionnelle (article 60), 2% l'aide sociale, 2% les initiatives locales d'accueil (ILA), les 3 autres pourcents se répartissant essentiellement entre fonds mazout, fonds divers et administration générale.

Les recettes de prestations se répartissent comme suit :

Administration générale + fermages + patrimoine privé	29.271,00 €
Maison de repos et de soins	1.803.759,42 €
- Produit des hébergements	1.501.959,42 €
- Récupération des frais des résidents	260.000,00 €
Service de livraison des repas	575.017,32 €
- Repas à domicile + personnel	83.475,00 €
- Repas scolaires	43.470,00 €
- Livraison aux ASBL	348.750,00 €
- Repas à domicile Mont-de-l'Endus + Elezelles	99.300,00 €
Taxi social	7.500,00 €
TOTAL	2.415.548,30 €

Les recettes de transferts se répartissent comme suit :

Intervention communale	589.809,79 €
Fonds spécial de l'aide sociale	72.613,00 €
Intervention autorité supérieure (62 points APE + 7 points IDESS)	232.246,04 €
- Administration	22.281,10 €
- Maison de repos	147.450,16 €
- Initiatives locales d'Accueil (ILA)	20.804,09 €
- Service livraison de repas	18.010,72 €
- Réinsertion socio-professionnelle	23.699,97 €

Intervention autorité supérieure cotisations patronales	249.253,26 €
- Administration	30.072,49 €
- Maison de repos	152.891,37 €
- Initiatives locales d'Accueil (ILA)	6.870,02 €
- Service livraison de repas	10.549,92 €
- Réinsertion socio-professionnelle	48.869,46 €
Contribution aides sociales	174.055,83 €
- Dont récupération revenu d'intégration sociale (RIS)	135.756,58 €
Contribution mutualités (basée sur un taux d'occupation de 98% et un prix journée de 53,48 €/jour)	2.250.677,55 €
Contribution autorité supérieure INAMI	383.944,02 €
Contribution autorité supérieure charge d'emprunt	301.013,86 €
Contribution autorité supérieure Maribel social	101.820,15 €
Contribution autorité supérieure Initiatives locales d'accueil (ILA)	136.938,09 €
Contribution Région wallonne réinsertion socioprofessionnelle (art.60)	91.628,56 €
TOTAL	4.686.156,11 €

L'intervention communale, en légère hausse, repasse le cap de 100 €/habitant (également à cause de la baisse du nombre d'habitants) tout en restant très largement inférieure à la moyenne en Région wallonne :

Années	Intervention communale	Idem par habitant Celles	Idem par habitant RW
2014	1.015.679,09 €		
2015	773.168,19 €	137,60	128,00
2016	769.351,59 €	135,78	130,79
2017	626.296,34 €	110,54	134,00
2018	598.902,78 €	106,95	136,68
2019	566.186,42 €	99,86	137,30
2020	565.525,45 €	99,21	140,05
2021	589.809,79 €	104,97	

Le total des aides sociales (revenu d'intégration sociale et article 60) est relativement stable bien qu'en très légère progression constante :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Art.60	105.053 €	135.514 €	159.224 €	133.890 €	182.868 €	184.429 €	193.507 €
R.I.S.	172.799 €	201.950 €	166.428 €	202.031 €	210.722 €	211.135 €	211.135 €
TOTAL	277.852 €	337.464 €	325.652 €	335.922 €	393.589 €	395.564 €	404.642 €

A la maison de repos, les dépenses de personnel et de fonctionnement sont maîtrisées et les recettes de prestations et de transferts sont en lien avec le nombre de résidents.

Le prix d'hébergement reste démocratique :

Chambre individuelle ancien résident	34,02 €
Chambre double ancien résident	30,09 €
Chambre individuelle nouveau résident	39,46 €
Chambre double nouveau résident	35,01 €
Chambre XXL nouveau résident	39,16 €

Le prix pour une chambre individuelle nouveau résident (39,46 €) se compare aux chiffres suivants :

	Hainaut	Région wallonne
Secteur public	44,00 €	43,80 €
Secteur privé	46,30 €	51,70 €
Secteur associatif	46,80 €	51,50 €

Les recettes INAMI continuent de progresser très fortement de sorte que la maison de repos du CPAS de Celles affiche un résultat (recettes – dépenses) positif :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Forfait /jr	39,88 €	39,19 €	39,01 €	41,48 €	43,61 €	47,14 €	50,90 €	53,48 €
Montant (€)		1.297.652	1.501.408	1.666.847	1.759.126	1.909.487	2.057.383	2.250.678
Résultat (€)	-178.790	-110.729	868	30.054	18.893	150.527	146.992	90.225

Les recettes de prestations pour livraisons de repas, en progression constante puis stables, repartent fortement à la hausse en 2021 :

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant	153.037 €	349.258 €	504.121 €	508.622 €	517.504 €	575.017 €

Les dépenses au service extraordinaire s'élèvent à 465.000 € et se répartissent comme suit :

PATRIMOINE PRIVE	
Achat logement d'urgence Pottes	100.000 €
Aménagement logement d'urgence – auteur de projet	60.000 €
Achat bâtiment épicerie sociale Escanaffles	175.000 €
Aménagement épicerie sociale – auteur de projet	30.000 €
MAISON DE REPOS	
Matelas alternating	2.500 €
2 lève-personnes	17.000 €
Robot coupe-serveur	4.500 €
Travaux câblage et digitalisation MRS	20.000 €
Installation groupe électrogène	25.000 €
Remplacement détecteurs incendie	6.000 €
SERVICE LIVRAISON DE REPAS	
Achat véhicule repas à domicile	25.000 €

Avant de proposer au Conseil d'approuver le budget du CPAS aux services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2021, Monsieur HUVENNE demande aux membres du Conseil de se lever pour applaudir le personnel de la maison de repos particulièrement éprouvé et méritant depuis le début de la crise sanitaire.

Monsieur WILLAERT précise qu'il faut féliciter tout le personnel de soins et pas seulement le personnel de la maison de repos.

Concernant le budget du CPAS, il s'exprime en ces termes :

« Nous avons analysé ce budget du CPAS et, loin de vouloir vous empêcher de fonctionner, nous nous permettrons quelques remarques constructives.

Au service ordinaire, l'intervention communale est en augmentation, passant de 566.186 à 589.809.79 €, mais reste raisonnable eu égard aux services proposés et au personnel occupé.

Nous avons déjà fait remarquer que les dépenses pour le revenu d'intégration sociale sont largement sous-estimées, d'autant plus que la conjoncture Covid semble vouloir se prolonger.

Les dépenses pour le service de livraison de repas augmentent fortement (+ 60.000 €), les recettes augmentent du même montant.

Le nouveau marché public du CPAS d'Ellezelles pour 30 repas journaliers fait encore plus évoluer le CPAS vers une entreprise commerciale puisque la majorité des repas sont livrés à des tiers, à des institutions privées, à des CPAS voisins ...

Nous y voyons deux problèmes : tout d'abord, aucun calcul de rentabilité n'a été effectué puisque les dépenses augmentent du même montant que les recettes et donc, aller livrer 30 repas à Ellezelles ne semble pas rapporter le moindre bénéfice ; ensuite, faire concurrence à des privés expose le CPAS au risque d'avoir un retour de manivelle et d'être bientôt soumis à la TVA avec tout ce que cela engendrera.

Au niveau de la direction générale, nous ne voyons pas l'impact budgétaire d'un remplacement, alors que la situation ne peut plus continuer : la direction générale du CPAS et de la commune nécessite un temps plein dans chaque institution.

De manière générale nous constatons, tant dans les MB que dans le budget, que certaines aides régionales, fédérales certes occasionnelles ne sont pas reprises, nous vous l'avons déjà fait remarquer.

Ce sont des occasions manquées, nous en ferons le point ensemble lors de la présentation du compte.

Il faut être plus attentif à ce genre de subsides qui font baisser votre demande d'intervention communale

L'investissement de la maison de repos, tant décrié par le passé, est un ballon d'oxygène pour les recettes.

Bref à l'image de l'avis de légalité de la directrice financière, rien de remarquable à signaler

Au service extraordinaire, malheureusement, rien d'extraordinaire, pas de projet ambitieux hélas, juste du petit matériel bien nécessaire pour aider le personnel qui fait un travail formidable.

On ne retrouve plus trace du projet 'cantou' pour les personnes atteintes d'Alzheimer, ni du projet d'hébergement de jour pour que les proches puissent continuer à travailler ... Pour rappel, un terrain annexe avait été acheté dans ce cadre.

J'allais oublier le grand projet de logements intergénérationnels à Escanaffles.

En ce qui concerne le logement annexe à la salle Concordia, c'est un peu brouillon, nous ne voyons pas de vision claire d'affectation, ni un budget pour des frais d'aménagement ... Epicerie sociale ?, Laverie ? Ou tout simplement le laisser en tant que logement ? Il en faut toujours sur l'entité et il est d'ailleurs toujours occupé. Bref, que comptez-vous en faire ? Je pense, Monsieur le Président (ndlr : du CPAS) que ce budget était l'occasion pour vous de prendre le taureau par les cornes, de vous démarquer, mais nous ne voyons pas cela pour l'instant, or, après 6 mois, le temps de l'observation est passé.

Nous soulignons la bonne ambiance de vos conseils de l'action sociale, mais nous vous demandons d'être attentif à nos remarques constructives et nous vous maintenons notre confiance en votant pour les deux budgets. »

Monsieur HUVENNE répond que les dépenses pour revenu d'intégration sociale sont certes stables, mais que les dépenses pour la réinsertion socioprofessionnelle est en hausse.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les repas à domicile, le marché d'Elezelles a été conduit avant son arrivée, mais qu'il estime effectivement dangereux d'investir en matériel et en main-d'œuvre pour de tels marchés.

En ce qui concerne les subsides exceptionnels, il précise que le CPAS a répondu à un appel à projet pour embaucher des personnes supplémentaires en article 60 à la maison de repos, mais qu'il n'a pas été retenu.

En ce qui concerne l'extraordinaire, il estime que l'année n'est pas bien choisie pour mener des projets pharaoniques, que le dossier de logements intergénérationnels est trop lourd pour être géré par le seul CPAS et que les autres projets ne sont pas abandonnés mais simplement jugés moins prioritaires.

Monsieur le Président se dit satisfait que plusieurs lignes du passé ont été maintenues et ajoute que le CPAS est toujours en recherche active de subsides et qu'il existe un fonds de réserve si le crédit prévu pour les revenus d'intégration sociale s'avérait insuffisant.

Il précise également qu'on ne peut parler de manque d'ambition avec une nouvelle maison de repos, de nouveaux bureaux, une extension du restaurant de la maison de repos qui va démarrer prochainement.

Il signale que le projet de logements intergénérationnels est repris dans une fiche du plan communal de développement rural (PCDR).

Plus personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

## **LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU la Loi Organique du 08/07/1976 telle que modifiée ultérieurement, notamment les articles 88 §1<sup>er</sup> et 112 bis §1<sup>er</sup> ;

VU le décret du 23/01/2014 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique des CPAS du 08/07/1976, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions des CPAS, ainsi que sur les décisions des associations visées au chapitre XII de la Loi Organique du 08/07/1976 ;



10/12/2020

VU l'Arrêté Royal du 02/08/1990 portant le règlement général de la comptabilité communale modifié par l'Arrêté Royal du 20/07/2007 ;

VU l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22/05/1997 adaptant la comptabilité communale aux CPAS modifié par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 17/01/2008 ;

VU le décret du 26/03/2014 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et visant à améliorer le dialogue social ;

VU la délibération du CPAS en date du 17 novembre 2020 approuvant le budget de l'exercice 2021 des services ordinaire et extraordinaire ;

VU le procès-verbal du Comité de Concertation Commune-CPAS du 04/11/2020 et son rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités ;

CONSIDERANT que le budget de l'exercice 2021 des services ordinaire et extraordinaire ainsi que ses annexes est parvenu complet à l'administration communale le 19/11/2021 ;

VU l'avis favorable du 26/11/2020 de Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice Financière ;

ATTENDU que le budget 2021 du CPAS se présente comme suit :

#### SERVICE ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses
Exercice propre	7.101.704,41	7.089.704,41
Exercices antérieurs	0,00	12.000,00
Prélèvements	0,00	0,00
<b>RESULTATS</b>	<b>7.101.704,41</b>	<b>7.101.704,41</b>

L'équilibre du service ordinaire étant assuré par une intervention financière de la Commune s'élevant à 589.809,79 €.

#### SERVICE EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses
Exercice propre	462.500,00	465.000,00
Exercices antérieurs	0,00	0,00
Prélèvements	2.500,00	0,00
<b>RESULTATS</b>	<b>465.000,00</b>	<b>465.000,00</b>

Le service extraordinaire s'équilibrant sans intervention financière de la Commune.

APRES examen des articles budgétaires ;

**DECIDE**, à l'unanimité pour le service ORDINAIRE et à l'unanimité pour le service EXTRAORDINAIRE :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver la délibération du 17 novembre 2020 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale a décidé de voter le budget ordinaire de 2021, au chiffre de 7.101.704,41 tant en recettes qu'en dépenses.

**Article 2** : D'approuver la délibération du 17 novembre 2020 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale a décidé de voter le budget extraordinaire de 2021, aux chiffres de 465.000,00 tant en recettes qu'en dépenses.

**Article 3** : La présente délibération sera transmise au CPAS, ainsi qu'à Madame la Directrice Financière pour suite voulue.

#### **12. ZONE DE SECOURS – Dotation communale 2021 à la Zone de Secours de Wallonie Picarde – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DELESTRAIN, échevin des finances.

10/12/2020

Monsieur DELESTRAIN propose au Conseil d'approuver la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Secours de Wallonie Picarde à la somme de 279.087,42 € pour l'exercice 2021.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité Civile ;

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU le Règlement Général sur la nouvelle Comptabilité Communale ;

VU l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours ;

VU la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la Zone de Secours de Wallonie Picarde ;

VU l'Arrêté Royal du 2 février 2009, notamment l'article 3 déterminant la délimitation des zones de secours et selon lequel la commune de CELLES fait partie de la zone de secours de Wallonie Picarde ;

VU la délibération du 21 septembre 2020 du Conseil de la Zone de Secours approuvant le budget 2021 ;

VU la délibération du 21 septembre 2020 du Conseil de la Zone de Secours décidant de ne pas voter pour une clé de répartition des dotations communales de 2021 et dès lors de laisser Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut fixer la clé de répartition des dotations communales de 2021 ;

CONSIDERANT que la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Secours pour l'exercice 2021 s'élève à 279.087,42 € ;

VU l'avis rendu par Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice Financière, en date du 30 novembre 2020 ;

CONSIDERANT que les crédits sont prévus au budget ordinaire de l'exercice 2021 à l'article 351/435-01 ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Secours de Wallonie Picarde à la somme de 279.087,42 € pour l'exercice 2021.

**Article 2 :** La dotation communale sera imputée sur le budget ordinaire de l'exercice 2021, à l'article 351/435-01.

**Article 3 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur, au Gouvernement Wallon, au Conseil de la Zone de Secours de Wallonie Picarde, au service des finances, ainsi qu'à Madame la Directrice Financière pour suite voulue.

#### **13. ECLAIRAGE PUBLIC : ORES – Opération NaLP - Remplacement de luminaires 2021 - Approbation des conditions – Décision**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil qu'il s'agit de poursuivre le remplacement des luminaires d'éclairage public par de l'éclairage LED, qu'il est prévu en 2021 de remplacer 118 points lumineux sur Escanaffles et 61 sur Molenbaix.

Il propose au Conseil d'approuver la décision de principe de procéder aux travaux de remplacement des luminaires de l'éclairage public dans le cadre de l'opération NaLP pour l'année 2021 pour un montant estimé de 92.317,00 € hTVA ou **111.704,00 € TVAC**.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L 1122-30 ;

10/12/2020

VU les articles 25 et 97 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus spécialement au secteur énergétique ;

VU le décret du 12/04/2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et plus spécialement son article 11 ;

VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public tel que complété par l'arrêté du 14 septembre 2017 ;

CONSIDERANT qu'en application de celui-ci, les gestionnaires de réseau de distribution (G.R.D.) sont chargés de définir et mener un vaste programme de remplacement des luminaires d'éclairage public communal par des sources économes en énergie et en entretien ;

CONSIDERANT que ce plan débutera en 2019 et s'étalera jusque 2029 inclus ;

CONSIDERANT qu'il est proposé par la scrl ORES de remplacer durant l'année 2021, 179 points lumineux sur le territoire de la commune de CELLES dont le montant des travaux est estimé à 92.317,00 € H/TVA ou 111.704,00 € TTC;

CONSIDERANT qu'une partie du coût de remplacement des luminaires OSP sera prise en charge par ORES en sa qualité de G.R.D. au titre d'obligation de service public relative à l'entretien et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public et sera intégrée dans ses tarifs d'utilisation de réseau. Cette intervention s'élève à 125 € H/TVA (>60 W) ou de 180 € H/TVA (<60W), par point lumineux remplacé, soit un montant total de 31.120,- H/TVA ou 37.655,- € TTC;

VU la décision du conseil communal du 07/05/2019 marquant son accord sur la convention cadre entre l'Intercommunale ORES et la Commune de CELLES concernant le plan de remplacement des sources lumineuses conformément à l'AGW du 06 novembre 2008 ;

CONSIDERANT que la charge de la commune sera financée par la réduction des frais de consommation d'énergie réalisée par la commune ;

CONSIDERANT que le crédit nécessaire est inscrit au budget extraordinaire 2021, en dépenses à l'article 426/735.60 (Projet 2021.0003) et financé par emprunt, l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire et une intervention de 125 € H/TVA (>60 W) ou de 180 € H/TVA (<60W) selon le type de luminaire de la scrl ORES;

Vu l'avis favorable de Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière, en date du 12/11/2020;

Sur proposition du Collège communal ;

**DECIDE** , à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver la décision de principe pour les travaux de remplacement des luminaires de l'éclairage public dans le cadre de l'opération NaLP pour l'année 2021 pour un montant estimé de 92.317,00 € H/TVA ou 111.704,00 € TTC.

**Article 2** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 426/735.60 (projet n° 2021.0003) couvert par une intervention ORES de 37.655,00 €, l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire pour 9.782,85 € et le solde par un emprunt communal à contracter.

**Article 3** : La présente décision sera transmise à Mme la Directrice financière ainsi qu'au service des finances et au service des travaux pour suite voulue.

**14. ENVIRONNEMENT : Pollec2020 – Proposition d'adhérer à la Convention des Maires pour l'Energie et le Climat et de rejoindre le groupe « Wallonie picarde Energie positive » – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Madame CHANTRY, échevine en charge de l'environnement.

Madame CHANTRY propose au Conseil d'adhérer à la Convention des Maires pour l'Energie et le Climat s'engageant à réduire les émissions de CO2 d'au moins 40 % d'ici 2030 et de mettre en place des mesures d'adaptation au changement climatique.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

## **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et des modifications ultérieures ;

Vu la Convention des Maires pour l'Energie et le Climat par laquelle les Bourgmestres s'engagent à réduire les émissions de CO2 (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) d'au moins 40 % d'ici à 2030 sur le territoire de leur commune, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelables; à renforcer la résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique; à partager leur vision, résultats, expérience et savoir-faire avec leurs homologues des autorités locales et régionales dans l'UE et au-delà, grâce à une coopération directe et à des échanges entre pairs, notamment dans le cadre du Pacte mondial des maires ;

Vu la décision du Collège Communal du 06/11/2020 de répondre favorablement à l'appel à projet POLLEC2020 ;

Considérant qu'une approche participative est nécessaire pour impliquer la société civile afin d'atteindre ces objectifs ;

Considérant qu'il revient aux autorités locales et régionales, qui constituent le niveau d'administration le plus proche du citoyen, de montrer l'exemple ;

Considérant le texte de la Convention des Maires par lequel les autorités communales, par l'intermédiaire de leur Bourgmestre, s'engagent à suivre une feuille de route détaillée (voir Annexe) qui prévoit :

- La mise en place d'une politique locale Energie Climat au travers de l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) et le suivi régulier des progrès obtenus ;
- La réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (eq CO2) et d'une estimation générale du potentiel de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, sur base des outils et chiffres fournis par la DGO4 et l'AWAC ;
- La réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre propres au patrimoine communal. Cet inventaire devra être transmis à la DGO4 afin d'alimenter et de préciser le bilan communal.
- La désignation d'une commission ou d'une cellule responsable de la mise en œuvre des actions et l'identification des ressources humaines externes et locales (sociétés ou individus)
- La réalisation d'une évaluation de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques ;
- L'établissement d'un Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat, comprenant plusieurs volets transversaux (Stratégie, Aménagement du territoire et urbanisme, communication et implication citoyenne) et sectoriels (Production d'Énergies Renouvelables, Efficacité énergétique des bâtiments publics et privés, Mobilité, Espaces Verts, Agriculture durable, Tourisme durable, Forêts, Déchets, Développement économique local, Consommation éco-responsable).
- La définition d'un plan de communication et d'une démarche de mobilisation locale participative ;
- La définition d'un plan d'investissement pluriannuel ;

Considérant que l'Agence de développement territorial IDETA est coordinateur territorial de la démarche de la Convention des Maires pour les communes de Wallonie picarde rassemblées au sein du groupe « Wallonie picarde Energie positive », composé des communes d'Ath, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-Lez-Anvaing, Lessines, Mouscron, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai ;

Considérant qu'IDETA est chargé d'accompagner les communes dans la mise en place d'une politique locale de l'énergie et du climat ainsi que d'organiser, en collaboration avec l'APERe, des ateliers à destination des communes

10/12/2020

partenaires visant à leur fournir les outils méthodologiques et techniques leur permettant de s'approprier la démarche ;

Il est proposé que la commune de Celles adhère à la Convention des Maires pour l'Énergie et le Climat ;

Il est proposé que la commune de Celles rejoigne le groupe Wallonie picarde Energie Positive ;

SUR proposition du Collège Communal,

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'adhérer à la Convention des Maires pour l'Énergie et le Climat telle que présentée, s'engageant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 40 % d'ici 2030 et de mettre en place des mesures d'adaptation au changement climatique ;

**Article 2 :** De charger M. Michaël Busine et M. Philippe Wanderpepen de signer la Convention des Maires pour l'énergie et le climat ;

**Article 3 :** De rejoindre le groupe « Wallonie picarde Energie positive » ;

**Article 4 :** De charger le Collège communal des modalités d'exécution de la présente décision, notamment de réaliser le « Plan d'Action énergie durable et climat - PAEDC » endéans les deux ans de la signature de la Convention susmentionnée, soit avant le 31 décembre 2022 ;

**Article 5 :** De désigner Madame Marie Windels, agent technique en environnement, en tant que gestionnaire du projet au sein de la commune pour l'élaboration et le suivi de son Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) ;

**Article 6 :** De transmettre la présente décision à l'Agence Ideta, à Madame la Directrice financière, au service Énergie et à Madame Marie Windels, agent technique en environnement pour suite utile.

#### **15. Rapport sur l'administration et la situation de la commune année 2020 – Approbation**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le rapport sur l'état de l'administration et la situation de la commune à décembre 2020 établi conformément au prescrit de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-23

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article unique :** D'APPROUVER le rapport sur l'administration et la situation de la commune à décembre 2020 établi conformément au prescrit de l'article L1122-23 du Code précité et reproduit ci-dessous :

Commune	<b>CELLES</b>
	<b>Administration Communale</b>
Code Postal	<b>7760</b>
Adresse	<b>Rue Parfait n°14</b>
N°.Téléphone	<b>069.85 77 60</b>
N°.Fax	<b>069.45 56 84</b>
N°.Téléphone police	<b>069.85 77 77</b>
e-mail	<b>info@celles.be</b>

**Heures d'ouverture au public :**

- du lundi au vendredi de :	<b>09H00 à 12H00</b>
- les lundi, mercredi et vendredi de :	<b>14H00 à 17H00</b>

N° Compte bancaire (format IBAN)  
N° Institut National des Statistiques

**BE71091000362969**  
**57018**

**I. SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET.****BUDGET ORDINAIRE**

Le projet de budget présenté prévoit des **recettes** à l'exercice propre pour un montant de **7.545.982,64 €**. Elles se répartissent par fonction comme présenté dans le tableau ci-dessous. On constate que les principales sources de financement de la commune sont les taxes (additionnelles et communales) et le fonds des communes.

<b>Fonction</b>	<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>
Recettes générales	130.050,00	1,72%
Dotation générale aux communes	1.801.588,04	23,87%
Impôts et taxes	3.600.335,96	47,71%
Assurances	5.000,00	0,07%
Administration générale	163.846,90	2,17%
Patrimoine privé	29.850,92	0,40%
Pompiers	43.736,68	0,58%
Justice – Police	49.601,14	0,66%
Communications - Voies navigables	113.736,50	1,51%
Commerce - Industrie	288.426,67	3,82%
Agriculture - Pêche - Ravitaillement	30.914,63	0,41%
Enseignement primaire	350.017,30	4,64%
Bibliothèques publiques	63.161,10	0,84%
Education populaire et arts	163.234,49	2,16%
Assistance sociale	483.535,28	6,41%
Aide sociale et familiale	41.593,87	0,55%
Désinfection - Nettoyage - Immondices	25.000,00	0,33%
Santé publique et hygiène publique	104.927,79	1,39%
Logement - Urbanisme - Rénovation	57.425,37	0,76%
<b>Total exercice propre</b>	<b>7.545.982,64</b>	

En résumé, les recettes ordinaires se présentent comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>
Recettes de prestations	690.022,22	9,14%
Recettes de transferts	6.708.339,28	88,90%
Recettes de dette	98.020,00	1,30%
Recettes de prélèvements	49.601,14	0,66%
<b>Total</b>	<b>7.545.982,64</b>	

Le projet de budget présenté prévoit des **dépenses** à l'exercice propre pour un montant de **7.514.900,25 €**. Elles se répartissent par fonction comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Fonction	Montant	Proportion
Recettes générales	686,36	0,01%
Impôts et taxes	750,00	0,01%
Assurances	28.000,00	0,37%
Administration générale	1.657.474,83	22,06%
Patrimoine privé	69.712,22	0,93%
Services généraux	13.750,00	0,18%
Protection civile	1.500,00	0,02%
Pompiers	279.087,42	3,71%
Justice – Police	556.175,51	7,40%
Communications - Voies navigables	1.249.985,05	16,63%
Commerce – Industrie	67.441,00	0,90%
Agriculture - Pêche - Ravitaillement	1.817,21	0,02%
Enseignement primaire	633.828,61	8,43%
Bibliothèques publiques	198.183,85	2,64%
Education populaire et arts	539.057,20	7,17%
Cultes	150.330,79	2,00%
Assistance sociale	1.169.934,76	15,57%
Aide sociale et familiale	47.724,43	0,64%
Santé et hygiène	10.758,00	0,14%
Désinfection - Nettoyage - Immondices	363.312,13	4,83%
Eaux usées	21.000,00	0,28%
Santé publique et hygiène publique	337.964,12	4,50%
Logement - Urbanisme - Rénovation	116.426,76	1,55%
<b>Totaux exercice propre</b>	<b>7.514.900,25</b>	

En résumé, les dépenses ordinaires se présentent comme suit :

Catégorie	Montant	Proportion
Dépenses de personnel	3.447.858,48	45,88%
Dépenses de fonctionnement	1.190.491,86	15,84%
Dépenses de transferts	1.926.444,04	25,63%
Dépenses de dette	950.105,87	12,64%
<b>Total</b>	<b>7.514.900,25</b>	

À l'**exercice propre**, le projet de budget présente un résultat positif de **31.082,39 €**. Le résultat de l'**exercice global** est positif lui aussi et s'élève à **1.572.906,12 €**.

	DEPENSES	RECETTES
Totaux exercice propre	7.514.900,25	7.545.982,64
<b>Résultat positif exercice propre</b>		<b>31.082,39</b>
Exercices antérieurs	18.664,50	1.803.760,86
Totaux (ex. propre et antérieurs)	7.533.564,75	9.349.743,50
<b>Résultat positif avant prélèvements</b>		<b>1.816.178,75</b>
Prélèvements	243.272,63	0,00
Total général	7.776.837,38	9.349.743,50
<b>Résultat positif exercice général</b>		<b>1.572.906,12</b>

**BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Le projet de budget présente des **recettes** à l'exercice propre pour un montant de **5.370.208,83 €** qui se répartissent comme suit :

<b>Fonction</b>	<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>
Administration générale	590.041,83	10,99%
Patrimoine privé	2.120.515,17	39,49%
Communications - Voies navigables	1.367.519,26	25,46%
Commerce - Industrie	20.000,00	0,37%
Enseignement primaire	380.000,00	7,08%
Cultes	30.000,00	0,56%
Assistance sociale	27.500,00	0,51%
Désinfection - Nettoyage - Immondices	65.400,00	1,22%
Santé publique et hygiène publique	54.232,57	1,01%
Logement - Urbanisme - Rénovation	715.000,00	13,31%
<b>Totaux exercice propre</b>	<b>5.370.208,83</b>	

En résumé, les recettes extraordinaires se présentent comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>
Recettes de transferts	1.987.602,08	37,01%
Recettes d'investissements	250	0,00%
Recettes de dettes	3.382.356,75	62,98%
<b>Total</b>	<b>5.370.208,83</b>	

Les **dépenses** de l'exercice propre représentent un montant de **6.608.564,46 €** et se répartissent comme suit :

<b>Fonction</b>	<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>
Administration générale	713.500,00	10,80%
Patrimoine privé	2.270.515,17	34,36%
Communications - Voies navigables	2.157.281,85	32,64%
Commerce - Industrie	20.000,00	0,30%
Enseignement primaire	380.000,00	5,75%
Bibliothèques publiques	10.000,00	0,15%
Education populaire et arts	60.000,00	0,91%
Cultes	30.000,00	0,45%
Assistance sociale	27.500,00	0,42%
Désinfection - Nettoyage - Immondices	83.267,44	1,26%
Santé publique et hygiène publique	141.500,00	2,14%
Logement - Urbanisme - Rénovation	715.000,00	10,82%
<b>Totaux exercice propre</b>	<b>6.608.564,46</b>	

En résumé, les dépenses extraordinaires se présentent comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>
Dépenses d'investissement	6.545.119,17	99,04%
Dépenses de dette	63.445,29	0,96%



**Total**                      **6.608.564,46**

**Le budget extraordinaire de l'exercice 2020 se présente comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
Totaux exercice propre	6.608.564,46	5.370.208,83
<b>Résultat négatif exercice propre</b>	<b>-1.238.355,63</b>	
Exercices antérieurs	60.045,29	448.775,93
Totaux (ex. propre et antérieurs)	6.668.609,75	5.818.984,76
<b>Résultat négatif avant prélèvements</b>	<b>-849.624,99</b>	
Prélèvements	398.818,62	1.261.534,69
Total général	7.067.428,37	7.080.519,45
<b>Résultat positif exercice général</b>		<b>13.091,08</b>

**LE COMPTE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2019** a été arrêté par le Conseil communal en séance du 27 mai 2020. Il est arrêté aux chiffres ci-après :

<i>Bilan</i>	ACTIF	PASSIF
	30.001.978,45	30.001.978,45

<i>Compte de Résultats</i>	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT
Résultat courant	6.746.751,26	7.202.872,95	456.121,69
Résultat d'exploitation (1)	7.825.576,66	8.423.885,47	598.308,81
Résultat exceptionnel (2)	901.559,53	310.266,79	-591.292,74
Résultat de l'exercice (1 + 2)	8.727.136,19	8.734.152,26	7.016,07

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés		9.216.562,27	4.151.778,18
Non-valeurs et irrécouvrables	=	27.617,70	0,00
Droits constatés nets	=	9.188.944,57	4.151.778,18
Engagements	-	7.287.962,51	4.158.205,57
Résultat budgétaire	=	1.900.982,06	6.427,39
			Positif : Négatif :
2. Engagements		7.287.962,51	4.158.205,57
Imputations comptables	-	7.231.458,97	2.055.834,63
Engagements à reporter	=	56.503,54	2.102.370,94
3. Droits constatés nets		9.188.944,57	4.151.778,18
Imputations	-	7.231.458,97	2.055.834,63
Résultat comptable	=	1.957.485,60	2.095.943,55
			Positif : Négatif :

## II. DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

La déclaration de politique communale a été présentée par le Collège en séance du Conseil communal du 01/02/2019.

Suite au dépôt et au vote par le Conseil communal le 7 juillet 2020 d'une motion de méfiance collective à l'encontre de l'ensemble du collège communal et individuelle à l'encontre du bourgmestre, Monsieur Yves Willaert, un nouveau collègue a été installé.

Aucune nouvelle déclaration de politique communale n'a été présentée par le nouveau Collège.

### III. ADMINISTRATION GENERALE

#### A) COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil Communal issu des élections du 14 octobre 2018 a été installé le 03/12/2018.

Le Conseil communal a adopté le 7 juillet 2020 une motion de méfiance collective à l'encontre de l'ensemble du collège communal et individuelle à l'encontre du bourgmestre, Monsieur Yves Willaert, un nouveau collègue a été installé.

Deux conseillers communaux ont démissionné : Michel Dubart et Alain Huvenne, ce dernier étant désormais président du CPAS.

#### B) COMPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL

Suite au dépôt et au vote par le Conseil communal le 7 juillet 2020 d'une motion de méfiance collective à l'encontre de l'ensemble du collège communal et individuelle à l'encontre du bourgmestre, Monsieur Yves Willaert, un nouveau pacte de majorité a été adopté le même jour.

Il désignait les membres du nouveau Collège Communal :

<i>BUSINE Michaël</i>	<i>Bourgmestre</i>
<i>DELESTRAIN Jean</i>	<i>1<sup>er</sup> Echevin</i>
<i>CHANTRY Axelle</i>	<i>2<sup>ème</sup> Echevine</i>
<i>BREDA Carine</i>	<i>3<sup>ème</sup> Echevine</i>
<i>BATAILLE Michel</i>	<i>4<sup>ème</sup> Echevin</i>
<i>HUVENNE Alain</i>	<i>Président du Conseil de l'Action Sociale</i>

#### C) COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil communal réuni en séance du 01/02/2019 a créé en son sein QUATRE commissions communales.

❖ La 1<sup>ère</sup> Commission Communale a dans ses attributions les finances

Cette commission s'est réunie les 25/05, 12/10 et 26/11/2020 et une réunion est prévue le 07/12.

Ont été désignés membres de cette 1<sup>ère</sup> commission par décision du Conseil communal du 01/02/2019 :

**Président : Groupe OBJECTIF CITOYEN :** DELESTRAIN Jean

**Membres : Groupe C'EL'AVENIR :**  
BUSINE Michaël  
DUBART Michel  
LEJEUNE Pierre  
WILLAERT Yves  
**Groupe OBJECTIF CITOYEN :**  
EEMAN Thierry  
HUVENNE Alain

**Michel DUBART a été remplacé par Sylvain HOVINNE par décision du Conseil communal du 03/08/2020.  
Le remplacement de Alain HUVENNE est prévu à l'ordre du jour du Conseil communal du 10/12/2020.**

❖ **La 2<sup>ème</sup> Commission Communale a dans ses attributions l'environnement, l'agriculture et les travaux.**

Cette commission ne s'est pas réunie en 2020.

Ont été désignés membres de cette 2<sup>ème</sup> commission par décision du Conseil communal du 01/02/2019

<b>Président :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR</b>	<b>DURENNE Véronique</b>
<b>Membres :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>BATAILLE Michel CHANTRY Axelle WILLAERT Yves</b>
	<b>Groupe OBJECTIF CITOYEN :</b>	<b>BREDA Carine GORLOO Daniel EEMAN Thierry</b>

❖ **La 3<sup>ème</sup> Commission Communale a dans ses attributions le logement.**

Cette commission ne s'est pas réunie en 2020.

Ont été désignés membres de cette 3<sup>ème</sup> commission par décision du Conseil communal du 01/02/2019

<b>Président :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR</b>	<b>DUBART Michel</b>
<b>Membres :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>BUSINE Michaël CHANTRY Axelle WILLAERT Yves</b>
	<b>Groupe OBJECTIF CITOYEN :</b>	<b>BREDA Carine GORLOO Daniel HUVENNE Alain</b>

Michel DUBART a été remplacé par Sylvain HOVINNE au poste de président par décision du Conseil communal du 03/08/2020.

Le remplacement de Alain HUVENNE est prévu à l'ordre du jour du Conseil communal du 10/ 12/ 2020.

❖ **La 4<sup>ème</sup> Commission Communale a dans ses attributions la culture, le sport et les loisirs.**

Cette commission ne s'est pas réunie en 2020.

Ont été désignés membres de cette 3<sup>ème</sup> commission par décision du Conseil communal du 01/02/2019

<b>Président :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR</b>	<b>DUMONCHAUX Yves</b>
<b>Membres :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>BUSINE Michaël LEJEUNE Pierre WILLAERT Yves</b>
	<b>Groupe OBJECTIF CITOYEN :</b>	<b>HEMPTE Jean-François HUVENNE Ophélie</b>

❖ **La 5<sup>ème</sup> Commission Communale a dans ses attributions tout ce qui a trait à la gestion de la pandémie Covid-19 et de ses conséquences**

Cette commission a été créée par modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal en date du 03/08/2020.

Ont été désignés membres de cette 5<sup>ème</sup> commission par décision du Conseil communal du 03/08/2020

<b>Président :</b>	<b>Groupe OBJECTIF CITOYEN</b>	<b>EEMAN Thierry</b>
<b>Membres :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>BUSINE Michaël</b>

**DURENNE Véronique**  
**HOVINNE Sylvain**  
**LEJEUNE Pierre**  
**DELESTRAIN Jean**  
**HUVENNE Ophélie**

**Groupe OBJECTIF CITOYEN :**

Cette commission s'est réunie les 15/09, 06/10 et 28/10/2020 et a remis un rapport détaillé avec des propositions concrètes et chiffrées pour le court, moyen et long terme. Ce rapport a été approuvé par le conseil communal du 12/11/2020.

#### **D) FINANCES COMMUNALES :**

Une reconduction du marché d'emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires a été lancée en séance du Conseil du 27/05/2020 et attribuée à la SA BELFIUS en date du 08/07/2020 par procédure négociée sans publicité selon les modalités prévues par le cahier spécial des charges adopté par le Conseil communal le 31/03/2017.

Le renouvellement du portefeuille assurance pour la commune et le C.P.A.S. a été lancé en séance du Collège communal du 26/09/2018 et attribué à ETHIAS décision du Collège communal du 14/11/2018 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une période de 3 ans.

#### **E) INVESTISSEMENTS ADMINISTRATIFS :**

##### **❖ Remplacement de matériel informatique : (projet n° 2020.0003)**

- 14/10/2020 : le conseil communal approuve les conditions et le mode de passation du marché – Montant estimé à 5.000 € TTC
- 20/11/2020 : le collège communal approuve la liste des firmes à consulter.
- 09/12/2020 : Ouverture des soumissions.

##### **❖ Acquisition d'un tableau numérique (projet n° 2020.0003)**

- 14/10/2020 : le conseil communal approuve les conditions et le mode de passation du marché – Montant estimé à 5.000 € TTC
- 20/11/2020 : le collège communal approuve la liste des firmes à consulter.
- 09/12/2020 : Ouverture des soumissions.

##### **❖ Acquisition d'un coffre-fort pour l'administration (projet n° 2020.0013)**

- 24/02/2020 : le conseil communal approuve les conditions et le mode de passation du marché. Montant estimé à 3.000 € TTC
- 06/03/2020 : le collège communal approuve la liste des firmes à consulter.
- 27/05/2020 : le collège communal attribue le marché à « A.M.SEVA » au montant de 2.522,00 €

##### **❖ Adhésion à l'intercommunale IMIO (projet n° 2020.0021)**

- 27/05/2020 : le conseil communal approuve l'adhésion de la commune de Celles à l'intercommunale IMIO.

#### **F) PERSONNEL COMMUNAL :**

Au 01/12/2020, la situation est la suivante :

PERSONNEL EQUIVALENT TEMPS PLEIN					
	STATUTAIRES	CONTRACTUELS	APE	MARIBEL	TOTAL
ADMINISTRATION	7,8		7,14		14,94
TRAVAUX	7,5		5,5		13
ENVIRONNEMENT			4		4
LOGEMENT			0,9		0,9
ENSEIGNEMENT		0,67			0,67
ENSEIGNEMENT ADMIN.			1		1
A.T.L		0,5	3		3,5
CULTURE				1	1
HALL DE SPORTS			2		2
BIBLIOTHEQUE	1	0,6	1		2,6
CRECHE		4,95	4		8,95
P.C.S			0,5		0,5
AUXILIAIRES ADMIN.		1,26			1,26
AUXILIAIRES ECOLES		0,61	1,79		2,4
AUXILIAIRES ATL		0,21			0,21
AUXILIAIRES CRECHE			1,5		1,5
	16,3	8,8	32,33	1	58,43

PERSONNEL EFFECTIF					
	STATUTAIRES	CONTRACTUELS	APE	MARIBEL	TOTAL
ADMINISTRATION	10		8		18
TRAVAUX	8		6		14
ENVIRONNEMENT			4		4
LOGEMENT			1		1
ENSEIGNEMENT		1			1
ENSEIGNEMENT ADMIN.			2		2
A.T.L		1	6		7
CULTURE				1	1
HALL DE SPORTS			2		2
BIBLIOTHEQUE	1	2	2		5
CRECHE		10	7		17
P.C.S			1		1
AUXILIAIRES ADMIN.		2			2
AUXILIAIRES ECOLES		1	3		4
AUXILIAIRES ATL		1			1
AUXILIAIRES CRECHE			3		3
	19	18	45	1	83

A noter que certains agents ont plusieurs fonctions, le nombre total de membres du personnel est, après cumul des fonctions, de **76 effectifs** (y compris les agents statutaires en congé de maladie).

#### **IV. PERSONNEL STATUTAIRE**

Pas de modification des statuts en 2020.

##### **A) Personnel administratif et de bibliothèque**

Pas de modification du cadre en 2020

10/12/2020

Aucune mise à la pension ni de départ volontaire en 2020.

Mr Philippe WANDERPEPEN a été nommé en qualité de Directeur Général à titre définitif en séance du Conseil communal du 29/09/2020 avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020. Il a prêté serment lors de la même séance.

Le cadre statutaire se présente comme suit au 31/12/2020 :

WANDERPEPEN Philippe	Directeur général	
DE DEURWAERDER Camille (1/2 tps)	Directrice financière	
HENNART Françoise	Chef administratif C3 (Alloc. Fonction A1)	C.3
DUQUESNES Françoise (congé de convenance pr 1/5 T)	Employée d'administration	D.4
GEIREGAT Véronique	Employée d'administration	D.4
MONNART Christiane (congé de convenance à ½ tps)	Employée d'administration (	D.6
QUINTARD Marie-Christine (interruption de carrière ½ T)	Employée d'administration	D.4
ANRYS Christine	Employée d'administration	D.3
BALCAEN Dimitri (congé convenance pr 1/5 <sup>ème</sup> tps)	Employée d'administration D6 (Alloc. Fonction B2)	D.6
DEBOUVRIE Marie-Vinciane	Employée d'administration	D.6
QUIEVREUX Nathalie	Employée de bibliothèque	D.6

Mme BUSINE Thérèse, mise à la pension au 01/07/2014, et Mr DELBECKE Jean-Paul, mis à la pension au 01/06/2015, n'ont pas encore été remplacés dans leur fonction.

Mmes DUQUESNES Françoise, MONNART Christiane et QUINTARD Marie-Christine se trouvent en congé de maladie/fin de carrière.

- Pension de Mme QUINTARD au 01/08/2021
- Pension de Mme DUQUESNE au 01/10/2021
- Pension de Mme MONNART au 01/11/2022

Les agents suivants se trouvent en disponibilité pour raison médicale (rémunérés à 60 %)

- Mme DEBOUVRIE Marie-Vinciane – depuis le 18/04/2019
- Mme ANRYS Christine – depuis le 14/06/2019

La constitution d'une réserve de recrutement pour les agents administratifs est envisagée en 2021.

## **B) Personnel technique et ouvrier**

Aucune modification du cadre en 2020.

Aucune mise à la pension ni de départ volontaire en 2020.

Au 31/12/2020, le cadre statutaire se compose comme suit :

FLORENT Grégory	Agent Technique	D.7
LEDOUX Sébastien	Technicien D3	D.2
DUPREZ Jean-Pierre (Inter.Carrière à ½ tps)	Ouvrier qualifié	D.4
LEROY Christian	Ouvrier qualifié	D.3
CASTEL Marc	Ouvrier qualifié	D.3
LEROY Etienne	Ouvrier qualifié	D.2
AXUNDOV Mubaritz	Ouvrier qualifié	D.2

DELFOSSÉ Jacques	Ouvrier qualifié	D.1
------------------	------------------	-----

A noter que :

- Mr DUPREZ Jean-Pierre se trouve en congé de maladie/fin de carrière depuis le 04/11/2020
- Mr LEROY Christian se trouve en disponibilité pour raison médicale (rémunéré à 60%) depuis le 22/05/2020.

## V. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

### A B. COMPTE 2019 du CPAS

Le compte 2019 du CPAS a été voté par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 23/06/2020. Il a été approuvé par le Conseil Communal en sa qualité d'autorité de tutelle en date du 03/08/2020. Il a été arrêté aux chiffres suivants :

<i>Bilan</i>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
	14.253.346,46	14.253.346,46

<i>Compte de Résultats</i>	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>RESULTAT</b>
Résultat courant	6.401.222,06	6.459.292,69	58.070,63
Résultat d'exploitation (1)	6.923.567,42	7.261.679,61	338.112,19
Résultat exceptionnel (2)	32.393,46	37.869,79	5.476,33
Résultat de l'exercice (1 + 2)	6.955.960,88	7.299.549,40	343.588,52

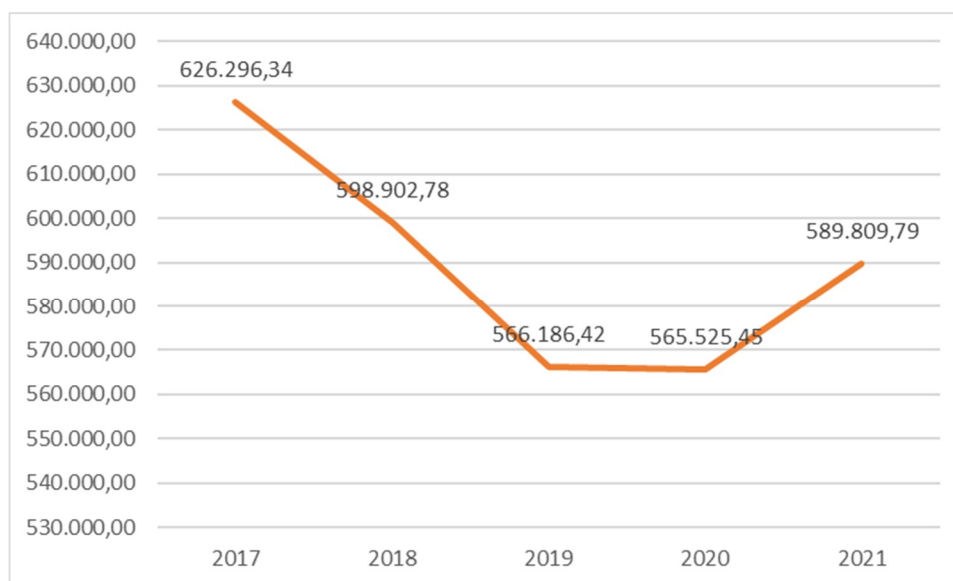
	+/-	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
1. Droits constatés		6.555.843,91	302.929,35
Non-valeurs et irrécouvrables	=	70,81	4.040,87
Droits constatés nets	=	6.555.773,10	298.888,48
Engagements	-	6.471.096,30	440.102,83
Résultat budgétaire	=		
	Positif :	84.676,80	
	Négatif :		141.214,35
2. Engagements		6.471.096,30	440.102,83
Imputations comptables	-	6.467.956,30	95.994,80
Engagements à reporter	=	3.140,00	344.108,03
3. Droits constatés nets		6.555.773,10	298.888,48
Imputations	-	6.467.956,30	95.994,80
Résultat comptable	=		
	Positif :	87.816,80	202.893,68
	Négatif :		

L'intervention communale en 2019 était de **566.186,42 €**.

### C. INTERVENTION COMMUNALE au CPAS

- ❖ Le budget du CPAS de l'exercice 2020 a été approuvé en séance du Conseil communal du 16/12/2019. L'équilibre du service ordinaire étant assuré par une intervention financière de la Commune s'élevant à **565.525,45 €**.
- ❖ Modification budgétaire n°1 approuvée par le conseil communal en séance du 03/08/2020 sans modification de l'intervention communale.
- ❖ Modification budgétaire n°2 approuvée par le conseil communal du 12/11/2020 sans modification de l'intervention communale.

Le budget ordinaire 2021 du CPAS est équilibré grâce à une intervention communale de **589.809,79 €**. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'intervention communale au CPAS sur les dernières années.



## **VI. FABRIQUES D'ÉGLISES**

### **A. COMPTES 2019 des Fabriques.**

**Les comptes des Fabriques d'Églises de l'exercice 2019** ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 27/05/2020.

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
St-Christophe à Celles	37.897,94 €	29.577,22 €	8.320,72 €
St-Martin à Escanaffles	42.913,12 €	26.831,10 €	16.082,02 €
St-Ghislain à Molenbaix	20.933,50 €	10.799,33 €	10.134,17 €
St-Vaast à Popuelles	5.813,58 €	2.366,75 €	3.446,83 €
St-Antoine à Pottes	28.445,38 €	17.849,82 €	10.595,56 €
St-Martin à Velaines	18.898,77 €	15.459,57 €	3.439,20 €

### **B. Modifications budgétaires 2020 des Fabriques.**

Une seule modification budgétaire a été approuvée en séance du Conseil communal sans aucune demande d'intervention communale complémentaire, à savoir :

Conseil communal du 07/09/2020 : Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2020 de la F.E de MOLENBAIX

### **C. Budgets 2021 des Fabriques.**

En application du nouveau décret, un exemplaire du budget 2021 des Fabriques d'Églises avec les pièces justificatives devait être déposé simultanément à l'administration communale et à l'Évêché pour le 31 août 2020.

**Les budgets des fabriques d'églises de l'exercice 2021** ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 14/10/2020 et se présentent comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Subside communal</b>
St-Christophe à Celles	34.522,38 €	34.522,38 €	22.248,90 €
St-Martin à Escanaffles	18.349,03 €	18.349,03 €	5.819,15 €



St-Ghislain à Molenbaix	10.944,35 €	10.944,35 €	4.729,88 €
St-Vaast à Popuelles	4.275,60 €	4.275,60 €	1.942,95 €
St-Antoine à Pottes	17.520,50 €	17.520,50 €	9.622,07 €
St-Martin à Velaines	18.438,37 €	18.438,37 €	13.833,22 €

### VII. PATRIMOINE

- Projet d'acquisition de la salle Concordia à Escanaffles avec son parking (décision du Conseil communal du 28/10/2019).

### VIII. POPULATION

**Au 20 novembre 2020, le chiffre de population s'élève à 5.619 habitants dont :**

- **2798 hommes**
- **2821 femmes**

Evolution de la population durant ces dernières années :

- Au 1er janvier 2006, le chiffre de population s'élève à 5.446 habitants
- Au 1er janvier 2010, le chiffre de population s'élève à 5.469 habitants
- Au 1er janvier 2012, le chiffre de population s'élève à 5.554 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le chiffre de population s'élève à 5.548 habitants
- Au 1er janvier 2015, le chiffre de population s'élève à 5.567 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le chiffre de population s'élève à 5.619 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le chiffre de population s'élève à 5.678 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le chiffre de population s'élève à 5.667 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le chiffre de population s'élève à 5.676 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le chiffre de population s'élève à 5.694 habitants

Les divers mouvements de population se répartissent comme suit : (chiffres provisoires 20.11.2020)

- Entrées : du 05.12.2019 au 20.11.2020 : **237 entrées**
- Sorties : du 05.12.2019 au 20.11.2020 : **296 sorties**
- Mutations internes : du 05.12.2019 au 20.11.2020 : **110 mutations internes**

### IX. ETAT CIVIL

#### A. NAISSANCES :

Au total : 23 actes dans le registre des naissances, dont :

- 21 actes de reconnaissance anticipée
- 2 actes « acquisition de la nationalité belge » article 12 bis

Naissances survenues sur le territoire d'une autre commune et domiciliées dans l'Entité :

	Féminin	Masculin	Total
CELLES	2	4	6
ESCANAFFLES	3	3	6
MOLENBAIX	3	5	8
POPUELLES	0	0	0
POTTES	9	11	20
VELAINES	3	6	9
<i>Total</i>	<i>20</i>	<i>29</i>	<i>49</i>

**B. MARIAGES / DIVORCES :**❖ Déclaration de mariages :

13 actes de déclaration de mariage ont été dressés.

❖ Mariages - Divorces :

19 actes ont été transcrits dont :

- 12 mariages
- 5 divorces par consentement mutuel
- 2 divorces pour cause irrémédiable

**C. DECES :**

Au 20.11.2020, 38 actes de décès ont été dressés, dont :

Sexe	Nationalité	Lieu de décès	Nombre
Féminin	belge	Celles	18
Masculin	belge	Celles	14
Masculin	belge	non domiciliés à Celles - décédés dans l'Entité	4
Féminin	belge	non domiciliées à Celles-décédées dans l'Entité	2
<i>Total</i>			38

**X. LISTE DES ELECTEURS**

La mise à jour du fichier électoral a été poursuivie conformément aux instructions. Le registre des électeurs comptait 4.280 électeurs belges et 54 électeurs UE lors de la dernière révision de la liste électorale qui a été arrêtée le 30 mars 2019 pour les élections simultanées du Parlement européen, de la Chambre des représentants et du Parlement Wallon du 26 mai 2019.

**XI. URBANISME****A. PERMIS D'URBANISME :**

Durant l'année 2020 (situation arrêtée au 27/11/2020),

- 42 permis d'urbanisme ont été octroyés par le Collège Communal :
  - 9 nouvelles constructions d'habitation
  - 12 nouvelles constructions non habitables (hangar, carport, annexe, pigeonnier...)
  - 7 transformations d'habitation
  - 1 transformation d'un bâtiment en logements
  - 1 permis groupé de nouvelles habitations
  - 1 transformations de construction non habitable.
  - 7 permis de régularisation
  - 1 permis pour l'installation de panneaux photovoltaïques
  - 1 permis pour la construction d'une véranda
  - 1 permis pour des travaux techniques
  - 1 permis pour l'abattage d'arbres
- 5 permis d'urbanisme ont été octroyés par le Fonctionnaire Délégué :
  - Démolition d'une habitation et reconstruction d'un immeuble de 4 appartements (transit)
  - Construction d'une nouvelle cabine électrique
  - Transformation d'un presbytère en logements

- Rénovation et isolation de 26 logements
- Rénovation et extension salle communale de Velaines en maison de village

Le Collège communal a également délivré 2 refus de permis d'urbanisme.

Un permis pour la construction d'appartements a été autorisé sur recours par le Gouvernement wallon.

#### **B. PERMIS D'URBANISATION :**

Au cours de l'année 2020, aucun permis d'urbanisation n'a été délivré.

#### **C. PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

- Traitement de 29 déclarations des établissements de classe 3 : citerne à gaz, mazout, exploitation agricole, microstation d'épuration individuelle, détention d'animaux etc...
- Aucun permis unique délivré
- Aucun permis d'environnement délivré

#### **D. DEMANDES NOTARIALES :**

135 lettres de renseignements urbanistiques sur des biens.

#### **E. CCATM :**

Au cours de l'année 2020, la CCATM s'est régulièrement réunie et a émis un avis sur :

- 6 dossiers de demande de permis d'urbanisme
- 4 dossiers concernant des aménagements en mobilité
- Le projet de l'aménagement de la Place de Popuelles
- Le projet de logements tremplin à Pottes
- La Boucle du Hainaut

### **XII. INSTRUCTION PUBLIQUE**

#### **ENFANTS SOUMIS A L'OBLIGATION SCOLAIRE :**

<b>ENSEIGNEMENT MATERNEL</b>		
	<i>Situation au 15/01/2020</i>	<i>Situation au 30/09/2020</i>
ESCANAFFLES	41 enfants	30 enfants
POTTES	38 enfants	33 enfants encadrement

<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>		
	<i>Situation au 15/01/2020</i>	<i>Situation au 30/09/2020</i>
ESCANAFFLES	69 enfants	66 enfants
POTTES	57 enfants	56 enfants

#### **LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT :**

<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>	<b>Statut</b>	<b>Effectif</b>	<b>Aménagement de carrière</b>	<b>Observations</b>
<b>POTTES</b>				
DUQUESNE Régine	24D	24		DPPR depuis 1 mars
COUSSE Delphine	24D	24		
PRAET Dominique	24D	24		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14p direction</li> <li>• 10p soutien en classe</li> </ul>

BONTE Caroline	24D	19	5	Congé parental d' 1/5 temps du 01/09/2020 jusqu'au 30/04/2022.
DELENCRE Julie	24T	19	5	Temporaire prioritaire - Congé parental d'1/5 temps du 01/09/2020 jusqu'au 30/06/2021.
DELESTRAIT Elodie		18		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4p remplacement de Madame Caroline BONTE</li> <li>• 4p remplacement Madame Julie DELENCRE</li> <li>• 1p Covid</li> <li>• 2p aide à la direction</li> <li>• 1p adaptations à la langue</li> <li>• 6p reliquat</li> </ul>
<b>ESCANAFFLES</b>				
DELHAYE Stéphane	24D	24		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12P Direction</li> <li>• 6P Education physique</li> <li>• 3P soutien en classe</li> <li>• 3P aide direction</li> </ul>
DECLERCQ Monique	24D	12	12	Interruption de carrière à 1/2 tps.
DELBART Sylviane	24D	12	12	Congé thérapeutique d'1/2 temps
HENRIS Eddy	24D	12	12	Interruption carrière pour 1/2 temps
DEVROEDE Julie	24D	24		
MESTDAG Emilie	24D	24	24	Un congé parental de 4 mois à dater du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 à temps plein
PETIT Angéline	24T	24		Temporaire prioritaire 12p sur Mme Emilie Mestdag jusqu'au 31/12 12p sur Monique Declercq jusque décembre 2020
RENARD Cassandre		24		-12p APE -6p aréna -6p remplacement Emilie MESTDAG
DELESTRAIT Elodie		6 + 2 additionnelles		-2p Covid -3p aide à la direction -2p reliquat -1p en remplacement de Monsieur Eddy HENRIS

ENSEIGNEMENT MATERNEL	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
WLOMAINCK Carine	26D	13	13	Interruption de carrière à ½ temps.
DELBECKE Virginie	26D		26	Congé mission pour 26 p
GYSELINCK Vanessa	26T	21	5	Temporaire prioritaire - 26P remplacement Virginie DELBECKE Temporaire prioritaire - Congé parental d'1/5 temps du 01/10/2020 jusqu'au 30/06/2021
VANNESTE Eloise	26T	26		Temporaire prioritaire - 26p en remplacement de Carine WLOMAINCK
BERNUS Adeline		7		Temporaire prioritaire - 2p FLA 5p remplacement de Mme GYSELINCK Vanessa

<b>ESCANAFFLES</b>				
DUMOULIN Isabelle	26D	26		
LIETTE Isabelle	26D	13	13	Interruption de carrière à ½ temps
MAGAIN Catherine	13D+ 13T	26		13P définitive 13P temporaire prioritaire sur le remplacement de Mme Isabelle LIETTE

– COURS RELIGION CATHOLIQUE – COURS MORALE LAÏQUE – COURS DE CITOYENNETE	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
GROOSMAN Laurence	6	3		2p cpc 1p morale
DELFANNE Sylviane	6	6		3p de religion catholique 3p de cpc
SUCAET Emilie		2		Morale
<b>ESCANAFFLES</b>				
GROOSMAN Laurence	6	6		3p morale 3p cpc
DELFANNE Sylviane	8	3		3r religion catholique

Laurence GROOSMAN 3P en dispo

Sylvianne DELFANNE : 5P en dispo

COURS RELIGION ISLAMIQUE	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
LAAGUEZ Ahmed		3		
<b>ESCANAFFLES</b>				
KHARBOUCH Ilham		3		Temporaire prioritaire

COURS EDUCATION PHYSIQUE	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
DELHAYE Stéphane	6D	6		6P remplacement par Mr DENAYS LAURENT
<b>ESCANAFFLES</b>				
DELHAYE Stéphane	8D	8		

COURS DE SECONDE LANGUE	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
WINDELS Marina	4D	2		2p en disponibilité
<b>ESCANAFFLES</b>				
WINDELS Marina	4D	2		2p en disponibilité

COURS DE PSYCHOMOTRICITE	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
COLIN Sandy	4D	4		Temporaire prioritaire
<b>ESCANAFFLES</b>				
COLIN Sandy	2D + 2T	4		Temporaire prioritaire

AIDES ENSEIGN. MATERNEL	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
DE COCK Emmanuelle		4/5tps		Assistante maternelle APE
<b>ESCANAFFLES</b>				
TILLEUL Nathalie		4/5 tps		Assistante maternelle APE

AIDES ADMIN. DIRECTIONS ECOLES	Statut	Effectif	Aménagt carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
FLORIN Sabrina		½ tps		APE
<b>ESCANAFFLES</b>				
HUART SABINE		½ tps		APE

### **REGLEMENT DE TRAVAIL**

Le règlement de travail du personnel Directeur, enseignant et assimilé des écoles communales de l'Entité n'a pas été modifié et la décision du Conseil communal du 10/07/2014 reste donc d'application.

### **COPALOC pour l'année 2020**

La Commission Paritaire Locale s'est réunie les 06/02/2020, le 13/05/2020, le 11/06/2020, 01/10/2020, 10/12/2020

### **OUVERTURE DE CLASSE**

Ecole communale de Pottes : section maternelle le 01/12/2020

### **INVESTISSEMENTS 2020 :**

- ❖ **Acquisition de 20 Chromebook et 2 Ecrans tactiles pour l'école communale d'Escanaffles**
  - 07/09/2020 : le conseil communal approuve les conditions et le mode de passation du marché – Montant estimé à 22.000 € TTC
  - 18/09/2020 : le collège communal approuve la liste des firmes à consulter.
  - 16/10/2020 : Approbation de l'attribution à AVADISsrl au montant de 18.631,58 € TTC
- ❖ **Acquisition de 12 Tablettes pour l'école communal de Pottes**
  - 14/10/2020 : le conseil communal approuve les conditions et le mode de passation du marché – Montant estimé à 8.000 € TTC
  - 20/11/2020 : le collège communal approuve la liste des firmes à consulter.
  - 09/12/2020 : Ouverture des soumissions.

### **XIII. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

Grâce au plan Marshall, l'accueil continue de fonctionner avec tous ces agents en place depuis 9 ans.

Le cadre du personnel ATL est composé de :

- 1 coordinatrice contractuelle à mi-temps
- 2 puéricultrices APE à mi-temps
- 4 accueillantes APE à mi-temps

Tous ces agents assurent les garderies extrascolaires dans les écoles le matin de 7.00 à 8.00, le soir de 16.00 à 18.00 et le mercredi de 12.30 à 13.15

La structure Pâte à Celles est ouverte :

10/12/2020

- ☒ Le mercredi de 12.00 à 19.00
- ☒ Les journées pédagogiques de 7.00 à 19.00

Trois semaines de stages seront couvertes pour l'année académique de 2020-2021.

Les heures d'ouvertures pour les stages sont de 9.00 à 16.00 et des garderies sont organisées à partir de 7.00 le matin et jusque 17.30 le soir.

La structure de l'accueil extrascolaire peut accueillir une trentaine d'enfants. Mais vu le succès, nous dépassons souvent les 30 enfants.

L'agrément du programme de coordination locale de l'enfance (CLE) a été reconduit pour une période de 5 ans, prenant effet le 1<sup>er</sup> mai 2016. Nous devons réintroduire une nouvelle demande d'agrément pour avril 2021.

La CCA a obligation de réaliser deux réunions par an. Mais bien souvent le nombre est dépassé.

Chaque année, l'ATL doit préparer un plan d'action sur l'année académique, pour une période débutant au mois de septembre pour s'achever fin juin.

Ce plan d'action annuel permet de planifier année après année le travail à réaliser pour mettre en œuvre le programme CLE.

Ensuite, fin juin, un rapport d'évaluation des activités sera établi afin de savoir si toutes les actions ont été réalisées ou non, et quels en sont les motifs.

Tous ces documents sont transmis à l'ONE

#### **XIV. Bibliothèque et ludothèque communales**

##### **Implantation :**

Adresse : 14 rue parfait 7760 Celles  
+ 3 dépôts consacrés au développement de la lecture mais fermés au tout public  
(Place 17 à Escanailles/ Rue de l'enseignement 3 à Pottes/ Rue de la Madeleine 2 à Velaines)  
Section adultes , jeunesse, salle de réunion, ludothèque, DVDthèque, cinéclub, etc

##### **Horaire de la bibliothèque publique :**

Mardi et vendredi : 9h/12h – mercredi : 9h/19h – jeudi : 13h/17h – samedi : 9h/13h soit 24h /semaine

##### **Collections :**

livres : 18444 / jeux : 1277 / dvd : 240 / cd audio : 101 / 3 journaux / 42 périodiques / valise animation / 4 fonds spécialisés : patrimoine, contes, animation, art graphique  
Espace EPN : 6 postes (3 fixes, 3 portables (catalogue bibliothèque)  
Artothèque : 28 tableaux : en construction ; pas encore collationner et préparer  
DVDs thèque : DVDs du Tournai Ramdam festival

##### **Usagers :**

510 usagers-emprunteurs / 423 usagers-séjournants  
- 18 ans : 75 % (+23 % des collectivités) et + 18 ans : 25 %  
Collectivité : 7adultes (114personnes) -18ans : 46 (627 enfants scolarisés via les 5 écoles).  
A noter que + de 23% des enfants venant en collectivité reviennent individuellement.

**Prêts :** 14627

##### **Services :**

Prêt direct au public et aux collectivités (écoles, ATL, Crèche, One, Home, ...)  
Prêt inter : entre bibliothèques du Hainaut et Samarcande

Dépôt de livres et jeux dans les écoles et home personnes âgées selon demande. Sections : adulte, jeunesse, photocopieuse, ludothèque, coin consultation et coin collation, EPN, salle polyvalente (réunion, animation, exposition).

Dossiers : réalisation de dossiers selon demande.

Animations diverses pour les différentes tranches d'âges ou public spécifique selon demandes : dans et hors bibliothèque : lecture, conte, kamishibai, jeux, créativité, stage d'été, arts graphiques, cinéclub, ... pour public individuel, familial, ciblé, écoles, crèche, One, home :

**Partenaires :**

Bibliothèques centrale de la Louvière, principale de Tournai, du principalat de Tournai, service culturel de Celles, conseil des aînés, accueil temps libre, écoles communales et libres de l'entité, Hamo (amo), librairie de Tournai, One, cohésion sociale, crèche, infor'jeunes, CPAS collectifs, etc

**Soutien :**

La commune de Celles, la Fédération Wallonie Bruxelles, Province du Hainaut, AVIQ

**Personnel :**

1 ½ temps bibliothécaire

½ temps supplémentaire pour l'animation et la communication

½ temps personnel handicapé : filmoluxe des documents

**Priorité :**

La créativité et l'imaginaire au service du développement de la lecture par et pour le citoyen

Dynamiser l'axe lecture publique/culture/ expression/identité et de conforter ainsi la bibliothèque comme pivot culturel de la commune.

1 : Développer les habitudes de lectures pour tous

2 : la bibliothèque comme tisseur de liens entre différents acteurs et artistes de l'expression culturelle

3 : faire de la bibliothèque un tiers lieu d'accueil, d'échange et de pratiques culturelles

Partenariat avec les écoles renforcé (achat spécifique : documents pédagogiques, rallye lecture, animation)

**Actions et animation 2020**

Lecture plaisir pour les 0-3 ans, enfants scolarisés, veillée littéraire pour les adultes, ateliers divers créatifs pour tous, formation arts graphiques, stages culturels, animation jeux, cinéclubs, etc

**XV. CULTURE**

**Pour toutes les activités :**

- recherche/ contacts avec animateurs extérieurs + suivi contrats/ factures/divers
- conception/ animation ateliers spécifiques (cf. ci-dessous)
- participants aux ateliers : demandes d'info, gestion inscriptions/ attestations, suivi paiements/ rappels/ remboursement, ...
- assurances, sabam, droits d'auteurs, ...
- recherche produits, devis, bons commande et suivi achats
- logistique et intendance (réservation locaux, chauffage, orga nettoyage, defs pour animateurs, ...)
- communication: conception/impression/ diffusion pub pour toutes activités du Service culturel, conception/ impression/diffusion brochure culturelle 2020-2021, FB (pages service cult & administration communale), conception diplômes pour tournois foot de l'entité ; communiqués presse, affichage commerces/ écoles/ structures communales/ sites webs culturels, newsletters et courriers d'info

**1) ANIMATIONS CULTURELLES EXTRASCOLAIRES ENFANTS**

Type activité	dates	Public	Porteur projet	Intervenant(s)	Participant s
Atelier musical hebdo	Janv ≥ déc 20	5-8 ans	Service culturel	Jeunesses musicales	10
Atelier théâtre 6-12 ans	hebdo	6-12 ans 13-18 ans	Service culturel	G. Decroos	6 ± 5



Stage danse Celles	1-3/07	3 – 5 ans	Service culturel	P. Demeester	11
Stage créatif Pottes	20-24/07	3 – 5 ans	Service culturel	Animation : Fréchette	7
Stage yoga	20-24/07	Familial	Service culturel	Maya yoga	6
Stage PLURICULTUREL (gravure, tribale, théâtre)	13-17/07	6-8 ans	Biblio & Service culturel	Désirée, Johan, Maya Yoga	12

## 2) DIVERTISSEMENT/ PUBLIC FAMILIAL

Carnaval	27/02	2-12 ans	Service sportif	Personnel communal	200
Journée festive	20/09	2-12ans	Service culturel	Scouts/patro	± 100
Saint-Nicolas	Réunions réorganisation entre partenaires		ONE		

## 3) ANIMATIONS +12 ANS/ ADULTES

Atelier céramique	Hebdo	+12 ans	Service culturel	J. Nottebaert	13
Atelier djembe	Hebdo (janv-mars 20)	+10 ans	Service culturel	A. Quintin	6
Atelier danse tribale	Mensuel (dès sept)	+16 ans	Service culturel	Maya Yoga	10
Atelier aquarelle	Bimensuel	+10 ans	Service culturel	AM Dekimpe	8 à 12
Atelier art floral	7/02 et 2/10	+16 ans	Service culturel	A. Guerin	14
Atelier écriture par correspondance	Mars- juillet + sept (bimensuel) Déc 20	+16 ans	Service culturel	Service culturel	4 5
Atelier bijoux	Janv-février hebdo	Home	Ergothérapeutes	Service culturel	15
Ateliers textile	Lun 16h-18h30 & 18h30-21h Ma 18h-20h30 Merc 13h30-15h30* & 15h30- 18h Jeu 18h-20h30 * supprimé en octobre 20	+10 ans	Service culturel	C. Vanroose B. Duthoit	45
Ateliers up cycling	Février 20	+10 ans	Service culturel	C. Daxhelet	5
Cours guitare	Hebdo	+16 ans	Service culturel Groove School	Groove School	7
Stage guitare	24-28/02	+16 ans	Service culturel	Groove School	12
Stage tissage	10-13/08	+16 ans	Service culturel	service culturel	4
Stage aquarelle	10-13/08	+12 ans	Service culturel	AM Dekimpe	7

## 4) EXPO

Clichés de la 1 <sup>ère</sup> guerre	1 mois (février)	FAMILIAL	Service culturel	Agence wallonne Patrimoine
---------------------------------------	------------------	----------	------------------	----------------------------

## 5) Autres

- formation réparation machines à coudre (avec PCS)
- participation cellule Patrimoine et pré Fleuri (FRW/ biblio)

## XVI. CRECHE COMMUNALE

L'année 2020 : Une année compliquée, pleine de doute. (covid, réforme,...)

Et pourtant une crèche toujours en projets et tournée vers l'avenir.

Cette année 2020 n'est comme aucune autre. Commencée fin 2019, la réforme One 2020-25 devait voir la mise en place de plusieurs nouveautés durant 2020. Au final, l'One, reporte et reporte sa mise en place, devant se centrer sur la gestion de la crise sanitaire. (Ex. : calcul présence sur contrat d'accueil et plus sur présences réelles)

Dès l'arrivée du Covid et du confinement, en Mars, la crèche restée ouverte est passée en mode adaptation de la vie quotidienne au gré des recommandations changeantes.

Cette épreuve a mis en lumière, la capacité de l'équipe à se réinventer chaque jour dans le but d'accueillir, en toute sécurité les enfants et de permettre ainsi aux parents d'aller travailler.

Cette adaptabilité s'élabore, entre autres, lors de nos réunions mensuelles d'équipe et de supervision des groupes vie.

De Mars à Août, nous avons vu chuter le taux d'occupation. Depuis Septembre, la crèche a retrouvé son rythme quasi de croisière. Les demandes d'inscription, quant à elles, n'ont cessées d'affluer et la liste d'attente de s'agrandir. Nos 37 places semblent dès lors insuffisantes pour répondre à la demande croissante, avec 80% de personnes prioritaires.

Cette fin d'année 2020, des travaux d'aménagements ont débuté visant la création d'espaces supplémentaires avec pour but d'améliorer tant l'accueil des enfants (espace repas avec lavabos, coin activité lecture), que le travail et le bien-être au travail des puéricultrices. (Coin repas, vestiaires, bureau)

Détaillons ci-après quelques aspects chiffrés de l'année 2020.

- **Nombre d'enfants qui fréquentent la crèche :**

Mois	Dossiers ouverts	TAUX D'OCCUPATION REEL
SEPTEMBRE 2009	17	32,09%
JANVIER 2020	52	81,8% 103,4% (THEORIQUE)
SEPTEMBRE 2020	52	79,79% 102,32% (THEORIQUE)

**Rem. :** La différence entre le taux réel et théorique, ce sont les absences.

**En 1 an, soit entre le 01/11/2019 et le 31/10/2020 :**

82 enfants ont passés au moins 1 jour à la crèche durant cette période.

Il y a eu pas moins de 33 sortants et 27 entrants.

⇒ **Le turn over reste bon.** La différence « entrant-sortants » = le type de contrat.

**Priorité - Liste d'attente – refus.**

- **Le taux d'occupation est très bon :**

**Le taux moyen ajusté (= moy./ 5 trim.) = 91,69% (1<sup>o</sup> trim 2020, donnée la plus récente, One)**

- **L'ensemble des enfants « prioritaires » représentent 87,1% du taux d'occupation.**

Ce taux est en constante évolution.

- **La durée moyenne d'attente pour disposer d'une place est de +/- 5 mois**

- **Montant de la facturation :** Au niveau du montant perçu par la crèche pour la facturation des présences.

Année 2020	Montants perçus	Année 2019	Montants perçus
Moyenne mensuelle. (10 mois)	7137,71€	Moyenne mensuelle (12 mois)	9647,11€
Nombre de jour d'ouverture	223 jours	Nombre de jour d'ouverture	221 jours

**Analyse :** Nous constatons une baisse de la facturation moyenne en 2020, alors que 2019 était une très bonne année comme déjà 2018.

Cette baisse s'explique par la période du confinement.

**Exemple** : Avril 2020 = 590,53€ contre Avril 2019 = 10575,38€

Si dès le mois de Juin, nous avons constaté une reprise et donc une meilleure facturation. Septembre, nous a permis de renouer avec nos facturations habituelles (= 10887,24€)

Les facturations importantes, hors période Covid, s'expliquent par le bon taux d'occupation et aussi une Participation financière parentale élevée.

- Participation financière moyenne :
  - 1° Trim 2020 : 18,48€ (donnée One)

**Voilà, un aperçu chiffré de l'évolution de la Crèche Communale Les Polichinelles sur les 223 jours d'ouverture de 2020. (Obligation de 220 jours par l'ONE)**

## XVII. TROISIEME AGE

Le Conseil consultatif communal des aînés, renouvelé, se compose de 15 membres.

Au 31/12/2020, se compose comme suit :

DEFRENNES	Myriam	Rue des Ecoles, 32/B3 7760 – VELAINES
DEKEYSER	Catherine	Rue de la Gare 14 7760 – POTTES
DELABIE	Jean-Marie	Rue Guermignies, 3 7760 – POTTES
DELONVILLE	Alain	Bas Hameau, 46, 7760 – VELAINES
de RIBAUCCOURT	Claire	Rue des Vallées, 6 7760 – MOLENBAIX
DELBERGHE	Françoise	Clairieux, 1 7760 – MOLENBAIX
DELVILLE	Jean	Rue de la Feuillerie, 17 7760 – CELLES
DELBECKE (Président)	Jean-Paul	Rue du Butor, 15B 7760 - MOLENBAIX
DEVROEDE	Norbert	Rue de Forest, 15 7760 – POPUELLES
WINDELS	Christiane	Petit Hollaye, 29 7760 - CELLES
ARNO	Jean-Luc	Rue Leclercqz, 8 7760 – CELLES
PECQUEREAU	Michel	Chée de Renaix, 17 7760 – VELAINES
SAMAIN	Gustave	Rue du Palais, 41 7760 – POTTES
TIBERGHIE (Trésorier)	Marc	Rue du Vivier, 11 7760 - ESCANAFFLES
GILLEBEERT (Vice-Président)	Jacques	Rue Moulou, 15 7760 - POTTES

Le CCA se réunit chaque premier mercredi du mois à 14H00 en séance publique en la salle du Conseil communal. De nombreuses activités étaient programmées mais la crise sanitaire COVID a perturbé fortement celles-ci. :

- Marche et balade vélo mensuelles permettant de mettre en valeur, le patrimoine naturel et culturel de notre entité et des communes avoisinantes et autres en plus de l'activité sportive générée. (Janvier, Février, Septembre)
- Souper-dansant retrouvailles organisé en janvier pour les marcheurs, les conjoints et proches du CCA (invitation aux membres du Conseil communal)
- Distribution boîtes biscuits au profit des résidents en Maison de repos ainsi que les personnes âgées de 80 ans sur le territoire de Celles.
- Excursions supprimées.
- Distribution de plantes mellifères aux enfants des écoles de l'entité qui aurait dû déboucher sur un concours photos en octobre avec distribution prix à chacun mais opération perturbée.
- Participation aux réunions du PCS Celles-Pecq et Croix-Rouge pour organisation St Nicolas pour les enfants non réalisée comme prévu
- Ecole de soutien – Accompagnement récurrent enfants à la lecture (milieu scolaire) suspendu

- Aides ponctuelles activités du C.P.A.S (barbecue d'été et repas de Noël) suspendues
- Organisation jeu de cartes et de société (une seule fois)
- Organisation d'un Barbecue d'été (annulé)

### XVIII. TRAVAUX

<b>Travaux d'amélioration Chemins agricoles « St Genois »</b>		
12/07/2018	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé à 232.086,47 € TTC</li> <li>• procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>
25/10/2018	SPW	Dossier complet et recevable. » (ref. 7760/CEL/19/04) – Acté au collège du 31/10/18
04/05/2020	SPW	Suite non favorable en 2020, mais dossier reste éligible pour 2021
29/05/2020	SPW	Demande de mise à jour du dossier selon nouvelles législations (AGW 05/07/2018 et utilisations de moyens de communication électronique)
12/11/2020	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé à 232.086,47 € TTC</li> <li>• procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>

<b>Travaux d'entretien Ponts Moulu/ Cadu et recalibrage de cours d'eau à Pottes</b>		
12/07/2018	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé à 60.088,60 € TTC</li> <li>• procédure négociée sans publication préalable</li> </ul>
08/08/2018	Collège	Lancer la procédure d'attribution du marché Consulter MOULARD S.A. – DELABASSEE SPRL – ENTREPRISES PIERRE PETIT SPRL Fixer la date pour faire parvenir les offres à l'administration au 04/09/2018 à 9h00 Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018 à l'article 482/732.60 (projet 2012.0081)
03/10/2018	Collège	Crédit insuffisant et le marché est dès lors attribué après la prochaine modification budgétaire
19/12/2018	Collège	Approbation de l'attribution à DELABASSEE pour un montant de 68.017,73€ TTC
14/06/2019	Collège	Approbation de l'état d'avancement 1 pour un montant de 34.930,67€ TTC
06/12/2019	Collège	Approbation état final pour un montant de 33.000,27€
10/01/2020	Collège	Approbation de la réception provisoire

**PIC 2017/2018 : Tvx s/ Fds d'investissement 2018 – Tvx de réfection de la rue de la Bacotterie et de l'Estoquois. (Projet 2017.0036)**

26/04/2018	Conseil	FRAIS DE SONDAGE - Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>procédure négociée sans publication préalable</li> </ul>
26/04/2018	Conseil	Honor. COORDINATEUR SECURITE ET CHANTIER pr Plan d'investissement 2017-2018 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>montant estimé à 4.114,00 € TTC</li> <li>procédure négociée sans publication préalable</li> </ul>

#### **Travaux de réfection de la rue de la Bacotterie**

26/04/2018	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>montant estimé à 212.207,08 € TTC</li> <li>procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>
03/10/2018	Collège	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sélectionner les soumissionnaires WILLEMEN NV – TRAVAUX HERSAUTOIS TACK FRERES SPRL – ENTREPRISES PIERRE PETIT SPRL – COLAS BELGIUM -TRAVAUX PUBLICS HUBAUT SA</li> <li>Approbation de l'attribution à WILLEMEN INFRA NV POUR 197.280 ,71€ TTC</li> </ul>
13/09/2019	Collège	Approbation de la suspension 1
22/04/2020	Collège	Approbation de la suspension 2 (COVID 19)
03/07/2020	Collège	Approbation état d'avancement 8 (états à à 7 nuls) pour un montant de 114.616,08€ TTC
06/11/2020	Collège	Modification de l'état d'avancement 8 suite à une erreur dans la formule de révision pour un montant de 114.679,66€ TTC Approbation de l'état final pour un montant de 48.205,23€ TTC

#### **Travaux de réfection de la rue de l'Estoquois**

26/04/2018	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>montant estimé à 198.831,11 € TTC</li> <li>procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>
03/10/2018	Collège	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sélectionner les soumissionnaires WILLEMEN INFRA NV – TRAVAUX HERSAUTOIS TACK FRERES SPRL – ENTREPRISES PIERRE PETIT SPRL – COLAS BELGIUM -TRAVAUX PUBLICS HUBAUT SA</li> <li>Approbation de l'attribution à WILLEMEN INFRA NV POUR 189.036,92€ TTC</li> </ul>
13/09/2019	Collège	Approbation de la suspension 1
22/04/2020	Collège	Approbation de la suspension 2 (COVID 19)

03/07/2020	Collège	Approbation de l'état d'avancement 8 (états 1 à 7 nuls) pour un montant de 110.335,53€ TTC
06/11/2020	Collège	Approbation de l'état final pour un montant de 32.109,13€ TTC

<b>PIC 2017/2018 : Tvx s/ Fds d'investissement 2017 – Tvx de réfection de la rue de la Cure, de la Place et de la rue René Vraux à Velaines et Rue de la Feuillerie (Projet 2017.0009)</b>		
26/04/2018	Conseil	FRAIS DE SONDAGE - Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>procédure négociée sans publication préalable</li> </ul>
26/04/2018	Conseil	Honor. COORDINATEUR SECURITE ET CHANTIER pr Plan d'investissement 2017-2018 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>montant estimé à 4.114,00 € TTC</li> <li>procédure négociée sans publication préalable</li> </ul>

<b>Travaux de réfection de la rue de la Cure, de la Place et de la rue René Vraux à Velaines</b>		
22/09/2017	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>montant estimé à 133.577,95 € TTC</li> <li>procédure négociée sans publication préalable</li> </ul>
01/02/2018	Conseil	Approbation du cahier des charges modifié suite aux remarques du SPW.
27/06/2018	Collège	Approbation de l'attribution à HUBAUT pour 159.729,80 € TTC
18/09/2019	Collège	Approbation de l'avenant 1 pour un montant de -8.820,90€
18/10/2019	Collège	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation de l'état d'avancement 1 pour un montant de 54.647,58€</li> <li>Approbation de l'état d'avancement 2 pour un montant de 88.751,58€ TTC</li> <li>Approbation de la suspension 1</li> </ul>
22/11/2019	Collège	Approbation du décompte final pour un montant de 12.340,57€ TTC
25/09/2020	Collège	Approbation de la réception provisoire

<b>Travaux de réfection de la rue de la Feuillerie</b>		
26/06/2017	Collège	Approbation attribution Auteur de projet : H.I.T. (voir % honoraires)
22/09/2017	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>montant estimé à 321.892,67 € TTC</li> <li>procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>
01/02/2018	Conseil	Approbation du cahier des charges modifié suite aux remarques du SPW.
		Attendre approbation de la modification budgétaire n° 2 pour attribuer
19/12/2018	Collège	Approbation de l'attribution à Travaux Hersautois Tack et frères, Rue Saint Rock 8 à 7712 Herseaux pour un montant de 374.041,10€TTC
13/09/2019	Collège	Approbation de la suspension 1

22/04/2020	Collège	Approbation suspension 2 (COVID 19)
29/04/2020	Collège	Approbation de l'état d'avancement 5 (états 1 à 4 nuls) pour un montant de 46.289,63€ TTC
14/08/2020	Collège	Approbation de l'état d'avancement 8 pour un montant de 181.605,60€ TTC Approbation de l'état d'avancement 9 pour un montant de 112.031,71€ TTC
11/09/2020	Collège	Approbation de l'état d'avancement final pour un montant de 13.192,53€ TTC

<b>Travaux d'entretien du Pont de la Feuillerie</b>		
05/06/2019	Conseil	Approbation de la convention de travaux avec la Province de Hainaut
28/10/2019	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation
12/12/2019	Hainaut Ingénierie Technique	Approbation de l'attribution à Delabassée SPRL, Rue Haute Wimbreucq 9 à 7760 Escanaffles pour un montant de 67.349,45€ TTC
07/08/2020	Collège	Approbation de l'état d'avancement 3 (états 1 et 2 nuls) pour un montant de 58.887,86€ TTC, la moitié à charge communale, la seconde moitié à charge provinciale, soit un montant de 29.443,93€ TTC
11/09/2020	Collège	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation de l'état d'avancement final pour un montant de 3.506,50€ TTC, la moitié à charge communale, la seconde moitié à charge provinciale, soit un montant de 1.753,24€ TTC</li> <li>- Approbation du décompte final des travaux pour un montant de 62.394,36€ TTC, soit une part communale de 50% s'élevant à 31.197,18€ TTC</li> <li>- Approbation de la réception provisoire</li> </ul>

<b>Travaux d'entretien du pont de la rue du Clairieux</b>		
05/06/2019	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
14/06/2019	Collège	Approbation des firmes à consulter : Moulard SA, Delabassée SPRL, Entreprises Pierre Petit SPRL
28/06/2019	Collège	Crédit insuffisant et le marché est dès lors attribué après la prochaine modification budgétaire
06/09/2019	Collège	Approbation de l'attribution à Delabassée pour un montant de 18.552,69€ TTC
31/01/2020	Collège	Approbation de la suspension 1
24/07/2020	Collège	Approbation de l'état d'avancement 3 (états 1 et 2 nuls) pour un montant de 24.843,07€ TTC
11/09/2020	Collège	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation de l'état d'avancement final d'un montant de 70,42€ TTC</li> <li>- Approbation du décompte final pour un montant de 24.913,49€ TTC</li> <li>- Approbation de la réception provisoire</li> </ul>

<b>Travaux d'entretien Pont de la rue du Ruisseau</b>		
---	--	--

28/08/2019	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
30/08/2019	Collège	Approbation des firmes à consulter : Moulard SA, Delabassée SPRL, Entreprises Pierre Petit SPRL.
11/10/2019	Collège	Approbation de l'attribution à Delabassée pour un montant de 25.525,80€

#### **PIC 2019-2021 : Travaux sur fonds d'investissement**

<b>PIC 19-21 : Travaux de voirie : auteur de projet</b>		
12/11/2019	Conseil	Approbation du cahier des charges « Auteur de projet dans le cadre de travaux de voiries »
22/11/2019	Collège	Approbation des firmes à consulter : ARGOS – Bureau Cnockaert SA – H.I.T.
07/02/2020	Collège	Approbation de l'attribution à Hainaut Ingénierie Technique

<b>PIC 19-21 : Reconstruction du mur du cimetière de Pottes : auteur de projet</b>		
12/11/2019	Conseil	Approbation du cahier des charges « Auteur de projet pour la reconstruction du mur du cimetière de Pottes »
22/11/2019	Collège	Approbation des firmes à consulter : ARGOS – Bureau Cnockaert SA – H.I.T. – Michel Meyrant
30/12/2019	Collège	Approbation de l'attribution à HIT

<b>Pic 19-21 : Travaux de reconstruction des murs du cimetière de Pottes</b>		
07/09/2020	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation
05/10/2020	SPW	Accusé de réception du dossier pour examen

#### **Travaux d'aménagement de la Place de Popuelles**

<b>Travaux d'aménagement de la Place de Popuelles</b>		
07/09/2020	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
13/11/2020	Collège	Approbation de l'attribution à Travaux Hersautois Tack et Frères pour un montant de 145.886,20€ TTC

#### **Acquisition d'un véhicule pour le service travaux**

<b>Acquisition d'un véhicule pour le service travaux</b>		
27/05/2020	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation
12/06/2020	Collège	Approbation des firmes à consulter : Citroën Gheysens, D'Haene, Vandecasteele
26/06/2020	Collège	Approbation de l'attribution à Citroën Gheysens pour un montant de 15.705,80€ TTC

### **XIV. CIMETIERES**

#### **Exhumations**

<b>Cimetière de Popuelles</b>		
12/11/2019	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation



14/11/2019	Collège	Approbation des firmes à consulter
13/12/2019	Collège	Approbation de l'attribution à Pompes Funèbres Fontaine pour un montant de 19.844,00€ TTC
03/07/2020	Collège	Approbation de la réception provisoire

## XX. ENVIRONNEMENT

Depuis le 21 septembre 2020, le département Environnement regroupe également les ouvriers Espaces Verts. 3 ouvriers ETP ont été engagés et 2 ouvriers qui étaient dans l'équipe travaux ont rejoints l'équipe Espaces Verts. Un agent technique en Environnement a été engagé sur base d'un équivalent temps plein le 05/10/2020 en remplacement de Philippe Conem qui était à mi-temps.

L'équipe se compose donc de 5 ouvriers sous la responsabilité de l'agent technique :

Marie Windels	Agent Technique en Environnement
Michaël Bonnet	Ouvrier Espaces Verts
Thimothée Vlachonikolos	Ouvrier Espaces Verts
Daniel Hempfte	Ouvrier Espaces Verts
Etienne Leroy	Ouvrier Espaces Verts
Frédéric Rapaille	Ouvrier Espaces Verts

### Espaces Verts

Un recensement et un état des lieux a été fait en novembre 2020 par l'agent technique de l'entièreté des espaces verts communaux. Voici les tâches qui incombent à l'équipe Espaces Verts :

- Entretien des parterres
- Entretien des bacs à fleurs
- Taille des haies et arbres
- Entretien des pelouses (hormis les terrains de football)
- Entretien des îlots
- Entretien des sentiers
- Entretien des entrées de village
- Plantations & arrosage
- Entretien des 6 cimetières
- Nettoyage des monuments aux morts
- Entretien du site du pont d'Helchin
- Entretien des parterres de la crèche de Pottes de l'école communale de Pottes et d'Escanaffles
- Entretien des abris de bus
- Nettoyage des trottoirs
- Nettoyage des filets d'eau
- Ramassage des poubelles communales et nettoyage si besoin
- Ramassage des dépôts sauvages
- Ramassage ponctuel des déchets dans les fossés

### Cimetière Nature de Velaines

Suite à la végétalisation réalisée fin 2019, le cimetière de Velaines a reçu le label Cimetière Nature de niveau 1.

Nous continuons la végétalisation du site et des plantations ont été réalisées en octobre 2020 en façade.

Des arbres seront également plantés en façade et une petite haie de plantes mellifères de chaque côté de l'allée centrale.

### Grand nettoyage de printemps

Suite aux mesures prises pour le COVID-19, le Grand Nettoyage de Printemps du mois de mars a été reporté. Il s'est déroulé du 24 au 27 septembre 2020.

### Plan Local de Propreté

Avoir un Plan Local de Propreté permet la mise en place d'une stratégie de lutte "sur mesure" contre la malpropreté publique. Cet ensemble d'actions coordonnées visent à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins sur le territoire. Pour y parvenir, la Wallonie, appuyée par l'asbl Be WaPP, a organisé, en

mars 2019, un premier appel à candidatures destiné à soutenir les communes dans l'élaboration d'un Plan Local de Propreté.

15/04/2019	Candidature de la commune de Celles pour le PLP
11/2019 – 02/2020 06/2020 et 08/2020	Prise de mesures sur le terrain avec l'outil Qic4Wapp et réalisation du plan d'échantillonnage.
2019-2020	Réunions d'accompagnement avec le RDC et Espace Environnement pour la réalisation des séquences du PLP.
15/10/2020	Candidature pour la mise en œuvre du PLP.
15 au 31/10/2020	Création du dossier PLP reprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La description de l'aspect organisationnel</li> <li>- Le diagnostic de la situation actuelle</li> <li>- L'analyse des résultats sur base du plan d'échantillonnage</li> <li>- Le programme d'actions (stratégie, objectifs d'impacts et d'activités, fiches d'actions)</li> <li>- Le suivi et l'évaluation du plan</li> </ul>
31/10/2020	Envoi de la version finalisée du PLP à la région pour validation.
20/11/2020	Validation de notre PLP par la région.
Décembre 2020	Finalisation de la séquence 8 avec l'Espace Environnement et le comité de pilotage. Dernière étape d'accompagnement pour la communication du PLP.

### Zéro Déchet

La commune s'est engagée dans la démarche zéro déchet. Cela consiste à ;

- Mettre en place un comité d'accompagnement, composé des forces vives concernées de la commune, chargée de co-construire et de remettre des avis sur les actions envisagées et leur évaluation, sur base d'un diagnostic de territoire ;
- Mettre en place un groupe de travail interne de type Eco-Team au sein de la commune ;
- Etablir un plan d'actions structuré assorti d'indicateurs ;
- Diffuser, sur le territoire de la commune, les actions de prévention définies à l'échelle régionale ;
- Mettre à disposition, de manière gratuite, les bonnes pratiques développées au niveau de la commune ;
- Evaluer les effets des actions sur la production et la collecte de déchets.

Pour rappel, voici les subsides octroyées pour la prévention des déchets :

- 30 cts/an/hab pour des actions communales (à concurrence de 60 % du coût des actions)

Nouveauté : Subside spécifique Zéro Déchet

- Majoration du subside communal de 50 cts, soit un total de 80 cts/an/hab

### POLLEC2020

En date du 16/10/2020 La Wallonie a lancé un nouvel appel à candidature POLLEC dans le but d'inciter les pouvoirs locaux à **engager un(e) coordinateur(trice)** du Plan d'action pour l'Énergie durable et le Climat [PAEDC] et à réaliser des **investissements** dans les thématiques liées au PAEDC.

Pour le volet ressources humaines, le subside régional est de maximum **22.400€** en fonction du nombre d'habitants. Le soutien à l'investissement est de maximum **50.000€** suivant le même critère. Il couvre **75%** du montant total des coûts éligibles.

La candidature de la Commune pour l'appel à projet POLLEC2020 a été envoyé le 30/11/2020. Sa validation devrait nous parvenir courant décembre 2020.

Si elle est validée, la commune s'engage à signer la Convention des Maires pour lutter contre le changement climatique et de mettre en œuvre des politiques énergétiques durables. La Convention des Maires fonctionne sur la base de l'engagement volontaire des communes signataires qui ont pour ambition de :

- Atteindre et de dépasser les objectifs européens de réduction des émissions de CO2 (- 40% à l'horizon 2030), grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Développer des énergies renouvelables sur leur territoire ;

- Réaliser une évaluation de la vulnérabilité du territoire communal aux changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation à ces changements climatiques.

#### Plan Maya :

Le Plan Maya a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'autres insectes butineurs en Wallonie. La commune faisant partie de ce programme, différentes actions ont été réalisées :

- En juin, la mise en place d'une affiche au cimetière de Pottes pour indiquer la présence d'abeille solitaire.
- En octobre, les plantations communales ont été mellifères et vivaces.
- Distribution de plantes mellifère par le COCA à tous les enfants fréquentant les écoles de l'entité.

#### Santé :

Dans le cadre de la prévention contre la maladie de Lyme, des flyers ont été distribués dans les cartables des enfants des écoles de l'entité et affichage dans les milieux médicaux et sur internet.

Projet supracommunalité en cours :

- « Un Arbre pour la Wapi » ; environnement plus sein
- « Foodtruck Viasano » ; le savoir bien manger (via sensibilisation dans les écoles, l'ATL...)

#### Projet Budget Participatif

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux habitants et associations celloises de réaliser un ou deux projet(s) citoyen(s) visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Le budget participatif 2020 a été fixé à 5000€ (2500€ maximum par projet).

Au-delà de l'implication directe du citoyen dans la répartition des budgets publics, ce dispositif vise également à :

- permettre aux citoyens de prioriser les projets importants pour la vie quotidienne de leur localité ;
- participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants ;
- rapprocher les habitants de leurs institutions locales ;
- renforcer la démocratie participative à Celles.

#### Programme Communal de Développement Rural (PCDR) :

1 journée de gestion a été réalisée avec les aînés et l'école de Pottes au site du pont d'Helchin.

#### Autres :

Acquisition de décorations de Noël : 45 décorations pour les poteaux sont venus s'ajouter à celles déjà achetées en 2019.

6 sapins seront également installés aux centres des villages de l'entité.

Co-organisation avec le Plan de Cohésion Social de la campagne « environnement sans tabac »

Différents conseils donnés aux citoyens : problème de chats errants, problèmes de chenilles processionnaire, problématique des rats et pigeons,...

### XXI. LOGEMENT

<b>Travaux commencés avant 2020 et poursuivis en 2020</b>		
Date de début	Nature	Montant estimé
2010	<b>PCDR – Auteur de projet =&gt; Fondation rurale de Wallonie</b>	
2016	<b>PCDR – Micro-Pôle de développement économique de Celles</b>	
2016	<b>PCDR – Maison de village de Velaines – auteur de projet</b>	
2016	<b>PCDR – Maison de village de Velaines – projet</b>	735.515,17 €
2018	<b>PCDR - Rénovation presbytère de Pottes (logements tremplin) – auteur de projet</b>	32.500 €
2018	<b>PCDR - Rénovation presbytère de Pottes (logements tremplin) – projet</b>	599.942,68 €
2019	<b>PCDR – Construction logements tremplin Pottes – auteur de projet</b>	
2019	<b>PCDR –Construction logements tremplin Pottes – projet</b>	600.000 €
2019	<b>PCDR – Cœur de village de Celles– auteur de projet</b>	4,80 %

2019	Place de Popuelles – Auteur de projet	10.000 €
2019	Place de Popuelles – projet	145.886,20
2019	Aménagement sécurité maison de l'entité – Auteur de projet	11,50 %
2019	Aménagement sécurité maison de l'entité – Projet	540 579,05 €
2018	PPT 2019 école de Pottes - rénovation des sanitaires – Auteur de projet	5.000 €
2019	PPT 2019 école de Pottes - rénovation des sanitaires – projet	100.800,93 €
2018	PPT 2019 école d'Escanaffles - rénovation des toitures et aménagement des greniers – auteur de projet	5.000 €
2019	PPT 2019 école d'Escanaffles - rénovation des toitures et aménagement des greniers – projet	232.644,30 €
2019	Aménagement terrain ancienne justice de Paix - auteur de projet	7.700 €
2019	Aménagement terrain ancienne justice de Paix – projet	139.338,92 €
2013	Ancrage communal 2014-2016 (transit à Molenbaix) – projet	713.192,02 €

Travaux commencés avant 2020 et terminés en 2020		
Date de début	Nature	Montant final
2019	Placement des grilles convecteur grande salle. – projet	2.740,65
2019	Eglise de Celles – remplacement du bruleur	12.450,17
2019	Salle de Molenbaix – remplacement du chauffage (feu à pellet) ;	3.593,91
2019	Salle de Molenbaix – remplacement des menuiseries ext ;	14.908,74
2013	Eglise de Celles – auteur de projet	
2013	Eglise de Celles – projet - approbation état final, décompte et réception provisoire	888.743,91

Travaux commencés en 2020 et terminés en 2020		
Date de début	Nature	Montant final
2020	PCDR - Rénovation presbytère de Pottes (logements tremplin) – Coordinateur de sécurité	713,90 €
2020	PCDR – Maison de village de Velaines – Essais de sol	1390,29 €
2020	Ancrage communal 2014-2016 (transit à Molenbaix) - Coordinateur de sécurité	1.185,80 €
2020	PCDR –Construction logements tremplin Pottes – Essais de sol	1.401,18 €
2020	PCDR –Construction logements tremplin Pottes – Coordinateur de sécurité	1.452,00 €
2020	Aménagement sécurité maison de l'entité – Coordinateur de sécurité	713,90 €
2020	AP église de Celles (fiche patrimoine)	10,5 %
2020	AP église d'Escanaffles (fiche patrimoine)	10,5 %
2020	Eglise de Celles – intervention cloche	2.398,22 €
2020	Eglise de Pottes – intervention cloche	5.432,90 €
2020	Hall des sports - Auteur de projet en techniques spéciales	7.500 €

2020	Rénovation préau école de Pottes	6.746,66 €
------	----------------------------------	------------

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Gouvernement Wallon relatif à la création d'un emploi de Conseiller logement, la candidature de la Commune de Celles a été retenue permettant ainsi l'engagement d'un APE à temps plein. L'agent est entré en service le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

❖ ***Dans le cadre de son emploi, le Conseiller a réalisé, durant l'année 2020, les activités suivantes :***

- La reprise des dossiers du PCDR ;
- La gestion du service communal du logement et du service travaux (partie bâtiments) ;
- La gestion des dossiers de l'ancrage communal 2014-2016
  - o Diverses réunions avec notre SLSP

- Poursuite du projet logement de transit de Molenbaix :
- Acceptation de la modification pour la construction de 2 logements de transit supplémentaire ;
- Permis octroyé et dossier complet introduit chez le Ministre compétent ;
- L'information et l'aide aux démarches administratives du citoyen sur les primes de rénovation / construction et énergie ;
- La participation à des réunions énergie / logement en collaboration avec le service PCS :
- La tenue de l'inventaire des immeubles inoccupés et des terrains (inventaire, visites sur place, constats)
- En collaboration avec le CPAS, Gestion du logement de transit sis sur Pottes et des logements d'insertion sur Pottes / Popuelles / Molenbaix ;
- La gestion des aspects énergétiques de la commune suite au rapport d'audit et contact rapproché dans le cadre de RENOWATT (passage au gaz à l'école de Pottes et à la maison de l'Entité + régulation de chauffage du hall des sports + remise à niveau de l'armoire de régulation de l'entité :
- Le mesurage des chaises pour vérifier l'implantation d'une nouvelle construction lors de l'introduction des permis d'urbanisme (mission confiée à un géomètre externe);

## XXII. HALL SPORTIF

### Locataires et/ou utilisateurs réguliers du hall sportif :

- Comité footsal Celles, championnat amateur de 12 équipes
- Volley-loisir-Celles, équipe de volley-ball participant à un championnat de l'amitié
- Ecoles d'arts martiaux, cours de Nippon karaté jitsu, global defense system
- Blue Gold Basket Celles, équipe de basket-ball évoluant en provinciale 3 + 5 équipes de jeunes
- Badminton-amateur-Celles, club de badminton permettant à toutes personnes de s'initier au badminton
- Celles la Nouvelle, club de balle pelote. Entraînement l'hiver en salle + école de one-wall
- ASBL Idées sports, gymnastique pour enfants, step, gym tonic et abdos fessiers pour les adultes
- The young talents dance, école de danse pour enfants et adultes
- Zumba fitness, cours de zumba pour tous
- Fédération belge de hockey, accueil du championnat hivernal de hockey en salle
- Viva la vie, home pour personnes handicapées
- La clé de fa, home pour personnes handicapées
- Police du Val d'Escaut, cours de self-défense
- Ludosport Belgium, école de sabre laser
- Ecoles communales d'Escanaffles et de Pottes
- Ecoles libres de Velaines, Escanaffles et Celles
- Clubs de football de Molenbaix, Escanaffles et Velaines
- Dynamic - Tonic, Gymnastique douce
- D&D sport, remise en forme, strong et kickboxing
- Sport A&S, strong, zumba et pilate

### Activités ponctuelles

- Tournoi de badminton organisé par les accros du bad
- Tournoi de basket-Ball organisé par le BGBC (annulé covid)
- Tournoi de volley-ball organisé par le volley loisir Celles (annulé covid)
- Tournoi de sabre laser (annulé covid)
- Gala de gymnastique organisé par Idées sports (annulé covid)
- Gala de danse organisé par The Young Talents Dance (annulé covid)
- Accueil de la remise des prix du challenge ACRHO (annulé covid)
- Accueil du jogging la Celloise
- Accueil d'un manche du challenge ACRHO (annulé covid)
- Organisation de la journée de l'enfance (annulé covid)
- Organisation du cross interscolaire
- Organisation d'un bus pour finale interprovinciale cross interscolaire (annulé covid)
- Organisation de la soirée de récompense pour performance sportive (annulé covid)
- Organisation de la danone cup (annulé covid)
- Organisation du tournoi de l'entité de football

### Stages

- Vacances de carnaval : Multisports organisé par Cellesports
- Première semaine de Pâques : Multisports organisé par Idées sports
- Deuxième semaine de Pâques : Multisport organisé par Cellesports
- Grandes vacances : stage de danse organisé par The young talents dance, Basket-ball organisé par le BGBC, Multisports organisé par Cellesports et Idées sports.
- Vacances de Toussaint : /
- Vacances de Noël : Stage de one-wall et balle pelote organisé par Celles la Nouvelle et de basket-ball organisé par le BGBC

### Travaux et investissements hall sportif

- Remplacement de tous les sanitaires du hall sportif
- Traçage de 2 terrains d'entraînement de basket-ball
- Achat d'une poutre et d'un plinth de gymnastique

### Loisir / Jeunesse / Sport

- Organisation du carnaval de Celles
- Chasse aux œufs (annulée à cause du Covid)

### Location des salles communales

- Gestion du calendrier de réservation de toutes les salles communales et du hall sportif
- Etat des lieux d'entrée et de sortie lors des locations.
- Gestion des clés
- Facturation des locations (hall sportif + Salles communales)
- Suivi des dossiers des divers petits travaux et de l'entretien des bâtiments

### Autres

- Gestion du stock des produits d'entretien pour hall sportif, écoles, crèche, bâtiments communaux.
- Gestion du stock des boissons pour fêtes, cérémonies et réceptions organisées par la commune + gestion logistique de l'organisation de ces dernières.
- Gestion des locations/prêts, des tonnelles, podiums, grilles d'exposition et matériel sono.
- Membre de la C.C.A (commission consultative de l'accueil)
- Aide logistique lors de divers événements organisés par le service culturel ou PCS
- Mise en place des protocoles covid pour le complexe omnisports, communication, affichage, prévention.
- Achat du matériel de désinfection
- Mise en place et gestion du système de sonorisation lors des conseils communaux en période covid.

## **XXV. MANIFESTATIONS PUBLIQUES ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC– Autorisations**

Au cours de l'année 2020 (situation au 23.11.2020), il a été délivré :

- 2 autorisations pour la fête des voisins
- 5 autorisations pour expositions de fleurs
- 1 autorisation pour jogging
- 12 autorisations pour placement conteneur-tonnelle-échafaudage
- 88 autorisations pour signaler des chantiers
- 1 (avec 12 dates) autorisation pour jumping
- 1 autorisation pour randonnées cyclistes
- 7 autorisations pour courses cyclistes

- 2 autorisations pour randonnée VTT
- 1 autorisation pour randonnée moto
- 1 autorisation pour pétanque
- 1 autorisation pour marche et balade familiale
- 4 autorisations pour brocante
- 4 autorisations pour répétitions de musique
- 1 autorisation pour rallye voiture
- 4 autorisations pour repas
- 1 autorisation pour spectacle
- 1 autorisation pour jeu de bourles
- 1 autorisation pour feu d'artifice

## XXVI. SANTE

Par décision du Conseil communal du 28/08/2019, la Commune de CELESa répondu à l'appel à projets communaux dans le cadre de la « supracommunalité » lancé par la Province de Hainaut pour les années 2019 et 2020.

Les projets suivants ont été retenus :

- Priorité 1 : Promotion des activités sportives et promotion de la santé intitulée « En route pour la forme et tous à l'eau » pour 75 % du financement.  
Opérateur : Asbl Sport, tourisme et développement du Pays des Collines
- Priorité 2 : « Un arbre pour la Wapi » pour 15 % du financement  
Opérateur : Asbl Wallonie Picarde
- Priorité 3 : « un foodtruck pour promouvoir les conseils d'alimentation et d'activité physique » pour 10 % du financement  
Opérateur : Asbl Viasano

## XXVII. PLAN DE COHESION SOCIALE

### DROITS AU TRAVAIL

/

### DROITS A UN LOGEMENT ET A UN ENVIRONNEMENT SAIN – ACCES A L'EAU ET A L'ENERGIE

#### **Action 2.6.01 : coaching personnalisé en économie d'énergie**

Les visites devaient commencer autour du mois d'avril...

#### **Action 2.6.02 : atelier collectif en économie d'énergie pour publics précarisés**

CES 2 ACTIONS SONT TOTALEMENT EN STAND-BY

### DROIT A LA PROTECTION DE LA SANTE ET A L'AIDE SOCIALE ET MEDICALE

#### **Action 3.1.07 assuétudes**

Modification de l'emplacement des cendriers autour de la maison communale, du hall des sports et des locaux communaux.

Rencontre avec la personne ressource de l'OSH (août) afin d'évaluer le lancement de la « grille d'auto-évaluation des mesures de gestion du tabac à l'échelle communal ».

Signature de la Charte « Génération sans tabac » par le Collège Communal le 20/05

### **Action 3.2.05 life box**

Réunions ZOOM avec les coordinateurs PCSWAPI afin de se regrouper pour l'achat des boites.

Contact avec la Police Val d'Escaut, engagement de la Police de Celles à la distribution des boites (proximité ++).  
Cpas aide également à la distribution.

Le formulaire à apposer dans la boite a été retravaillé par la Maison Médicale et le PCS.

L'information aux professionnels et citoyens sera faite pour fin d'année.

### **Action 3.2.06 salon de la santé**

La Maison Médicale a préféré reporté vu la situation sanitaire et l'incertitude pour la date du 18/10/2020. Nouvelle date : 16/05/2021

## DROIT A L'ALIMENTATION

### **Action 4.4.03 potager cultivé collectivement**

Porte à porte au sein de la cité (AS des H.Caires + FRW) pour l'invitation à la séance d'information à la Toussaint.  
Séance d'info annulée...

Le service de l'environnement a déblayé le terrain pour le futur potager.

## DROIT A L'EPANOUISSEMENT CULTUREL, SOCIAL ET FAMILIAL

/

## DROIT A LA PARTICIPATION CITOYENNES ET DEMOCRATIQUES, AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### **Action 6.3.02 repair café**

1<sup>er</sup> RC en février – grand engouement de la population, aussi bien pour les réparations que pour le bénévolat.

Stand-by covid... MAIS le Repair Together est venu organiser une session spéciale Machine à coudre (bénévoles hors entité + quelques-uns du RC Mol.) en juillet.

Reprise du RC, le 20/09/2020. Octobre : repair. Novembre, à nouveau annulé.

Grand engouement de la population pour ce service de réparation.

### **Action 6.4.04 gestion d'un service qui donne l'accès aux nouvelles technologies (hors EPN)**

Cours informatique en stand-by depuis début d'année + pause COVID 19 !

Un appel d'offre a été envoyé afin de trouver un nouveau partenaire : l'asbl Réso, de Tournai, a été choisie.

Reprise des séances dès octobre. 1 module comporte 5 niveaux (l'évolution se fait selon les participants).

Stop en novembre. Mais les personnes ayant suivi les 1<sup>ères</sup> séances sont fort contentes de ce nouveau partenariat.

## DROIT A LA MOBILITE

### **Action 7.4.01 formation théorique au permis de conduire**

1<sup>er</sup> module étudiant en février ; 1<sup>er</sup> module demandeur d'emploi en juin ; 2<sup>ème</sup> module étudiant en juillet. Session complètes !

### **Action 7.4.02 formation pratique au permis de conduire**

1 demande mais pas de suivi...

### **Action 7.4.03 remise à niveau au permis de conduire théorique**



10/12/2020

Activité ou l'idée principale est de travailler les liens intergénérationnels, mais poursuivant également des objectifs de bien-être et de santé public : une formation de deux demi-jours pour remettre au goût du jour ses connaissances relatives au permis de conduire.

Mars 2020 : 9 personnes - Octobre 2020 : 9 personnes

---

## COORDINATION

---

**Coordination de l'Action Sociale** -> L'objectif d'une telle coordination est de réunir les intervenants sociaux locaux autour d'une table, d'améliorer ainsi la connaissance et les partenariats de réseaux, mais aussi de diagnostiquer des constats communs et d'envisager des pistes d'actions afin d'y apporter des solutions structurelles.

Pas de CAS au 1<sup>er</sup> semestre 2020 ... cause : COVID 19

CAS en visio le 9/12/2020

**Été solidaire** -> 8 jeunes ont été engagés du 03 août au 14 août 2020. Les projets : ramassage des gros encombrants, nettoyage des aubettes de bus, création d'une Give Box, peinture dans les écoles, peinture à la chaux et création d'un hôtel à insectes pour le cimetière nature de Velaines, divers travaux avec les hommes du Service Travaux.

**L'aide à l'emploi** -> l'après-midi d'information 'action Job' pour les étudiants a eu lieu le 12/02/2020. Cette année, Infor-jeunes a mis l'accent sur la création de son CV et de sa lettre de motivation, en + de la législation. Une dizaine de jeunes + certains parents étaient présents.

Gestion de la plateforme **Impactdays** durant la crise du Covid 19 – pas de demande et 4 propositions d'aide. Problème du fait que ce soit que numérique ??

Le PCS assure également la coordination de la **Commission d'Accompagnement**, le 12/11/2020.

---

## PARTICIPATION

---

**Mise en réseau des coordinateur PCS-Wapi**-> 2 rencontres cette année, moments où l'on échange les pratiques, débat sur les injonctions diverses et sur les nouveaux défis des PCS. Janvier -> Antoing : chaque PCS présente ses actions – comparaison, entraide

Mars -> à Peruwelz : suite de la présentation des actions

Septembre -> à leuze : mise en commun des actions covid

**Sain(t) Nicolas** -> l'ONE reprend officiellement cette activité ! Afin de compléter et de marquer le changement d'organisateur : la journée sera tournée vers l'information de l'alimentation saine à travers des JEUX, en + des ateliers culinaires pour parents et enfants. ANNULEE

A **diverses rencontres de partenaires** en accord avec les objectifs poursuivis par le plan (activités en supra-communalité, CCATL).

À l'aide aux collègues pour des **festivités annuelles** et propres à la commune : carnaval des enfants, dîner des aînés, ...

À l'aide pour la distribution des masques durant la crise du COVID-19

---

## FORMATION

---

- 4 février 2020 : « mise en œuvre du PCS2020- 2025 (finalement non, car arrêt maladie)
- des E-conférences durant la période de Covid-19 via le CHOQ
- ➔ 8/05 : avec Ariane Estenne, Présidente du MOC, « *la jeune femme chérit le projet politique de passer « d'une indignation collectivement partagée à une action de transformation de la société ».*

- ➔ 15/05 : avec Jean-Pascal Van Ypersele, climatologue, « *Il viendra s'entretenir avec nous de sa vision de l'après Covid 19 et des liens entre la crise sanitaire que nous traversons et le climat* ».
- 24/09 et 08/10 : « santé agenda commune » avec l'OSH à Tournai

#### **16. FINANCES COMMUNALES : Budget communal 2021 - Services ordinaire et extraordinaire - Examen – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN présente le projet de budget communal 2021 aux membres du Conseil.

Les dépenses au service ordinaire se répartissent comme suit :

Personnel	3.447.858,48 €	45,88 %
Fonctionnement	1.190.491,86 €	15,84 %
Transferts	1.926.444,04 €	25,64 %
Dettes	950.105,87 €	12,64 %
Prélèvements	0,00 €	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>7.514.900,25 €</b>	<b>100,00 %</b>

Les dépenses de personnel évoluent comme suit :

Années	Compte 2019	Budget 2020 (après MB)	Budget 2021
Montants	3.002.909,33 €	3.259.612,72 €	3.447.858,48 €
Emplois	73	76	79
ETP	56,38	58,43	60,43

A partir du 01/01/2021, les différents services de l'administration communale seront restructurés avec l'identification de 7 services à la tête de chacun a été désigné un responsable qui se verra proposer une compensation salariale :

- Population / Etat-civil
- Finances
- Service culturel
- Entretien
- Logement / Urbanisme
- Environnement
- Travaux

Le service environnement / espaces verts, créé en 09/2020, comprend 1 employée d'administration, 3 ouvriers embauchés spécifiquement et 2 transférés depuis le service voirie.

Monsieur DELESTRAIN félicite au passage Madame Marie WINDELS et son service pour le travail réalisé.

En 2021, différents recrutements seront menés :

- Agent en communication à mi-temps
- Ouvrier manœuvre à temps plein
- Conseiller Pollec (énergie) à mi-temps

Différentes subventions sont perçues pour le personnel :

Contribution Région wallonne APE (aides à la promotion de l'emploi)	411.411 €
Réduction groupe cible « APE »	267.045 €
Subvention AVIQ Bibliothèque	6.000 €
Intervention ONE pour la coordinatrice de l'accueil extra-scolaire	25.374 €
Maribel social	31.906 €
Contribution ONE pour le personnel de la crèche	235.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+/- 1.000.000,00 €</b>

Les principales dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

Années	Compte 2019	Budget 2020 (après MB)	Budget 2021
Administration	202.124,65	210.554,89	209.888,29
- Informatique	53.588,13	63.100,00	70.000,00
Eclairage public	79.400,75	100.000,00	90.000,00
Bâtiments publics et scolaires			
- Mazout	21.912,44	25.000,00	20.000,00
- Eau	13.445,16	13.050,00	16.050,00
- Electricité	41.524,86	49.050,00	39.450,00
- Gaz	25.723,06	31.350,00	29.350,00
Culture	12.168,20	42.700,00	50.200,00
- Honoraires artistes	7.393,50	36.500,00	40.000,00
- Fournitures animations	3.486,85	5.000,00	8.500,00
Environnement	102,73	8.500,00	36.500,00
Désinfection-immondices	100.948,03	116.260,00	108.250,00
TOTAL	1.033.307,01	1.228.759,32	1.190.491,86

Au registre des dépenses de transferts, on trouve les subsides :

Mouvements de jeunesse	6.250,00 €
Organismes de loisirs	3.125,00 €
Fêtes et cérémonies publiques	875,00 €
Sociétés sportives	30.425,00 €
Autres (NoTélé, écoles, etc.)	53.419,00 €
TOTAL SUBSIDES	94.094,00 €

Les principales autres dépenses de transferts évoluent comme suit :

Années	Compte 2019	Budget 2020 (après MB)	Budget 2021	Pourcentage
Fabriques d'église	76.433,55	57.168,13	58.196,17	3,02 %
- Escanaffles			5.819,15	
- Celles			22.248,90	
- Popuelles			1.942,95	
- Molenbaix			4.729,88	
- Pottes			9.622,07	
- Velaines			13.833,22	
Dotation communale au CPAS	566.186,42	565.525,45	589.809,79	30,62 %
Dotation communale à la Zone de Secours	336.167,48	296.983,99	279.087,42	14,49 %
Dotation communale à la Zone de Police	472.391,76	496.011,35	545.612,49	28,32 %
Ipalle	219.518,75	239.000,00	255.000,00	13,24 %
Autres (Subsides, IDETA, etc.)			198.738,17	10,32 %
TOTAL			1.926.444,04	100,00 %

La charge de la dette s'établit à 950.105,87 €, correspondant à 11.407.129,70 € d'emprunts « commune », 528.316,17 € d'emprunts « Etat » et 30.000,00 € d'emprunts « Tiers ».

Ce projet de budget intègre différentes décisions prises :

- Aides « COVID » : 12.893 € de subsides exceptionnels (2.393,74 € pour les écoles, 1.575,00 € pour les mouvements de jeunesse et 8.925,00 € pour les sociétés sportives), 16.000 € d'aide aux commerces

(12.500 € pour l'organisation d'une foire commerciale et 3.500 € d'autres frais techniques commerces), et 10.000 € de fournitures techniques Covid (kit sanitaire)

- Organisation de plaines de jeux à l'été 2021 pour les enfants de 2,5 à 12 ans : dépenses en frais de personnel (20.160 €) et en frais de fonctionnement (6.100 €) compensées en partie par l'intervention des parents (7.500 €) et l'intervention ONE (4.050 €)
- Organisation du Beau Vélo de Ravel en août 2021 (25.000 €)

Les recettes au service ordinaire se répartissent comme suit :

Prestations	690.022,22 €	9,14 %
Transferts	6.708.339,28 €	88,90 %
Dettes	98.020,00 €	1,30 %
Prélèvements	49.601,14 €	0,66 %
TOTAL	7.545.982,64 €	100,00 %

Les principales recettes de prestations sont les suivantes :

Crédit spécial	130.000 €
Redevance réseau électrique	162.129 €
Redevance réseau gazier	37.428 €
Location cafeteria	9.000 €
Location salles de fêtes	6.000 €
Location salles de sports	15.000 €
Produits de la crèche	115.000 €
Intervention parents accueil extrascolaire	50.000 €

Les recettes de transferts se décomposent comme suit :

FONDS	1.801.588 €
-Fonds des communes	1.742.882 €
-Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	58.706 €
ADDITIONNELS	2.943.414 €
- Additionnels au précompte immobilier (2600)	1.251.773 €
- Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	1.596.638 €
- Additionnels véhicules automobiles	95.003 €
TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES	572.174 €
- Immondices	220.040 €
- Vente sacs poubelle	80.000 €
- Taxe publicité « toutes boîtes »	40.000 €
- Taxe de séjour (1,15 €/nuitée/personne)	63.000 €
- Taxe immeubles reliés au réseau d'égout	85.700 €
- Taxe sur les éoliennes	37.500 €
- Autres taxes et redevances	45.934 €
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	132.741 €
- Contribution fonctionnement enseignement	91.510 €
- Subvention fonctionnement bibliothèque	41.231 €
AUTRES	1.258.422 €

Le fonds des communes est en progression constante :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1.488.891 €	1.526.434 €	1.540.879 €	1.582.573 €	1.693.079 €	1.699.345 €	1.742.882 €

Les additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques ont tendance à stagner depuis 2018 après la baisse enregistrée en 2017 et 2018 :

2016	2017	2018	2019	2020	2021
1.775.155 €	1.652.822 €	1.580.094 €	1.565.387 €	1.627.035 €	1.596.638 €

Les recettes de dettes concernent principalement les dividendes compagnie électricité (88.870 €) et le remboursement périodique des prêts ASBL (9.000 €).

Les recettes de prélèvements de 49.601 € concernent l'utilisation des provisions Zone de Police.

Au service extraordinaire, les différents projets envisagés sont présentés ci-dessous avec leur mode de financement :

PROJET	Montant	Emprunt	Subvention	Transfert de l'ordi	Fonds réserve	ORES
Auteur de projet aménagement 2 <sup>ème</sup> étage Maison de l'Entité	30.000	30.000				
Mobilier bureau	10.000			10.000		
Matériel informatique	15.000		10.400	4.600		
Véhicule	10.000	10.000				
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>65.000</b>	<b>40.000</b>	<b>10.400</b>	<b>14.600</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Maison de village Velaines	735.515	217.757	517.758			
Mise en sécurité Maison de l'Entité	557.100	455.742			101.358	
Terrain rue Parfait	300.000	150.000			150.000	
Remplacement luminaires	111.704	64.266			9.783	37.655
Panneaux photovoltaïques	107.500	100.000		7.500		
Auteur de projet aménagement salle Concordia	35.000	35.000				
<b>TOTAL PATRIMOINE PRIVE</b>	<b>1.846.619</b>	<b>1.022.765</b>	<b>517.758</b>	<b>7.500</b>	<b>261.141</b>	<b>37.655</b>
Rue Saint Genois Escanaffles	250.000	125.000	125.000			
Rue de la Cheminière Escanaffles	255.000	125.000		5.000	125.000	
Rue du Palais Pottes	170.000	165.000		5.000		
Rue du Château Molenbaix	505.000	249.034		5.000	250.966	
Rue Moulou Pottes	190.000	175.000		15.000		
Rue Capon Escanaffles	95.000	85.000		10.000		
Rue Archimont Velaines	375.000	71.814		25.000	278.186	
Mur cimetière Pottes	120.000	54.233			65.767	
Véhicule travaux	30.000	30.000				
Remorque	7.500			7.500		
Aménagement aire de jeux Pottes	11.500				11.500	
<b>TOTAL COMMUNICATIONS</b>	<b>2.009.000</b>	<b>1.080.081</b>	<b>125.000</b>	<b>72.500</b>	<b>731.419</b>	<b>0.00</b>
Bus scolaire	150.000	150.000				
Menuiseries extérieures	27.500	19.250	8.250			
Relighting LED	215.000	21.500	193.500			
Régulation chauffage école de Pottes	15.000	15.000				
<b>TOTAL ENSEIGNEMENT</b>	<b>407.500</b>	<b>205.750</b>	<b>201.750</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Mobilier bibliothèque	10.000			10.000		
<b>TOTAL BIBLIOTHEQUE</b>	<b>10.000</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>10.000</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Mobilier cafeteria hall sportif	10.000			10.000		
Mise en conformité hall des sports	50.000			50.000		
<b>TOTAL EDUCATION POPULAIRE/ARTS</b>	<b>60.000</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>60.000</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Chauffage église de Pottes	30.000	30.000				
<b>TOTAL CULTE</b>	<b>30.000</b>	<b>30.000</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Totems entrée de villages	4.000			4.000		

Mobilité douce	105.000	100.000		5.000		
Bornes touristiques	20.000	20.000				
Abris vélos / bornes électriques	14.000			14.000		
Brosse désherbage	14.500	14.500				
<b>TOTAL SANTE/HYGIENE/ENVIRONNEMENT</b>	<b>157.500</b>	<b>134.500</b>	<b>0.00</b>	<b>23.000</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Installation points d'apport volontaires (PAV) Celles-Molenbaix	65.400	65.400				
<b>TOTAL DESINFECTION/NETTOYAGE/IMMONDICES</b>	<b>65.400</b>	<b>65.400</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Rénovation presbytère Pottes	615.000	239.960	375.040			
Logements de transit Molenbaix	715.000	295.000	420.000			
Logements tremplin Pottes	600.000	300.000	300.000			
<b>TOTAL LOGEMENT/URBANISME/RENOVATION</b>	<b>1.930.000</b>	<b>834.960</b>	<b>1.095.040</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>7.067.428</b>	<b>3.413.456</b>	<b>1.949.948</b>	<b>243.272</b>	<b>1.018.262</b>	<b>37.655</b>
	<b>100%</b>	<b>51%</b>	<b>29%</b>	<b>4%</b>	<b>15%</b>	<b>1%</b>

Pour conclure, Monsieur DELESTRAIN tient à remercier tous les services pour le travail effectué et plus particulièrement, le service finances.

Monsieur LEJEUNE souhaite intervenir et s'exprime en ces termes :

« Le vote du budget est un acte politique et administratif fort, c'est la pierre angulaire de toute bonne gestion. Le moindre centime d'euro dépensé doit l'être utilement, en cette période difficile, encore plus qu'hier. Le budget 2021 est largement inspiré de ce que faisait l'ancien échevin des finances, certains d'entre vous avaient parlé d'un copier/coller 2019/2018, nous vous retournons le compliment.

Des provisions ont été actées par l'échevin des Finances de l'époque et on peut dire qu'il a été bien inspiré, celles-ci se révèlent bien utiles, voire vitales aujourd'hui, notamment pour la Zone de Police du Val de l'Escaut. La zone de Secours se révèle moins coûteuse grâce à l'intervention de la Province qui la finance à hauteur de 140.000 €, nous enlevant une belle épine hors du pied.

Les efforts du passé en matière d'énergie commencent également à porter leurs fruits.

Il s'agit d'un budget complet, nous ne le contestons pas, mais nous formulons quelques inquiétudes.

Concernant la Crèche, fin avril, le Collège précédent avait marqué son accord de passer à 42 places, qu'en est-il aujourd'hui ? Je vous ai déjà posé la question précédemment. Raterons-nous cette opportunité ? Je tiens à rappeler qu'à terme (2024), la totalité du personnel sera pris en charge par l'ONE, soit une économie annuelle de 140.000 €. N'oublions pas que cela créera également de l'emploi, nous permettant de dédoubler la crèche sur deux sites par exemple. Pouvez enfin donner suite à ma demande ?

Vous avez également fait un effort budgétaire pour le personnel mais pourriez-vous également penser à la nomination des personnes qui ont plus de 30 ans de carrière ?

Concernant l'Accueil Temps libre et les plaines de jeux, concrètement quel avenir envisagez-vous pour nos accueillantes ? Comment leurs horaires évolueront-ils ? Et aurez-vous matériellement le temps de mettre en place les plaines de jeux d'ici juillet sachant qu'il s'agit de deux réglementations différentes ?

Je répète et j'insiste : beaucoup de questions restent sans réponse pour le moment. Je pense que certaines matières, après 6 mois de fonction, doivent être connues et que certaines questions méritent réponse.

La nouvelle majorité veut également engager des étudiants, c'est une bonne nouvelle, d'autant plus - et je tiens à le souligner - que nous le voulions déjà pour « Été solidaire » mais que nos anciens partenaires, j'entends par-là la majorité actuelle, ont limité, stricto sensu, à la subvention régionale les engagements de cet été.

Concernant le bus et les transports scolaires, vous avez prévus 30.000 € au budget ordinaire pour le transport tous réseaux confondus et 150.000 € à l'extraordinaire pour l'achat d'un bus. Rien que pour l'amortissement et le salaire, cela nous coûtera annuellement 45.000 € au lieu des 30.000 € par un autocariste privé. Pourquoi ne pas alors continuer à faire vivre nos petits indépendants qui souffrent de la crise ? Avez-vous fait un calcul de rentabilité ? Si oui, pouvez-vous nous le transmettre ? Les écoles libres pourront-elles « légalement » bénéficier du bus communal ? Quid lorsque le chauffeur sera malade ? Encore une fois un investissement et beaucoup de zones d'ombres. J'insiste encore sur le fait que nos indépendants sont toujours là pour nous et, au vu de la situation catastrophique les touchant actuellement, trouvez-vous normal d'envoyer ce signal aux autocaristes ?

Concernant les subventions Covid, la fonction « 599 – Commerce et Industrie » n'augmente que de 19.500 €, c'est peu. Lors de la commission Covid, nous avons estimé la perte des écoles libres entre 12.437 et 22.532 €, je n'en trouve pas trace dans ce budget, ni d'ailleurs dans la MB précédente. Est-ce normal !

Je ne suis pas du genre à m'accaparer du temps de parole mais je commence à m'agacer que certaines de mes questions restent sans réponse. Ça me donne un sentiment de frustration alors que je suis profondément engagé dans ma commune. Merci de votre écoute. »

Monsieur WILLAERT souhaite également prendre la parole et s'exprime en ces termes :

« Ce n'est pas à moi qu'il faut le dire, l'exercice pour atteindre l'équilibre budgétaire est périlleux et vous et moi savons certainement qu'il est plus facile de critiquer un budget que de l'élaborer ...

Mais, je te rassure, Jean, le travail a toujours été réalisé avec le service comptable, poste par poste, article par article et en fonction des crédits utilisés dans l'année en cours.

Votre résultat positif à l'ordinaire est serré à 30.000 € et des modifications budgétaires doivent encore tomber, lesquelles sont rarement porteuses de bonnes nouvelles. Ce résultat étriqué serait largement négatif sans l'utilisation de l'article du crédit spécial de 130.000 € que j'ai certes utilisé avant vous mais qui - je le précise - est une recette fictive ...

Nous relevons l'énorme prise en charge des frais de la Zone de Secours par la province.

Quant à la Zone de Police, le montant de la dotation est alarmant mais vous êtes allés chercher 50.000 € dans les provisions que nous avons constituées dans le passé.

Bref sans tout cela, mis bout à bout, nous serions largement en négatif.

Le résultat est juste, trop juste !

Enfin, en cas de besoin, une solution facile pour trouver 35.000 € serait de supprimer un échevin, vous trouviez l'idée excellente en janvier 2019, moi aussi, en décembre 2020.

Gouverner, c'est prévoir et je tiens à attirer votre attention sur la charge de la dette.

Au niveau des emprunts, vous ponctionnez 243.000 € du boni cumulé pour rendre la charge d'emprunts supportable en 2021, je précise bien en 2021, car, dès 2022, la charge de l'emprunt augmentera de manière très conséquente puisque les premiers remboursements en capital se font après la consolidation de l'emprunt.

Je suis inquiet pour 2022 car le boni de 30.000 € ne suffira pas à compenser les gros remboursements de dettes et il faudra chercher des solutions à l'avenir, c'est certain.

Le boni cumulé passe de 1.800.000 à 1.500.000, vous pouvez encore tenir 4 ans à ce rythme là, mais - attention - il n'y a pas de puits sans fonds !

Selon moi, il manque quand même quelque chose dans ce budget : vous ne prévoyez pas la diffusion des conseils communaux par Notélé, ce qui serait une bonne chose d'un point de vue de la bonne gouvernance et de la transparence et ils proposent un outil qui serait une aide précieuse pour la rédaction des procès-verbaux par le Directeur général.

Au niveau de l'extraordinaire, vous prévoyez 7.000.000 € d'investissements, un projet ambitieux selon la presse de ce matin, mais je tiens à préciser que, sur les 7.000.000 €, il y a 5.216.778,56 € de projets initiés par l'ancienne majorité.

Vous vous glorifiez de ces 7.000.000 € d'investissements, mais seuls 1.850.000 € sont des nouveaux projets de votre nouvelle majorité. Restons honnêtes et de bonne foi s'il vous plaît !

Vous parlez du chauffage de l'église de Pottes. Que prévoyez-vous : rajouter des chaufferettes ou remplacer complètement le système ?

Nous tenons à remercier la directrice financière et tout le service comptabilité pour le travail réalisé. Nous te remercions, Jean, pour la tenue des deux commissions finances, l'une sur les taxes, l'autre sur le budget.

Nous vous demanderons un vote spécifique sur 2 articles à l'ordinaire (100/11121 – traitement des mandataires - et 101/11201 – pécule de vacances des mandataires) et sur un article à l'extraordinaire (722/74398 – acquisition du bus scolaire), pour le reste, nous vous accorderons notre confiance en votant pour vos 2 budgets. »

Monsieur DELESTRAIN tient à répondre aux remarques formulées.

Il convient que le budget est serré, comme celui de l'an dernier d'ailleurs, et reconnaît que le financement de la Zone de Secours et de la Zone de Police est problématique.

Il signale que l'échevin supplémentaire est acquis, comme c'était le cas lors de la majorité précédente avant que Madame DEBOUVRIE ne démissionne sans qu'on puisse la remplacer puisqu'il aurait fallu un élément féminin.

Il rappelle qu'il n'y a aucune nouvelle taxe, ni aucune augmentation de taxe existante, que l'objectif est bien de retourner le bénéfice au citoyen.

Il précise que, pour 2021, une revalorisation du personnel et des nominations sont bien prévues.

Il ajoute que des travaux d'agrandissement sont en cours à la crèche, mais qu'aucune décision n'a été prise définitivement pour un passage de 37 à 35 ou à 42 places.

Concernant le bus scolaire, il est également d'avis qu'il faudra prévoir un chauffeur en remplacement et que la rentabilité ne peut s'envisager pour les seuls transports scolaires des écoles communales et libres, puisque le bus pourra également être utilisé pour les déplacements de certains clubs.

Tout en estimant que les chiffres du budget tiennent la route, il est également d'avis qu'il faudra reconstituer les provisions.

Revenant sur le chauffage de l'église de Pottes, il reconnaît que les chaufferettes ne donnent pas satisfaction et estime qu'il faudrait peut-être étudier l'opportunité d'un plancher chauffant.

Monsieur EEMAN tient à intervenir au nom du groupe Objectif Citoyen, il s'exprime en ces termes :

« Nous, membres du groupe Objectif Citoyen, et moi-même en particulier en qualité de président de la commission Post-Covid, sommes très heureux que le travail de la commission a été écouté et que de nombreux points ont été repris dans le budget.

La commission, à laquelle ont participé des forces vives de l'entité, commerçants, indépendants, écoles et associations, a formulé des conclusions, acceptées par tous les membres de cette commission, qui vont servir à pérenniser et à renforcer la visibilité de l'entité et donc de tous nos petits commerces.

Cette commission participative et démocratique a eu l'audace de se démarquer de toutes les décisions prises ailleurs en Wallonie Picarde à la va-vite.

Je profite encore de la présente pour remercier tous les membres de la commission pour le travail effectué. Reste maintenant à se retrousser les manches et mettre cela en place dans les plus brefs délais. »

D'autres membres du groupe Objectif Citoyen souhaitent s'exprimer également.

Monsieur HEMPTE :

« C'est une excellente chose de ne pas avoir oublié les associations, qu'elles soient culturelles, sportives ou de la jeunesse. Car, en tant que représentant d'une association sportive, je peux vous dire que cette absence d'activité, d'événements qui permettent de faire rentrer des fonds, fragilise bien plus qu'on ne le pense les finances d'un club. C'est un manque énorme. Objectif Citoyen est heureux de cette augmentation des subsides en fonction des besoins et des rapports d'activité évidemment. Mais ça permettra d'apporter un peu d'aide et d'assurer un peu



plus la pérennité de toutes ces associations qui sont tellement importantes pour le dynamisme de notre entité et qui - soyons en fiers - sont souvent citées en exemple. »

Monsieur CUIGNET :

« Nous, membres du groupe Objectif Citoyen, sommes satisfaits de voir retenu au budget les nombreuses propositions émises par la commission covid pour développer le tourisme. En effet, faire venir davantage de gens sur notre charmante commune rurale devrait avoir des retombées inévitables dans les commerces, gîtes, établissements HoReCa, et certainement pour les indépendants de la commune. Parmi les initiatives envisagées, j'ai relevé le développement d'itinéraires et circuits de randonnées pédestres et cyclables, la réhabilitation de chemins et sentier, la création d'une plateforme touristique, le placement de bornes pour rechargement de vélos électriques, de bornes infos tourisme (dans certains commerces partenaires, gîtes, ...), le placement de signalisations routières spécifiques ...

La volonté est bien de développer le tourisme sur notre entité, avec un budget qui valorise notre patrimoine avec toute sa richesse et la spécificité de notre commune. Cela passera par la revalorisation de certains sites remarquables parfois redécouverts par les citoyens durant les confinements, comme les berges de l'Escaut, nos belles campagnes, les aménagements du pont d'Helchin, ... sans oublier le domaine des Oblats, 10 hectares d'un poumon vert au cœur du village de Velaines, un espace remarquable à plusieurs titres ! Merci ! »

Madame LAURENT :

« Notre groupe, Objectif Citoyen, est satisfait et content de savoir que les écoles libres pourront également venir s'approvisionner en produits sanitaires à la commune. Le budget dépensé en produits sanitaires dans ces écoles depuis mars dépasse les 4000 €. En ce qui concerne le budget proposé qui allait de 12000 à 22000 €, il n'a pas pu être satisfait totalement, mais une contribution a quand même été prévue. Je tiens à souligner qu'avant, rien n'était apporté aux écoles libres. Depuis quelques années, les choses évoluent. Nous avançons pas après pas. »

Monsieur GORLOO se réjouit des investissements prévus en mobilité douce et des mesures prises pour améliorer la sécurité sur les routes de l'entité.

Madame HUVENNE est particulièrement satisfaite de la prise en compte des aides aux indépendants proposées par la commission Post-Covid, de l'achat d'un bus scolaire et du placement d'une aire de jeux à Pottes.

Monsieur HOVINNE demande la parole à son tour au nom de la fraction MR du groupe Cel'Avenir :

« Merci au collègue pour cette présentation. Je me joins à vous pour remercier l'ensemble du personnel qui a été associé de près ou de loin à l'élaboration de ce budget.

Je ne serai pas très long, je veux juste souligner la dynamique de groupe qui a animé la confection de ce budget avec, comme tu l'as dit, Jean, une responsabilisation des échevins. Cela me semble être une très bonne méthode parce que cela permet à chacun de se sentir impliqué, investi et respecté dans son travail d'échevin.

Et on doit avouer que c'est un budget qui tient la route et qui montre un certain volontarisme :  
- une volonté d'écouter, avec la reprise de la plupart des demandes de la commission COVID,  
- une volonté d'avancer avec énormément de nouveaux investissements, des aides pour les artisans, les commerçants,  
- une volonté d'efficacité via un personnel investi.

Avoir une administration efficace avec du personnel motivé permet d'atteindre les objectifs fixés. La réorganisation, le plan d'engagement, les formations et le suivi des employés que reflète ce budget sont la preuve de cette volonté de travailler de manière efficace. Je dis souvent qu'il ne s'agit pas seulement d'avoir du personnel motivé, encore faut-il pouvoir le garder motivé en lui fixant des objectifs atteignables et en lui donnant des perspectives.

Bref, il faut que le personnel se sente réellement bien dans son travail et ait envie de s'engager pour sa commune. C'est ce que ce budget reflète aujourd'hui : plus de clarté, plus de perspectives pour le personnel.

Enfin, j'ajouterai, une 4<sup>ème</sup> volonté, un quatrième V : la volonté de développer des politiques liées à l'environnement qui, à mon sens, sont au moins aussi importantes que celles liées aux questions sociales et économiques.

Avec un budget ordinaire quintuplé et un budget à l'extraordinaire atteignant près de 600.000 €, je suis ravi de voir que les politiques liées à l'environnement ne sont pas mise de côté à Celles.

Mieux, elles sont amplifiées.

Un des projets novateurs de notre majorité était la mise en place d'un service environnement, dans le cadre aussi de cette réorganisation, et vous n'avez pas trainé puisque ce service existe désormais et agit avec efficacité sur le terrain : on voit là où le service environnement est passé dans la commune, ses agents méritent nos félicitations et c'est une réelle plus-value pour nous tous, citoyens.

Je terminerai en disant qu'il est important pour les pouvoirs publics, chacun à son niveau, de montrer l'exemple en matière de respect de l'environnement, pas avec des mesurètes cosmétiques mais avec des mesures structurelles. C'est ce que nous faisons.

D'aucuns diront que ce n'est pas assez, on peut les entendre, mais je ne suis pas mécontent du chemin que nous prenons à notre niveau. A poursuivre évidemment !

Je vous remercie pour votre écoute, pour votre présentation ainsi que pour ce budget ! »

Monsieur le Président conclut ces débats en disant que ce budget traduit bien la vision politique de la nouvelle majorité.

Plus personne n'ayant de remarque à formuler, il fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU la Constitution, notamment les articles 41 et 162 ;

VU le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

VU le décret du 26 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et visant à améliorer le dialogue social ;

VU le projet de budget établi par le collège communal ;

VU le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

VU la transmission du dossier au directeur financier en date du 25/11/2020;

Vu l'avis favorable du directeur financier du 27/11/2020 annexé à la présente délibération ;

ATTENDU que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

ATTENDU que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget aux organisations syndicales représentatives, et invitera ces dernières à une séance d'information spécifique au cours de laquelle le présent budget sera présenté et expliqué si elles en font la demande dans les cinq jours de la communication des documents ;

ATTENDU que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

**DECIDE :**

**Au service ORDINAIRE,**

*pour les articles 101/11121 (traitement des mandataires) et 101/11201 (pécule de vacances du collège communal), par 12 voix « pour » et 3 abstentions (Messieurs WILLAERT et LEJEUNE et Madame DEBOUVRIE),*

*pour les autres articles, à l'unanimité,*

**A l'EXTRAORDINAIRE**

*pour l'article 722/74398 (acquisition bus scolaire), par 12 voix « pour » et 3 abstentions (Messieurs WILLAERT et LEJEUNE et Madame DEBOUVRIE),*

*pour les autres articles, à l'unanimité :*

**Article 1<sup>er</sup> :** D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2021 :

**1. Tableau récapitulatif**

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes exercice proprement dit	7.545.982,64	5.370.208,83
Dépenses exercice proprement dit	7.514.900,25	6.608.564,46
Boni / Mali exercice proprement dit	31.082,39	-1.238.355,63
Recettes exercices antérieurs	1.803.760,86	448.775,93
Dépenses exercices antérieurs	18.664,50	60.045,29
Prélèvements en recettes	0,00	1.261.534,69
Prélèvements en dépenses	243.272,63	398.818,62
Recettes globales	9.349.743,50	7.080.519,45
Dépenses globales	7.776.837,38	7.067.428,37
Boni / Mali global	1.572.906,12	13.091,08

**2. Tableau de synthèse**

**2.1. Service ordinaire**

		<b>2019</b>	<b>2020</b>			<b>2021</b>
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
<b>COMPTE 2019</b>						
Droits constatés nets (+)	1	9.188.944,57				
Engagements à déduire (-)	2	7.287.962,51				
Résultat budgétaire au compte 2019 (1) + (2)	3	<b>1.900.982,06</b>				
<b>BUDGET 2020</b>						
Prévisions de recettes	4		9.221.737,67	12.625,19	9.234.362,86	
Prévisions de dépenses (-)	5		7.431.028,28	-426,28	7.430.602,00	
Résultat présumé au 31/12/2020 (4) + (5)	6		<b>1.790.709,39</b>	<b>13.051,47</b>	<b>1.803.760,86</b>	
<b>BUDGET 2021</b>						
Prévisions de recettes	7					9.349.743,50

Prévisions de dépenses (-)	8					7.776.837,38
Résultat présumé au 31/12/2021 (7) + (8)	9					<b>1.572.906,12</b>

## 2.2. Service extraordinaire

		2019	2020			2021
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
<b>COMPTE 2019</b>						
Droits constatés nets (+)	1	4.151.778,18				
Engagements à déduire (-)	2	4.158.205,57				
Résultat budgétaire au compte 2019 (1) + (2)	3	<b>-6.427,39</b>				
<b>BUDGET 2020</b>						
Prévisions de recettes	4		2.540.156,58	-256.184,68	2.283.971,90	
Prévisions de dépenses (-)	5		2.527.065,50	-549.628,51	1.977.436,99	
Résultat présumé au 31/12/2020 (4) + (5)	6		<b>13.091,08</b>	<b>293.443,83</b>	<b>306.534,91</b>	
<b>BUDGET 2021</b>						
Prévisions de recettes	7					7.080.519,45
Prévisions de dépenses (-)	8					7.067.428,37
Résultat présumé au 31/12/2021 (7) + (8)	9					<b>13.091,08</b>

## 3. Montant des dotations issues du budget des entités consolidées

		Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS		589.809,79 €	Inscrit OJ Conseil Communal 10/12/2020
Fabriques d'église	Celles	22.248,90 €	10/12/2020
	Escanaffles	5.819,15 €	10/12/2020
	Molenbaix	4.729,88 €	10/12/2020
	Popuelles	1.942,95 €	10/12/2020
	Pottes	9.622,07 €	10/12/2020
	Velaines	13.833,22 €	10/12/2020
Zone de Police		545.612,49 €	Date d'approbation n'est pas arrêtée
Zone de Secours		279.087,42 €	10/12/2020

## 4. Budget participatif : article 766/332.02 - Montant de 5.000,00 €

**Article 2 :** De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à Mme la Directrice Financière pour suite voulue.

## 17. IPALLE – Augmentation de capital par apport de créance – Décision du Conseil d'Administration du 15 septembre 2020

Monsieur le Président cède la parole à Madame CHANTRY, échevine en charge de l'environnement.

Madame CHANTRY expose le dossier aux membres du Conseil et propose au Conseil de marquer son accord pour prendre en charge une augmentation de capital de 17.867,44 € pour l'année 2020 pour le secteur des recyparcs de l'Intercommunale IPALLE

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU l'affiliation de la Commune de Celles à l'Intercommunale IPALLE ;

VU la lettre du 26 juin 2020 de cette Intercommunale nous transmettant les déclarations de créance relatives aux adaptations des cotisations 2019 pour les services de traitement du déchet municipal sur notre unité de valorisation énergétique et de gestion des recyparcs et collectes sélectives ;

CONSIDERANT qu'en ce qui concerne le traitement du déchet communal, la diminution des coûts entraîne un financement excédentaire et par conséquent un ajustement à la baisse du coût réel : à ce titre, une déclaration de créance en faveur de la Commune de Celles d'un montant de 22.234,58 € est émise par l'Intercommunale IPALLE, laquelle propose vu la situation financière du secteur des recyparcs, d'affecter ladite somme au financement d'une augmentation de capital au cours de l'exercice 2020, d'un montant de 17.867,44 € ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire 2021, aux articles 060/99551:20210016.2021 et 876/81251:20210016.2021 ;

#### **PAR CONSEQUENT,**

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : De marquer son accord pour prendre en charge une augmentation de capital de 17.867,44 € pour l'année 2020 pour le secteur des recyparcs de l'Intercommunale IPALLE

**Article 2** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 876/81251 (n° de projet 20210016).

**Article 3** : Expéditions de la présente délibération seront transmises au service comptabilité, à Madame la Directrice Financière, à l'intercommunale IPALLE et à la Région Wallonne dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

#### **18. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX À POTTES - Conditions et mode de passation – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Madame BREDA, échevine en charge de la jeunesse.

Madame BREDA expose le dossier aux membres du Conseil et propose au Conseil d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché « Aménagement d'une aire de jeux à Pottes » (11.500,00 € TVAC) et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Monsieur WILLAERT rappelle qu'initialement, il était prévu de faire deux implantations d'aires de jeux à Pottes, l'une en haut de la cité à Pottes, un emplacement pour lequel la commune avait demandé et obtenu l'accord de la société des logements sociaux pour occuper le terrain, et l'autre à proximité de l'église.

Il constate que désormais, tout sera installé à proximité de l'église et regrette que ne soit pas conservée l'idée d'établir une petite structure dans la cité car il y a de nouveaux habitants avec de jeunes enfants.

Il rappelle que la commune avait reçu deux demandes différentes de citoyens, ce qui justifie les 2 implantations.

Madame BREDA précise qu'il est prévu d'établir dans la cité un potager partagé.

Monsieur le Président propose d'envoyer un courrier à la société de logements sociaux Les Heures Claires pour leur demander de prévoir une petite structure de jeux sur leur budget à la cité de Pottes.

10/12/2020

Monsieur EEMAN est d'avis qu'il faut promouvoir la mixité sociale, encourager les gens à quitter la cité et estime dès lors que l'emplacement à proximité de l'église est judicieux.

Plus personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

## **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° 2020.0009 relatif au marché "Aménagement d'une aire de jeux à Pottes" établi par le Service Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 9.504,13 € hors TVA ou 11.500,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/723-60 (n° de projet 20200009) et sera financé par utilisation du fonds de réserve ;

Considérant que l'avis de légalité du directeur financier n'est pas obligatoire, qu'il n'y a pas eu de demande spontanée et qu'aucun avis n'a été donné d'initiative par le directeur financier ;

SUR proposition du Collège Communal ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver le cahier des charges N° 2020.0009 et le montant estimé du marché "Aménagement d'une aire de jeux à Pottes", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 9.504,13 € hors TVA ou 11.500,00 €, 21% TVA comprise.

**Article 2** : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

**Article 3** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/723-60 (n° de projet 20200009).

### **19. TRAVAUX :**

- a. **P.I.C. 2019-2021 – Travaux sur fonds d'investissement 2021 – Réfection de la rue Moulou à Pottes - Frais de reconnaissance sondage et des frais relatifs à l'AGW Terres excavées – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur BATAILLE, échevin des travaux.

10/12/2020

Monsieur BATAILLE propose au Conseil d'approuver les sondages sur le chantier PIC2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2021 - Réfection de la rue Moulu à Pottes.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que des sondages seront nécessaires sur le chantier PIC 2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2021 - Réfection de la rue Moulu à Pottes;

Considérant que ces essais seront obligatoires dans le cadre de l'obtention des subsides du SPW ;

Considérant que des essais sont obligatoires dans le cadre du décret relatif à la gestion et l'assainissement des sols entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020 (AGW Terres excavées);

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/733-60 (n° de projet 2021.0022) et sera financé par transfert de l'ordinaire ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver les sondages sur le chantier PIC 2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2021 - Réfection de la rue Moulu à Pottes.

**Article 2 :** D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/733-60 (n° de projet 2021.0022).

**b. P.I.C. 2019-2021 – Travaux sur fonds d'investissement 2021 – Réfection de la du Palais à Pottes - Frais de reconnaissance sondage et des frais relatifs à l'AGW Terres excavées – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur BATAILLE, échevin des travaux.

Monsieur BATAILLE propose au Conseil d'approuver les sondages sur le chantier PIC2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2020 - Réfection de la rue du Palais à Pottes.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

### **LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

10/12/2020

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que des sondages seront nécessaires sur le chantier PIC 2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2020 - Réfection de la rue du Palais à Pottes;

Considérant que ces essais seront obligatoires dans le cadre de l'obtention des subsides du SPW ;

Considérant que des essais sont obligatoires dans le cadre du décret relatif à la gestion et l'assainissement des sols entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020 (AGW Terres excavées);

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/733-60 (n° de projet 2020.0006) et sera financé par transfert de l'ordinaire ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver les sondages sur le chantier PIC 2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2020 - Réfection de la rue du Palais à Pottes.

**Article 2 :** D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/733-60 (n° de projet 2020.0006).

**c. P.I.C. 2019-2021 – Travaux sur fonds d'investissement 2021 – Réfection de la rue de la Cheminière à Escanaffles - Frais de reconnaissance sondage et des frais relatifs à l'AGW Terres excavées – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur BATAILLE, échevin des travaux.

Monsieur BATAILLE propose au Conseil d'approuver les sondages sur le chantier PIC2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2020 - Réfection de la rue de la cheminière à Pottes.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;



10/12/2020

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que des sondages seront nécessaires sur le chantier PIC 2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2020 - Réfection de la rue de la Cheminière à Escanaffles;

Considérant que ces essais seront obligatoires dans le cadre de l'obtention des subsides du SPW ;

Considérant que des essais sont obligatoires dans le cadre du décret relatif à la gestion et l'assainissement des sols entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020 (AGW Terres excavées);

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/733-60 (n° de projet 2020.0005) et sera financé par transfert de l'ordinaire ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>:** D'approuver les sondages sur le chantier PIC 2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2020 - Réfection de la rue de la Cheminière à Escanaffles.

**Article 2 :** D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/733-60 (n° de projet 2020.0005).

**d. Travaux d'entretien de voirie – Réfection de la rue Capon à Escanaffles - Frais de reconnaissance et des frais relatifs à l'AGW Terres excavées – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur BATAILLE, échevin des travaux.

Monsieur BATAILLE propose au Conseil d'approuver les sondages sur le chantier PIC2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2020 - Réfection de la rue Capon à Escanaffles.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que des sondages seront nécessaires sur le chantier Travaux d'entretien de voirie – Réfection de la rue Capon à Escanaffles ;

Considérant que des essais sont obligatoires dans le cadre du décret relatif à la gestion et l'assainissement des sols entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020 (AGW Terres excavées);

10/12/2020

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/733-60 (n° de projet 2021.0023) et sera financé par transfert de l'ordinaire ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver les sondages sur le chantier Travaux d'entretien de voirie – Réfection de la rue Capon à Escanaffles.

**Article 2 :** D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/733-60 (n° de projet 2021.0023).

**e. Travaux d'entretien de voirie – Réfection de la rue Archimont à Velaines - Frais de reconnaissance et des frais relatifs à l'AGW Terres excavées – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur BATAILLE, échevin des travaux.

Monsieur BATAILLE propose au Conseil d'approuver les sondages sur le chantier PIC2019-2021 - Travaux sur fonds d'investissement 2020 - Réfection de la rue Archimont à Velaines.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que des sondages seront nécessaires sur le chantier Travaux d'entretien de voiries – Réfection de la rue Archimont à Velaines ;

Considérant que des essais sont obligatoires dans le cadre du décret relatif à la gestion et l'assainissement des sols entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020 (AGW Terres excavées);

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/733-60 (n° de projet 2021.0024) et sera financé par transfert de l'ordinaire ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver les sondages sur le chantier Travaux d'entretien de voiries – réfection de la rue Archimont à Velaines .

**Article 2 :** D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/733-60 (n° de projet 2021.0024).

Monsieur WILLAERT demande si le Collège a reçu de nouveaux éléments concernant la rue du village à Molenbaix qui se détériore de plus en plus avec des fissures tout le long de la voirie de chaque côté de la route, même au-delà de la conduite d'eau posée par la SWDE.

Monsieur le Président lui répond que le dossier est dans les mains des assurances et que le rapport avec les conclusions des experts et la détermination des responsabilités n'est pas encore parvenu à l'administration.

## **20. LOGEMENT : Rénovation du clocher de Celles – Décompte final – Approbation**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que ce dossier a été attribué le 21/08/2015 au montant de 784.010,68 € TVAc et que le 27/11/2020, le Collège communal a accepté le décompte final pour un montant de 888.743,91 € comprenant 54.609,86 € d'avenants, 34.371,96 € de quantités en plus et 28.186,41 € de révision de prix, avec une subsidiation à hauteur de 54,4 %, soit 475.586,96 € de la Région wallonne et 7.918,51 € de la province du Hainaut.

Il propose au Conseil d'approuver le décompte final du marché "Rénovation clocher église de Celles", rédigé par l'auteur de projet, ARCHITECTURE-AMENAGEMENT, Rue du Follet 10 / 206 à 7540 Kain - Tournai, pour un montant de 734.499,09 € hors TVA ou **888.743,91 €**, 21% TVA comprise.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 24 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Vu la décision du conseil communal du 30 mars 2015 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (adjudication ouverte) du marché "Rénovation clocher église de Celles" ;

Vu la décision du Collège communal du 21 août 2015 relative à l'attribution de ce marché à Monument Hainaut sa, Rue De La Grande Couture 16 à 7503 Froyennes pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 647.942,71 € hors TVA ou 784.010,68 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2015-0006 ;

Vu la décision du Collège communal du 10 juin 2016 approuvant la date de commencement de ce marché, soit le 16 août 2016 ;

Vu la décision du Collège communal du 12 mai 2017 approuvant l'avenant 1 - Nettoyage à l'eau chaude à haute pression pour un montant en moins de -2.125,44 € hors TVA ou -2.571,78 €, TVA comprise ;

Vu la décision du Collège communal du 12 mai 2017 approuvant l'avenant 2 - Parafoudre - Ordre modificatif pour un montant en plus de 1.449,84 € hors TVA ou 1.754,31 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision du Collège communal du 12 mai 2017 approuvant l'avenant 3 - Epis des pyramidons pour un montant en plus de 2.170,56 € hors TVA ou 2.626,38 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision du Collège communal du 12 mai 2017 approuvant l'avenant 4 - Mise en dorure du coq - Ordre modificatif pour un montant en plus de 1.067,94 € hors TVA ou 1.292,21 €, 21% TVA comprise et la prolongation du délai de 5 jours ouvrables ;

Vu la décision du Collège communal du 12 mai 2017 approuvant l'avenant 5 - Nouvelle croix pour un montant en plus de 2.709,00 € hors TVA ou 3.277,89 €, 21% TVA comprise et la prolongation du délai de 25 jours ouvrables ;

Vu la décision du Collège communal du 12 mai 2017 approuvant l'avenant 6 - Dégâts vitrail de la tour - Ordre modificatif pour un montant en plus de 3.706,15 € hors TVA ou 4.484,44 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision du Collège communal du 20 octobre 2017 approuvant l'avenant 7 - Couverture - travaux supplémentaires pour un montant en plus de 36.657,71 € hors TVA ou 44.355,83 €, 21% TVA comprise et la prolongation du délai de 45 jours ouvrables ;

Vu la décision du Collège communal du 20 octobre 2017 approuvant l'avenant 8 - Vitraux pour un montant en plus de 2.073,04 € hors TVA ou 2.508,38 €, 21% TVA comprise et la prolongation du délai de 3 jours ouvrables ;

Vu la décision du Collège communal du 27 novembre 2020 approuvant l'avenant 9 - Faïtières pour un montant en plus de 6.411,04 € hors TVA ou 7.757,36 €, 21% TVA comprise et la prolongation du délai de 38 jours ouvrables ;

Vu la décision du Collège communal du 27 novembre 2020 approuvant l'avenant 10 - Sacrisite et vitrail nef pour un montant en plus de 2.944,20 € hors TVA ou 3.562,48 €, 21% TVA comprise et la prolongation du délai de 36 jours ouvrables ;

Vu la décision du Collège communal du 27 novembre 2020 approuvant l'avenant 11 - Moins value de recollement pour un montant en moins de -4.879,62 € hors TVA ou -5.904,34 €, TVA comprise ;

Considérant que l'auteur de projet, ARCHITECTURE-AMENAGEMENT, Rue du Follet 10 / 206 à 7540 Kain - Tournai a établi le décompte final, d'où il apparaît que le montant final des travaux s'élève à 888.743,91 € TVAC, détaillé comme suit :

Estimation		€ 990.945,19
<b>Montant de commande</b>		<b>€ 647.942,71</b>
Q en +	+	€ 0,00
Q en -	-	€ 2.425,44
Travaux supplémentaires	+	€ 54.609,86
<b>Montant de commande après avenants</b>	<b>=</b>	<b>€ 700.127,13</b>
Décompte QP (en plus)	+	€ 34.371,96
<b>Déjà exécuté</b>	<b>=</b>	<b>€ 706.312,68</b>
Révisions des prix	+	€ 28.186,41
Total HTVA	=	€ 734.499,09
TVA	+	€ 154.244,82
<b>TOTAL</b>	<b>=</b>	<b>€ 888.743,91</b>

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par DGO4 - Département du Patrimoine, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 NAMUR, et que le montant promis le 12 mai 2016 s'élève à 475.586,96 € (pour le marché complet) ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Province du Hainaut, Rue Verte 13 à 7000 Mons, et que le montant promis s'élève à 7.918,51 € (pour le marché complet) ;

10/12/2020

Considérant que le décompte final dépasse le montant d'attribution du marché de 9,01 % (hors révisions des prix dont le montant s'élève à 28.186,41 €) ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire, article 790/723-60 (n° de projet 20150006) ;

SUR proposition du Collège Communal ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver le décompte final du marché "Rénovation clocher église de Celles", rédigé par l'auteur de projet, ARCHITECTURE-AMENAGEMENT, Rue du Follet 10 / 206 à 7540 Kain - Tournai, pour un montant de 734.499,09 € hors TVA ou 888.743,91 €, 21% TVA comprise.

**Article 2** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 790/723-60 (n° de projet 20150006).

## **21. PCDR : Commission Locale de Développement Rural (CLDR) – Mise à jour de la composition**

Monsieur le Président cède la parole à Madame CHANTRY, échevine en charge du PCDR.

Madame CHANTRY propose au Conseil d'accepter la démission de Monsieur Damien CUIGNET qui est devenu conseiller communal et ne peut donc plus siéger comme membre citoyen.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Monsieur CUIGNET ne prend pas part au vote, car il est concerné.

### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 12/10/2007 d'initier une Opération de développement rural, de solliciter le Ministre de la Ruralité pour désigner la Fondation rurale de Wallonie (FRW) pour l'accompagnement de son opération et d'initier la procédure de désignation d'un auteur de programme ;

Vu la délibération du Conseil communal du 8/12/2011 approuvant la convention d'accompagnement entre la Commune et la FRW ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon approuvant le PCDR de Celles pour une durée de 10 ans en date du 23/07/2015 ;

Considérant qu'un membre de la CLDR dans la part citoyenne a été désigné comme Conseiller communal en date du 7 septembre 2020, à savoir Monsieur Damien CUIGNET, et qu'il en sort donc ;

SUR proposition du Collège Communal ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la démission de Mr Damien Quignet ;

**Article 2** : Les membres effectifs et les membres suppléants de la Commission locale de Développement rural représentant la population sont désignés tels que présentés dans le tableau ci-après :

Membres effectifs				Membres suppléants			
	Prénom	Nom	Domicile		Prénom	Nom	Domicile
1	Philippe	DE KEUKELEIRE	POPUELLES	1	Raphaël	PECQUEREAU	VELAINES
2	Sébastien	DECONINCK	CELLES	2	Francis	VANCLES	ESCANAFFLES
	Sylviane	PROCEUR	ESCANAFFLES	3	Thierry	LEFEVRE	VELAINES
4	Freddy	RENARD	POTTES	4	Pierre	MORELLE	ESCANAFFLES
5	Jean-Paul	DELBECKE	MOLENBAIX	5	Guy	D'HARVENG	MOLENBAIX
6	Jean-Gonzague	CALLENS	MOLENBAIX	6	Martine	LEMAIRE	CELLES
7	Patrick	DUPUIS	MOLENBAIX	7	Didier	LOSFELD	ESCANAFFLES
8	Philippe	WANDELS	CELLES	8	Philippe	DUBUISSON	POTTES
9	Gauthier	CALLENS	MOLENBAIX	9	Christelle	ERGO	MOLENBAIX
10	Etienne	LEROY	VELAINES	10	Manon	CABY	CELLES
11	Anne-Françoise	DUBUISSON	MOLENBAIX	11	Bertrand	VANDIJSTADT	VELAINES
12	David	HOTTON	VELAINES	12	Guido	NEERDAELS	MOLENBAIX
13	Isabelle	VERBECQ	CELLES	13	Willy	VANSEYMORTIER	MOLENBAIX
14	Daniel	HUBERMONT	POPUELLES	14	Alexandrine	MAES	ESCANAFFLES
15	Jacques	MOULIN	ESCANAFFLES	15	Véronique	CRETEUR	VELAINES
16	Christophe	LECLERCQ	POTTES	16	Annie	FARVACQUE	VELAINES
17	Olivier	VANSEYMORTIER	MOLENBAIX	17	Palick	VAN HÖVELL	CELLES
18	Marie-Jeanne	DALEZ	ESCANAFFLES	18	Hugues	PLUME	VELAINES
19	Joël	GOBERT	CELLES				

**Article 3** : La présente délibération sera transmise, pour information et suite utile :

- Au Service extérieur d'Ath de la Direction du développement rural du Département du développement, de la ruralité et des cours d'eau et du bien-être animal du Service public de Wallonie ;
- A l'équipe Wallonie picarde de la Fondation Rurale de Wallonie.

## **22. PCDR : Commission Locale de Développement Rural (CLDR) – Désignation des représentants du Conseil communal**

Monsieur le Président cède la parole à Madame CHANTRY, échevine en charge du PCDR.

Madame CHANTRY propose au Conseil de retirer la décision du Conseil communal du 14 octobre 2020 et de procéder à nouveau à la désignation des représentants communaux à la CLDR, car Madame CHANTRY, échevine du PCDR doit en faire partie en qualité de membre effectif et en prendre la présidence.

Monsieur HOVINNE qui avait été désigné membre effectif deviendra membre suppléant de Madame CHANTRY tandis que Madame DURENNE qui avait été désignée suppléante de Monsieur HOVINNE quitte la CLDR.

Les autres membres politiques restent inchangés.

Monsieur WILLAERT demande la date de la dernière réunion de la CLDR.

Plus personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 12/10/2007 d'initier une Opération de développement rural, de solliciter le Ministre de la Ruralité pour désigner la Fondation rurale de Wallonie (FRW) pour l'accompagnement de son opération et d'initier la procédure de désignation d'un auteur de programme ;

Vu la délibération du Conseil communal du 8/12/2011 approuvant la convention d'accompagnement entre la Commune et la FRW ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon approuvant le PCDR de Celles pour une durée de 10 ans en date du 23/07/2015 ;

Considérant que suite à la modification de la composition du Conseil Communal en date du 07 juillet 2020, il y a lieu de pourvoir au remplacement des représentants du conseil communal au sein de la CLDR ;

Considérant que la représentation politique au sein du conseil communal détermine ces mandats ;

Considérant la délibération prise le Conseil Communal du 14 octobre 2020 désignant les représentants du Conseil Communal ;

Considérant que le Collège communal propose de désigner 2 représentants effectifs et suppléants issus du groupe Objectif citoyen, 1 représentant effectif et suppléant des membres du groupe Cel'Avenir partie prenante au nouveau pacte de majorité et 1 représentant effectif et suppléant des membres du groupe Cel'Avenir non partie prenante au nouveau pacte de majorité.

SUR proposition du Collège Communal ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1er :** D'annuler la délibération du Conseil communal du 14 octobre 2020 :

**Article 2 :** Les membres politiques sont les suivants :

Membres effectifs	Membres suppléants
Thierry EEMAN	Jean-François HEMPTE
Carine BREDA	Damien CUIGNET
Axelle CHANTRY	Sylvain HOVINNE
Yves WILLAERT	Pierre LEJEUNE

**Article 3 :** En ce qui concerne l'article 2, les mandats s'achèveront au terme de la législature en cours. La perte de conseiller communal implique nécessairement la perte du mandat au sein de la Commission Locale de Développement Rural et dans cette éventualité, le groupe auquel appartenait le mandataire proposera un autre conseiller communal.

**Article 4 :** La présente délibération sera transmise, pour information et suite utile :

- Au Service extérieur d'Ath de la Direction du développement rural du Département du développement, de la ruralité et des cours d'eau et du bien-être animal du Service public de Wallonie ;
- A l'équipe Wallonie picarde de la Fondation Rurale de Wallonie.

### **23. 1<sup>ère</sup> commission communale (finances) – Remplacement de Mr A. HUVENNE – Désignation**

Monsieur le Président propose au Conseil de remplacer Monsieur HUVENNE comme membre de la 1<sup>ère</sup> commission communale qui a trait aux finances, suite à sa démission du conseil communal.

Le groupe Objectif Citoyen propose de le remplacer par Monsieur Damien CUIGNET.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-34 § 1 et 2 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal voté en séance du 01/02/2019, articles 50 à 55 tel que modifié en séances du 12/11/2019 et du 08/08/2020 ;

Vu la décision du Conseil communal de créer cinq commissions communales qui ont pour mission de préparer les discussions lors de séances du Conseil communal ;

Considérant que la première commission a dans ses attributions tout ce qui a trait aux finances ;

Vu la décision que chaque commission communale serait composée de 7 membres, tous conseillers communaux, dont le président de la commission ;

Considérant que les mandats de membres de chaque commission doivent être répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le conseil communal ;

Attendu que le calcul de proportionnalité selon la clé d'Hondt donne 4 membres pour le groupe CEL'AVENIR et 3 membres pour le groupe OBJECTIF CITOYEN ;

Vu la décision du 03/08/2020 de désigner en tant que membres de cette 1<sup>ère</sup> commission communale :

<b>Président :</b>	<b>groupe OBJECTIF CITOYEN :</b>	<b>DELESTRAIN Jean</b>
<b>Membres :</b>	<b>groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>BUSINE Michaël</b>
		<b>HOVINNE Sylvain</b>
		<b>LEJEUNE Pierre</b>
		<b>WILLAERT Yves</b>
	<b>groupe OBJECTIF CITOYEN :</b>	<b>EEMAN Thierry</b>
		<b>HUVENNE Alain</b>

Vu la démission de Monsieur Alain HUVENNE acceptée par le conseil communal en séance du 07/09/2020 ;

Sur proposition du groupe politique Objectif citoyen ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De désigner Mr Damien CUIGNET en remplacement de Monsieur Alain HUVENNE au sein de la 1<sup>ère</sup> commission communale ;

**Article 2 :** De transmettre copie de la présente délibération à Monsieur DELESTRAIN, président de ladite commission, à Mr Damien CUIGNET ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

**24. 3<sup>ème</sup> commission communale (logement) – Remplacement de Mr A. HUVENNE – Désignation**

Monsieur le Président propose au Conseil de remplacer Monsieur HUVENNE comme membre de la 3<sup>ème</sup> commission communale qui a trait au logement, suite à sa démission du conseil communal.

Le groupe Objectif Citoyen propose de le remplacer par Monsieur Damien CUIGNET.

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

VU le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-34 § 1 et 2 ;

VU le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal voté en séance du 01/02/2019, articles 50 à 55 tel que modifié en séances du 12/11/2019 et du 08/08/2020 ;



10/12/2020

Vu la décision du Conseil communal de créer cinq commissions communales qui ont pour mission de préparer les discussions lors de séances du Conseil communal ;

Considérant que la troisième commission a dans ses attributions tout ce qui a trait au logement ;

Vu la décision que chaque commission communale serait composée de 7 membres, tous conseillers communaux, dont le président de la commission ;

Considérant que les mandats de membres de chaque commission doivent être répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le conseil communal ;

Attendu que le calcul de proportionnalité selon la clé d'Hondt donne 4 membres pour le groupe CEL'AVENIR et 3 membres pour le groupe OBJECTIF CITOYEN ;

Vu la décision du 03/08/2020 de désigner en tant que membres de cette 3<sup>ème</sup> commission communale :

<b>Président :</b>	<b>groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>DUBART Michel</b>
<b>Membres :</b>	<b>groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>BUSINE Michaël</b>
		<b>CHANTRY Axelle</b>
		<b>WILLAERT Yves</b>
	<b>groupe OBJECTIF CITOYEN :</b>	<b>BREDA Carine</b>
		<b>GORLOO Daniel</b>
		<b>HOVINNE Sylvain</b>

Vu la démission de Monsieur Alain HUVENNE acceptée par le conseil communal en séance du 07/09/2020 ;

Sur proposition du groupe politique Objectif citoyen ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De désigner Mr Damien CUIGNET en remplacement de Monsieur Alain HUVENNE comme président de la 3<sup>ème</sup> commission communale ;

**Article 2 :** De transmettre copie de la présente délibération à Mr Damien CUIGNET ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

## **25. INTERCOMMUNALES**

### **a. IPFH – AG -Ordre du jour - Approbation**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IPFH qui se tiendra le 18/12/2020 à 17h30 :

1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2020-2022
2. Création de Neovia
3. Nominations statutaires

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

## **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IPFH ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la crise sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et les mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus dans la population sont de nature à affecter le bon fonctionnement des différents services publics et notamment les pouvoirs locaux ;

Considérant que le décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales, des régies communales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, organise, la possibilité de tenir l'Assemblée générale d'une intercommunale sans présence physique des membres avec ou sans recours à des procurations données à des mandataires, ou avec une présence physique limitée des membres par le recours à des procurations données à des mandataires ;

Considérant que, conformément à l'article 1<sup>er</sup> § 1 du décret du 1er octobre 2020, l'Assemblée générale de l'IPFH se déroulera **sans présence physique** ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'IPFH ;

**DECIDE, à l'unanimité:**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver :

- le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2020-2022  
à l'unanimité,
- le point 2 de l'ordre du jour, à savoir : Création de Neovia et prise de participation  
à l'unanimité,
- le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : Nominations statutaires  
à l'unanimité ;

**Article 2 :** De **n'être pas physiquement représenté** à l'Assemblée générale et de transmettre sa délibération sans délai à l'IPFH, laquelle en tient compte pour ce qui est de l'expression des votes mais également pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote, conformément au décret du 1er octobre 2020 précité.

**Article 3 :** De charger le Collège de veiller à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** de transmettre copie de la présente délibération à :

- à l'Intercommunale IPFH, Boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi, pour le 17/12/2020 au plus tard ([sandrine.leseur@igretec.com](mailto:sandrine.leseur@igretec.com))
- au Gouvernement Provincial ;
- au Ministre des Pouvoirs Locaux.

**b. IGRETEC – AG - Ordre du jour - Approbation**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IGRETEC qui se tiendra le 17/12/2020 à 17h30 :

1. Affiliations/Administrateurs
2. Modifications statutaires
3. Première évaluation du Plan stratégique 2020-2022
4. Création de NEOVIA
5. IN HOUSE : fiches de tarification

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IGRETEC;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la crise sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et les mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus dans la population sont de nature à affecter le bon fonctionnement des différents services publics et notamment les pouvoirs locaux ;

Considérant que le Décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, organise, la possibilité de tenir l'Assemblée générale d'une intercommunale sans présence physique des membres avec ou sans recours à des procurations données à des mandataires, ou avec une présence physique limitée des membres par le recours à des procurations données à des mandataires;

Considérant que, conformément à l'article 1er§ 1 du Décret du 1er octobre 2020, l'Assemblée générale d'IGRETEC se déroulera sans présence physique ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'IGRETEC;

**DECIDE, à l'unanimité:**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver :

- \* le point 1 de l'ordre du jour, à savoir « Affiliations/Administrateurs », à l'unanimité,
- \* le point 2 de l'ordre du jour, à savoir « Modifications statutaires », à l'unanimité,
- \* le point 3 de l'ordre du jour, à savoir « Première évaluation du Plan stratégique 2020-2022 », à l'unanimité,
- \* le point 4 de l'ordre du jour, à savoir « Création de NEOVIA », à l'unanimité,
- \* le point 5 de l'ordre du jour, à savoir « IN HOUSE : fiches de tarification », à l'unanimité ;

**Article 2 :** De n'être pas physiquement représenté à l'Assemblée générale et de transmettre sa délibération sans délai à IGRETEC, laquelle en tient compte pour ce qui est de l'expression des votes mais également pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote, conformément au Décret du 1er octobre 2020 précité.

**Article 3 :** de charger le Collège de veiller à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** de transmettre la délibération à l'Intercommunale IGRETEC, Boulevard Mayence 1 à 6000 CHARLEROI pour le 16/12/2020 au plus tard ([sandrine.leseur@igretec.com](mailto:sandrine.leseur@igretec.com)) et au Ministre des Pouvoirs Locaux.

#### **c. IFIGA – AG -Ordre du jour - Approbation**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IFIGA qui se tiendra le 16/12/2020 à 18h30 :

1. Approbation du plan stratégique pour trois ans (2019-2021) et de son évaluation annuelle ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.
2. Tableau de bord - Participations
3. Nominations statutaires

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ;

Considérant l'affiliation de la commune à l'intercommunale IFIGA ;

Considérant les dispositions statutaires d'IFIGA ;

Considérant que la commune a été convoquée par mail et par lettre du 13 novembre 2020 à participer à l'assemblée générale de l'intercommunale IFIGA qui se tiendra le 16 décembre 2020 à ICE MOUNTAIN – rue de Capelle 16 – 7780 Comines ;

Considérant que l'article L1523-11 du décret du 19 juillet 2006 sur les intercommunales wallonnes stipule qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal sur les points portés à l'ordre du jour d'une assemblée générale, celle-ci confère aux délégués de la commune un mandat impératif les enjoignant de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal ;

Considérant que la crise sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et les mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus dans la population sont de nature à affecter le bon fonctionnement des différents services publics et notamment les pouvoirs locaux ;

Considérant que le Décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, organise, la possibilité de tenir l'Assemblée générale d'une intercommunale sans présence physique des membres avec ou sans recours à des procurations données à des mandataires, ou avec une présence physique limitée des membres par le recours à des procurations données à des mandataires;

Considérant que, conformément à l'article 1<sup>er</sup> § 1 du Décret du 1er octobre 2020, l'Assemblée générale d'IFIGA se déroulera sous réserve avec présence physique le 16 décembre 2020 à ICE MOUNTAIN – rue de Capelle 16 – 7780 Comines ;

Que par défaut de l'ouverture de ICE MOUNTAIN à la date du 16 décembre 2020, l'assemblée générale se déroulera sans présence physique à l'Hôtel de Ville de Comines-Warneton ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise, à savoir :

1. Approbation du plan stratégique pour trois ans (2019-2021) et de son évaluation annuelle ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité
2. Tableau de bord - Participations
3. Nominations statutaires

Considérant que la commune souhaite, dans l'esprit du décret précité, jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;

Considérant que le Conseil communal prend connaissance du rapport du conseil d'administration concernant le plan stratégique pour trois ans (2019 à 2021) et de son évaluation annuelle ainsi que des budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité ;

Considérant que l'assemblée général du 16 décembre 2020 doit procéder aux nominations statutaires et donc également au renouvellement du mandat de commissaire pour une nouvelle période de 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui suit l'exercice comptable statutaire 2022 (mandat pour le contrôle des exercices 2020, 2021 et 2022).

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ;

Vu les dispositions de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège communal,

**DECIDE, à l'unanimité:**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 16 décembre 2020 de l'intercommunale IFGA :

1. Approbation du plan stratégique pour trois ans (2019-2021) et de son évaluation annuelle ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité
2. Tableau de bord - Participations
3. Nominations statutaires

**Article 2** : D'approuver le plan stratégique 2019 à 2021, le tableau de bord, les participations et son évaluation.

**Article 3** : D'approuver les nominations statutaires.

**Article 4** : De charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal. Le cas échéant, de n'être pas physiquement représenté à l'Assemblée générale et de transmettre sa délibération à IFGA, laquelle en tient compte pour ce qui est de l'expression des votes mais également pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote, conformément au Décret du 1<sup>er</sup> octobre 2020 précité.

**Article 5** : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

**Article 6** : Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale IFGA ainsi qu'aux autorités compétentes.

**d. ORES – AG - Ordre du jour - Approbation**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ORESAssets qui se tiendra le 17/12/2020 :

Point unique : Plan stratégique - évaluation annuelle

Personne n'ayant de remarque à formuler, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation (CDLD) et spécialement les articles L1122-19 et L1122 20 relatifs aux réunions et délibérations des Conseils communaux et l'article L1122-30 relatif aux attributions du Conseil communal ;

Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même code relatifs aux Assemblées générales des intercommunales ;

Considérant l'affiliation de la commune à l'intercommunale ORESAssets ;

Considérant que la commune a été convoquée dans le cadre de l'Assemblée générale d'ORESAssets du 17 décembre 2020 par courrier daté du 13 novembre 2020 ;

Vu les statuts de l'intercommunale ORESAssets ;

Compte tenu de la pandémie liée au COVID 19 et des mesures exceptionnelles et recommandations des autorités ;

Considérant l'Arrêté royal du 9 avril 2020, modifié par l'AR du 30 avril 2020 qui inclut la possibilité de tenir l'Assemblée générale sans présence physique ou présence physique limitée et le recours à des procurations données à des mandataires ;

Considérant le Décret wallon du 1<sup>er</sup> octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales ;

Considérant l'ordre du jour de la susdite Assemblée ;

10/12/2020

Considérant que la commune a la possibilité de ne pas se faire représenter et demande à ORES Assets de comptabiliser son vote dans les quorums – présence et vote – conformément au Décret wallon du 1<sup>er</sup> octobre 2020 susvisé ;

Qu'il convient, en effet, de limiter les risques de propagation du virus en évitant autant que possible les rassemblements ;

Considérant que la documentation relative au plan stratégique est disponible en version électronique à partir du site internet : <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales> ;

Considérant que la commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard de l'unique point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1er :** Dans le contexte exceptionnel de pandémie, de ne pas être physiquement représenté à l'Assemblée générale d'ORESAssets du 17 décembre 2020 et de transmettre l'expression des votes de son Conseil aux fins de comptabilisation dans les quorums de présence et de vote de ladite Assemblée ;

**Article 2 :** D'approuver aux majorités suivantes, le point unique inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 17 décembre 2020 de l'intercommunale ORESAssets à savoir :

**Point unique – Plan stratégique – évaluation annuelle**  
à l'unanimité ;

**Article 3 :** La commune reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents qui devaient être mis à disposition dans le cadre de cette procédure décisionnelle ;

**Article 4 :** De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération ;

**Article 5 :** La délibération contenant le mandat impératif et le vote de la Commune/Ville doit parvenir au Secrétariat d'ORESAssets au plus tard le 14 décembre 2020 à l'adresse suivante : [infosecretariatores@ores.be](mailto:infosecretariatores@ores.be).

## **26. CORRESPONDANCES**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de l'Arrêté du 25/11/2020 du ministre COLLIGNON approuvant les modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2020.

Monsieur le Président annonce que le prochain conseil communal se tiendra le jeudi 21 janvier 2021 à 19h30 et clôture la séance publique.

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,